

PROCÈS-VERBAL

Première séance : jeudi 23 février 2023 à 9 heures 30 minutes

PRÉSIDENCE de M. Gaston Tong Sang
président de l'assemblée de la Polynésie française
oOo

S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 21-2023 relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2023..... 4
- Rapport n° 22-2023 relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 4
- Rapport n° 20-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention relative au fonds de transition énergétique..... 58
- Rapport n° 23-2023 portant modification de la délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019 portant organisation du contrôle des dépenses engagées en Polynésie française, notamment pour la dématérialisation du visa du contrôleur des dépenses engagées 66
- Rapport n° 11-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française 71
- Rapport de mission d'information portant sur la gestion des violences intra et extra scolaires.. 83

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : Je vous propose de démarrer nos travaux.

Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la présidente de groupe, Mesdames et Messieurs les présidents des commissions, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, *bonjour ! Par la grâce de notre Seigneur, bonjour !*

Je déclare la séance ouverte.

Nous avons été convoqués par lettre n° 221/2023/APF/SG du 10 février 2023 et je demande à notre secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Bourgade	Maeva	présente
M ^{me}	Bouteau	Nicole	arrivée en cours de séance
M.	Brotherson	Moetai	présent
M.	Buillard	Michel	présent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M ^{me}	Cross	Valentina	arrivée en cours de séance
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M ^{me}	Galenon	Minarii	arrivée en cours de séance
M.	Geros	Antony	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Harua	Monette	arrivée en cours de séance
M.	Heaux	James	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	absent
M.	Laurey	Nuihau	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	arrivée en cours de séance
M.	Lisan	Marcelin	présent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	absent
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Mercier	Cécile	arrivée en cours de séance
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	arrivé en cours de séance
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Riveta	Frédéric	arrivé en cours de séance
M.	Rohfritsch	Teva	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Sachet	Isabelle	présente
M.	Salmon	Geffry	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	arrivée en cours de séance
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	présent
M ^{me}	Tahiata	Romilda	présente

M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M ^{me}	Teahe	Teapehu	présente
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaurii	présente
M ^{me}	Teroatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Tetuanui	Lana	absente
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	arrivée en cours de séance
M.	Tokoragi	Félix	arrivé en cours de séance
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaiva	Richard	présent
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	absente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Mesdames et Messieurs les ministres, Virginie Bruant, Christelle Lehartel, Yvonnick Raffin et Jacques Raynal.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Y a-t-il des procurations déposées ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 23 février 2023		
N° 1817 - 9 h 10	Teura Tarahu-Atuahiva	Nicole Bouteau
N° 1818 - 9 h 15	Lana Tetuanui	Romilda Tahiatia
N° 1819 - 9 h 15	Augustine Tuuhia	Patricia Amaru
N° 1820 - 9 h 15	Benoit Kautai	Béatrice Lucas
N° 1821 - 9 h 15	Joëlle Frebault	Maeva Bourgade
N° 1822 - 9 h 15	Joséphine Teakarotu	Monette Harua
N° 1823 - 9 h 15	Teina Maraëura	Juliette Matehau-Nuupure
N° 1824 - 9 h 33	Frédéric Riveta	Yvannah Pomare-Tixier
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 1825 - 9 h 39	James Heaux	Minarii Galenon
N° 1826 - 9 h 41	Putai Taae	Dylma Aro
N° 1827 - 10 h 5	Félix Tokoragi	Nicole Sanquer
N° 1828 - 10 h 5	Bernard Natua	Etienne Tehaamoana
N° 1829 - 10 h 5	Vaitea Le Gayic	Sylviane Teroatea
N° 1830 - 10 h 5	Geffry Salmon	Nuihau Laurey
N° 1831 - 10 h 12	Béatrice Lucas	Louisa Tahuhuterani
N° 1832 - 10 h 12	Benoit Kautai	Sylvana Puhetini
N° 1833 - 10 h 28	James Heaux	Teumere Atger-Hoi
N° 1834 - 11 h 19	Thomas Moutame	Charles Fong Loi
N° 1835 - 11 h 20	Richard Tuheiava	Cécile Mercier
N° 1836 - 11 h 30	Michel Buillard	Tepuaurii Teriitahi
N° 1837 - 12 h 10	John Toromona	Wilfred Tavaearii
N° 1838 - 12 h 22	Angélo Frebault	Éliane Tevahitua
N° 1839 - 12 h 24	Valentina Cross	Cécile Mercier

N° 1840 – 12 h 30	Teapehu Teahe	Beatrice Lucas
N° 1841 – 12 h 32	Fernand Tahiaata	Gaston Tong Sang
N° 1842 – 12 h 32	Louisa Tahuhuterani	Antonio Perez
N° 1843 – 12 h 50	Maeva Bourgade	Luc Faatau
N° 1844 – 12 h 50	Joëlle Frebault	Isabelle Sachet
N° 1845 – 14 h 9	Vaiata Perry-Friedman	Teura Iriti
N° 1846 – 14 h 16	Vaiata Perry-Friedman	Louisa Tahuhuterani
N° 1847 – 14 h 17	Teura Iriti	Maeva Bourgade
N° 1848 – 14 h 46	Antonio Perez	Teapehu Teahe
N° 1849 – 15 h	Marcelin Lisan	Monette Harua
N° 1850 – 15 h 10	Nicole Sanquer	James Heaux

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Pouvez-vous donner lecture du projet d'ordre du jour ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

I) Approbation de l'ordre du jour ;

II) Examen des rapports, des projets de délibération et d'un rapport de mission d'information ;

III) Examen de la correspondance ;

IV) Clôture de la séance.

Le président : Merci. Je sou mets au vote l'ordre du jour de notre séance. On est tous d'accord ? Unanimité ?... Merci. Unanimité. Merci.

II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET D'UN RAPPORT DE MISSION D'INFORMATION

Le président : Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour II) Examen des rapports, des projets de délibération et d'un rapport de mission d'information.

Avant d'examiner nos dossiers, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé de grouper les deux premiers dossiers. Il s'agit des rapports n^{os} 21, 22, puis d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour l'examen du rapport n^o23.

Dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus, seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront toutefois discutés et lorsque le texte soumis à la procédure d'examen simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de loi du pays.

RAPPORT N° 21-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2023.

RAPPORT N° 22-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 1 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2023

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

Le président : Nous commençons donc par les deux rapports groupés, il s'agit du rapport n° 21-2023 relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2023 et du rapport n° 22-2023 relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

Monsieur le ministre veut intervenir ? Monsieur le ministre. Monsieur le Président, *bonjour*.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour ainsi que le public qui nous suit ainsi que les internautes également.

Ce premier collectif budgétaire de l'année est un collectif exceptionnel effectivement, une séance exceptionnelle, qui nous permet d'augmenter le budget primitif que nous avons voté en décembre dernier de 6,207 milliards F CFP en section de fonctionnement et 43 millions F CFP en section d'investissement.

En section de fonctionnement, la totalité des inscriptions proposées sont dédiées en majeure partie à des dépenses de transfert qui concernent d'abord l'hôpital, donc le CHPF pour 2,750 milliards F CFP. Ensuite, une enveloppe complémentaire de 1,4 milliard F CFP pour les aides à l'emploi et enfin donc un complément du budget général vers les comptes spéciaux du FRPH et du FPSU pour respectivement 244 millions F CFP et 176 millions F CFP qui viendront abonder les comptes spéciaux de manière à les rendre à l'équilibre et de respecter ainsi la sincérité budgétaire tel qu'il a été voté en décembre dernier. Un quatrième point ensuite sur les dépenses de personnels. Donc, il a été décidé de proposer un réajustement du point d'indice de 1030 à 1060 de la fonction publique, ce qui engendre *in fine* effectivement une enveloppe supplémentaire de 720 millions F CFP associée au barème des ANFA — qui se met automatiquement à jour en fonction de l'augmentation de l'indice à la consommation — et ensuite, viennent compléter des écritures techniques qui ne nécessitent pas de flux de trésorerie. Donc là, il s'agit plutôt d'annulation de stock de médicaments pour 495 millions F CFP et puis une reprise de provision sur les charges de personnels, une provision qui avait été passée en 2022 en prévision justement de l'ajustement du point d'indice et surtout, effectivement, de la rémunération des ANFA telle que nous l'oblige la réglementation.

Pour l'investissement, je disais qu'effectivement c'était des CP qui seront augmentés de 43 millions F CFP donc essentiellement orientés vers la mise aux normes et la rénovation du phare de la pointe Vénus dont l'investissement est pris en charge par l'État. Les 43 millions F CFP correspondent à 30 % de la part État dans la subvention qui est versée par l'État, une subvention de 159 millions F CFP. Et au titre des dépenses d'investissement, donc c'est un retrait de 595 millions F CFP d'AP caractérisé par une diminution de 685 millions F CFP et une augmentation de 91 millions F CFP.

Voilà, donc ensuite sur les comptes spéciaux, un abondement — comme je disais — du FRPH de 244 millions F CFP. Pour mémoire, vous aviez voté un budget primitif 2023 en décembre 2022 de 2 milliards F CFP pour le FRPH. Les résultats, l'atterrissage en tous cas, les premières estimations que nous avons eues en janvier 2023 font apparaître un résultat de 1,756 milliard F CFP qu'il convient de réabonder de 244 millions F CFP de manière à pouvoir remettre les crédits nécessaires pour atteindre effectivement ce qui a été voté en 2022. Le deuxième compte est le FPSU donc le Fonds pour la solidarité universelle, donc sociale, de 76 millions F CFP. Puisque vous l'aviez voté en décembre dernier en équilibre à 3 milliards F CFP, tant en recettes qu'en dépenses, et les résultats provisoires qui sortent aujourd'hui à fin janvier 2023, font apparaître un résultat de 2,824 milliards F CFP au lieu de 3 milliards F CFP. Donc, il est nécessaire de réabonder ce fonds de 176 millions F CFP pour revenir à l'équilibre tel que voté au budget primitif 2023.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre des finances.

La parole est au rapporteur, qui est Monsieur Perez. Antonio Perez, président de la commission des finances, vous avez la parole.

M. Antonio Perez : *Merci bien. Merci bien.* Monsieur le président de l'assemblée, *bonjour* ; Monsieur le Président de la Polynésie française, *bonjour* ; Mesdames et Messieurs les ministres, *bonjour* ; Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, du public, de la presse, toutes celles et ceux qui nous suivent par Internet, *mes salutations à toutes et à tous en ce nouveau jour que nous entamons dans la paix. Que le ciel soit remercié pour cela.*

Par lettres n^{os} 1001/PR et 1002/PR du 8 février 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, deux projets de délibération relatives aux modifications n^o 1 du budget général et des budgets des comptes d'affectation spéciale de la Polynésie française, pour l'année 2023.

Sur le budget général, ce premier collectif abonde la section de fonctionnement de 6,207 milliards de francs et la section d'investissement de 43 millions de francs, pour un total de 6,250 milliards de francs.

Il est principalement dédié à financer des dépenses urgentes de la collectivité, particulièrement dans le secteur de la santé, au bénéfice du CHPF, et dans le domaine de l'emploi, au bénéfice des mesures d'aides à l'emploi.

En recettes de fonctionnement, sont inscrites une reprise anticipée du résultat de fonctionnement reporté pour 5,661 milliards de francs, des écritures techniques pour environ 545 millions de francs — annulation de stock de médicaments notamment — et des recettes directes constatées d'avance provenant pour 360 000 francs.

En dépenses de fonctionnement, les modifications apportées concernent principalement des dépenses de transfert destinées au budget du CHPF pour couvrir son déficit structurel. Établissement très fréquenté et très coûteux en ressources, vous le savez, à la fois humaines et matérielles. La poursuite de son fonctionnement nécessite l'apport d'un complément budgétaire fort et l'enveloppe de 2,750 milliards de francs qui lui est accordée par le présent collectif budgétaire, permettra d'y répondre, en incluant le financement de projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Afin d'avoir une vision globale de la capacité du CHPF, une étude sera menée par un cabinet spécialisé pour peser l'ensemble des coûts que représentent les soins de santé — par exemple dans chaque service, le coût des lits, du personnel, des moyens utilisés, etc. — et permettra ainsi de mieux apprécier le financement nécessaire aux besoins réels de l'établissement.

En plus du CHPF, ce collectif tient compte également de la situation rencontrée à l'hôpital d'Uturoa et renforce en ce sens les moyens en personnel de l'établissement en créant huit postes de personnels paramédicaux jugés prioritaires. Une mission spécifique sera prochainement dépêchée par l'ARASS sur l'évaluation des besoins de cet hôpital, tant en termes d'activités qu'en termes de personnels, et sur les hôpitaux de Taravao et Nuku-Hiva.

En matière de prévention, les actions mises en place par la direction de la santé ont notamment pour but de changer les comportements. Les opérations réelles telles qu'« *École en santé* » et « *Communes en santé* » viennent en appui dans ce domaine pour sensibiliser à la fois la population scolaire et la population communale. Une étude sur les raisons du surpoids constatée chez les jeunes est en cours et permettrait de développer des actions ciblées et plus précises, dans chaque école et chaque commune.

Ce collectif vient également soutenir le budget des mesures d'aides à l'emploi à hauteur de 1,4 milliards de francs. Ce complément renforce les mesures d'insertion professionnelle et permet d'augmenter sur 2023 :

- les stages — CAE, CVD, stages d'insertion, etc. —, passant de 119 actuellement à 1 200 grâce à ce collectif, pour un montant de 800 millions de francs ;

- les contrats d'apprentissage, afin d'atteindre l'objectif de 300 contrats — 176 avec le budget actuel —, pour un montant de 200 millions de francs ;
- les contrats aidés, passant de 162 actuellement à 700 contrats, pour un montant de 200 millions de francs ;
- et les dispositifs ICRA — insertion par la création ou la reprise d'activité — qui permettra de financer 220 dossiers — contre 60 actuellement — pour un montant de 100 millions de francs.

S'agissant de la politique de formation, l'observatoire de l'emploi permet d'anticiper les besoins pour mettre en place les formations professionnelles adéquates en fonction des nécessités identifiées, couplées aux grands projets que la Polynésie française entend mener. Par exemple, des formations spécifiques en anticipation pour répondre aux besoins en main d'œuvre du futur Village Tahitien.

Ce collectif budgétaire permet également d'abonder les budgets de deux comptes d'affectation spéciale, faisant l'objet du second projet de texte que nous examinons et sur lequel je reviendrai : il s'agit du FRPH pour 244 millions de francs et le FPSU pour 176 millions de francs.

Sont également à noter, une enveloppe complémentaire de 720 millions de francs pour des dépenses de personnel — ajustement de la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} mars et revalorisation du barème ANFA — ainsi que des dépenses techniques, financées par des recettes affectées, reportées à hauteur de 322 millions de francs sur la gestion de l'exercice 2023 et relatives aux trois aérodromes de Bora Bora, Raiatea et Rangiroa.

En section d'investissement, les recettes sont complétées par le versement d'une subvention de l'État dans le cadre de l'opération de rénovation du phare de la pointe Vénus au titre du fonds d'intervention maritime, à hauteur de 42,852 millions de francs, montant conséquemment comptabilisé en dépenses d'investissement à la mission 914 « *Réseaux et équipements structurants* ».

S'agissant des autorisations de programmes, outre la modification de douze libellés prenant en compte la programmation 2023 du CDT — Contrat de développement et de transformation—, le présent collectif inscrit un montant de 2,985 milliards de francs en AP, qui se caractérise par :

- une diminution de 685 millions de francs, faisant suite à la participation de l'État à six opérations CDT et entraînant mécaniquement des mouvements négatifs ;
- une augmentation de 90,524 millions de francs pour le renouvellement du matériel médical de la direction de la santé, et pour la restructuration et l'extension de la bibliothèque universitaire, dans le cadre du dispositif « *Archipels connectés* » permettant aux étudiants des îles de suivre des cours et formations universitaires ;
- des inscriptions neutres à la mission 914, en + et - 80 millions de francs notamment pour la mise aux normes de l'aérodrome de Katiu ;
- et la création de deux AP, relatives d'une part, à l'acquisition de parcelles à Moorea — à Tema'e et Haapiti pour garantir à la population la préservation et l'accès au littoral — pour 3,5 milliards de francs et d'autre part, à des études préalables pour l'extension du centre d'hémodialyse au CHPF pour 80 millions de francs, structure accueillant les patients ne pouvant se rendre à d'autres centres tenus par exemple par Apair-Apurad ou Isis.

Sur les budgets des comptes d'affectation spéciale, le collectif procède à l'ajustement de certains montants de la section de fonctionnement, votés dans les budgets primitifs 2023 du FRPH, du FPSU et du FIPTH — fonds d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Compte tenu des dernières écritures passées sur ces comptes au 31 décembre 2022 et de leur mise à jour à fin janvier 2023, un écart apparaît dans l'évaluation du montant des réserves à fin 2022. Afin de

constater la reprise anticipée et l'affectation des résultats de fonctionnement en fin 2022, trois articles sont insérés à la première partie de la délibération relative aux budgets primitifs de ces comptes.

S'agissant du FIPTH, les réserves étant suffisantes, aucun versement depuis le budget général n'est à réaliser.

S'agissant des ajustements prévus sur le FRPH et le FPSU, en raison des réalisations de recettes 2022 inférieures aux niveaux escomptés, le budget général abonde ces deux comptes, de 244 millions de francs pour le FRPH — prélèvement sur les réserves fixés à 1,756 milliard de francs — et de 176 millions F CFP pour le FPSU — prélèvement sur les réserves fixés à 2,824 milliards de francs.

Ces deux projets de texte ont été examinés par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 18 mars 2022, en présence notamment du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la santé, ainsi que des représentants des ministères concernés. Comme à l'habitude, tous les spécialistes étaient là pour répondre aux questions des élus. Les échanges tenus en commission, éclairants pour appréhender les urgences budgétaires et les opérations actuelles dans leur globalité, ont été suivis du vote favorable des membres sur les deux projets de texte, et unanime pour celui concernant les comptes d'affectation spéciale.

En conséquence, la commission propose, chers collègues, d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le président de la commission des finances, rapporteur de ces deux dossiers.

Nous passons maintenant à la discussion générale. La conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : pour le groupe Tapura huiraatira 29 minutes, pour le groupe Tavini huiraatira 11 minutes, A here ia Porinetia 10 minutes et les non-inscrits chaque élu dispose de trois minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe A here ia Porinetia. Monsieur Geffry Salmon, vous avez la parole.

M. Geffry Salmon : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances nous avait prévenu « *je ferai autant de collectifs budgétaires que nécessaire* ». En honorant sa promesse, il nous présente donc aujourd'hui la cuvée 2023 n° 1 de chez Raffin. Un collectif d'apothicaire comprenant pour l'essentiel une adaptation à la conjoncture : mission santé, emplois aidés et revalorisations salariales et, opportunément, des ajustements budgétaires pour le moins iconoclastes s'agissant des comptes d'affectation spéciale.

Une lecture attentive de ce document surprend. Faut-il y lire de regrettables incompétences, d'ingénieux redéploiements, de folles lessiveuses budgétaires déchainant un tournoi tel qu'une chatte n'y retrouverait pas ses chatons ? Quel qu'en soit la réponse, l'on peut s'étonner du fait que 7,5 semaines après l'entrée en vigueur du budget primitif le gouvernement concède d'une part avoir omis de financer la revalorisation du point d'indice de la FPT et de celle des ANFA, nous laisse découvrir que sa prévision annuelle initiale au titre de la mission emploi est insuffisante en ceci qu'elle est déjà engagée à hauteur de plus de 60 % d'autre part. Et enfin, et sous toute réserve, laisse maladroitement à penser que la revendication sociale, légitime au demeurant, est le seul baromètre pouvant justifier d'une priorisation budgétaire notamment s'agissant des professionnels de santé, de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Nous avons pourtant connu le gouvernement autrement plus volontaire. Par exemple, lors de sa très coûteuse budgétisation de l'inflation sur les seuls prix des hydrocarbures pour 11,5 milliards F CFP. Il est vrai que, sournois, pariant sur la dynamique des recettes fiscales observée en 2002, elle-même née

de l'inflation qu'il entend combattre, il ne fait que redistribuer de manière indifférenciée une richesse fiscale confisquée, s'attribue un rôle de Robin des bois à l'envers pour le moins particulier. Résumé de manière exagérer, il prend aux pauvres pour donner aux riches. Surprenant !

La question qui est donc désormais posée au gouvernement sera de savoir avec un certain recul si les gains obtenus et liés à la moindre brutalité du choc auront été supérieurs à l'impact du dispositif sur les finances publiques polynésiennes.

Dans cette attente et pour terminer mon intervention, je conclurai sur ce point particulier en appelant l'attention du Président du gouvernement sur le fait, d'une part, que le signal pris aurait été mieux à même de modifier les comportements et d'inciter à une forme de frugalité énergétique. L'énergie la moins chère restant encore et toujours celle que l'on ne consomme pas et que cette territorialisation cachée du pouvoir d'achat est politiquement désastreuse d'autre part. Elle nourrit, en effet, le sentiment que le pouvoir d'achat dépend plus du bon vouloir du Président du gouvernement que des gains de productivité des entreprises, plus de la générosité du Pays que de la création de richesses par le secteur privé et fait croire aux Polynésiens — à l'extrémité du spectre des possibilités ouvertes par le buffet à volonté — qu'il est peut-être au fond possible de gagner toujours plus en travaillant toujours moins.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenant des non-inscrits.

M^{me} Nicole Sanquer : Excusez-moi ! Monsieur le président, nous avons deux interventions au groupe A here ia Porinetia.

Le président : Ah, je n'ai reçu qu'un nom ! Bien, allez-y !

M^{me} Nicole Sanquer : Merci. Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs de la presse.

Le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen de notre assemblée deux projets de délibération portant modification du projet de budget primitif 2023 de la Polynésie française et des budgets des comptes d'affectation spéciale pour le même exercice.

Présenté prématurément à notre assemblée, ce premier collectif budgétaire de l'année répond directement des mouvements sociaux que le CHPF a eu à connaître en janvier dernier et principalement à raison d'un besoin financier immédiat de 2,4 milliards F CFP, révélant par là même la nécessité de redéfinir de manière plus pérenne les moyens dédiés à son fonctionnement global en rapport des missions assignées et de sa capacité d'occupation.

Malgré l'engagement de ces personnels soignants, comme non-soignants, durant la crise sanitaire, le budget 2023 du CHPF comme celui de l'hôpital d'Uturoa, piqué par le même virus n'apparaissent pas avoir été aussi bien appréhendés que celui du FRPH nécessitant malgré les presque 11 milliards F CFP injectés en 2022 lui aussi un réabondement de 244 millions F CFP pour garantir la régularité de son équilibre budgétaire.

Outre ces premières dépenses qui se révèlent comme une première nécessité dans un contexte d'urgence sociale, ce premier collectif de 6,2 milliards F CFP démontre, à notre grand regret, des choix d'une gestion budgétaire fortement discutable et ce notamment sur le long terme sauf à disposer des dons de clairvoyance sur l'évolution des prix des hydrocarbures. Clairement, les besoins humains les plus fondamentaux d'accès aux soins ont été sous-évalués au profit des conducteurs les plus fortunés comme l'indiquait notre sénateur, n'incitant pas à une maîtrise de nos dépenses même lorsqu'elles s'imposent d'elles-mêmes.

Outre ces premières dépenses, la reprise de l'emploi salarié et la baisse du chômage — pourtant tant prônées lors de l'examen du BP 2023 — n'occultent pas la nécessité d'abonder, aujourd'hui, d'une enveloppe complémentaire de 1,4 milliards F CFP, les aides à l'emploi et atteindre en finalité le même montant que celui envisagé pour le BM 2022. La traduction budgétaire de l'amélioration de la situation de l'emploi demeure donc relative, d'autant que tous les éléments justificatifs avancés en commission étaient connus, lors de la préparation du BP 2023.

Enfin, nous constatons également que ce collectif fait état d'un complément de 720 millions F CFP dédiés au financement des dépenses de personnel, de 774 millions F CFP portant la masse salariale à près de 34 milliards et figeant, tous les jours davantage, le taux de nos dépenses obligatoires, sans que la moindre optimisation des ressources humaines disponibles n'ait été menée au cours de la mandature.

À notre grand regret, ce collectif ne prend donc toujours pas la mesure des efforts de réduction des dépenses que doivent réaliser nos dirigeants, dans le contexte persistant de tensions géopolitiques que nous traversons.

Je vous remercie.

Le président : Merci. Vous avez fini, le groupe ? Merci.

Nous passons la parole aux non-inscrits. Madame Bouteau, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Bouteau : Oui. Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous.

Nous serons deux intervenants dans la discussion générale.

Donc, il s'agit d'une séance extraordinaire pour un collectif exceptionnel, dont l'essentiel est orienté vers les besoins de la santé du CHPF et de l'hôpital de Uturoa.

Il aura fallu pas moins de quatre réunions du conseil d'administration de l'hôpital du Taaone, deux mouvements sociaux (celui du CHPF et celui de Uturoa) pour que des moyens soient débloqués, à l'occasion d'un collectif exceptionnel.

Nous avons été étonnés, Monsieur le ministre, à l'occasion d'interviews donnés au mois de janvier, de constater que vous découvriez — je m'adresse au ministre des finances — la situation du CHPF. Ce sont vos déclarations aux médias, alors que vous êtes administrateur au CHPF et également administrateur de la CPS.

Ce que nous avons pu constater, c'est que les cabinets des ministères de la santé et des finances, voire les ministres, ne se parlaient pas suffisamment. Et finalement, on se retrouvait en conseil d'administration à essayer de trouver des solutions pour combler des déficits, non seulement structurels du CHPF, mais également les conséquences de la pandémie, les conséquences d'une décision du Conseil d'État qui est venue annuler les tarifs au profit des ressortissants de la sécurité sociale, le déficit structurel cumulé, avec tout ce que je viens de citer, étant de l'ordre de 5 milliards F CFP. Donc, nous venons aujourd'hui combler une partie des besoins de l'hôpital.

Je le disais, conséquences de la pandémie, inflation sur les postes à provisionnement, notamment des produits pharmaceutiques (molécules onéreuses multipliées par quatre), un personnel en sous-effectif, en souffrance, une population malade et un CHPF en situation de saturation sur quasiment tous ses services (urgences, oncologie, également chirurgie, avec des blocs opératoires fermés pour moitié).

Se pose aujourd'hui, Monsieur le ministre de la santé, mais également Monsieur le ministre des finances, la question des besoins humains, de la perte de vocation dans le secteur de la santé, des formations, notamment paramédicales, qui ne sont quasiment plus offertes en Polynésie, la prévention en matière de santé. Monsieur le ministre, nous savons que vous faites des efforts, mais la force de frappe n'est pas là.

Une fiscalité et une politique sur les PPN qui maintiennent nos familles dans une alimentation qui n'est pas du tout tournée vers la santé — soutien à la farine, produits PPN, je pense aux *boîtes de corn-beef* notamment.

Et puis, Monsieur le ministre, on a eu l'occasion d'en discuter, l'hôpital est devenu extrêmement budgétivore — nous soutiendrons les mesures qui sont proposées aujourd'hui, tant pour l'hôpital de Uturoa que pour le CHPF —, c'est effectivement la tête de pont en matière de santé mais, nous l'estimons, au détriment de la santé de proximité. Nous estimons également que les mesures en matière de prévention — alors oui, beaucoup est fait en matière de lutte contre les cancers, beaucoup est fait en matière de lutte contre l'obésité —, mais je voudrais vous alerter sur un phénomène et un fléau qui est en train de détruire nos familles et détruire notre jeunesse : ce sont les addictions, les addictions notamment aux drogues et aux drogues dures. Vous en avez conscience — je l'espère — mais aujourd'hui plus aucune prévention n'est faite, notamment sur la consommation de *ice*. Nous avons aujourd'hui des témoignages de familles qui nous disent que leurs enfants se voient remettre des doses gratuites de *ice* pour pouvoir les rendre *addict*. Non seulement ça détruit notre jeunesse, mais ça déstructure nos familles qui n'arrivent pas à faire face : impuissance des familles, impuissance des autorités publiques. Et ce ne sont pas les quelques saisies qui, à grands coups de communication, font l'objet de médiatisation ; beaucoup passe à travers les mailles du filet. Donc, c'est une alerte, il faut que ce soit une cause territoriale que de lutter contre ces addictions.

Et lorsque j'entends certains politiques aujourd'hui parler, de manière un petit peu anodine, de la légalisation du cannabis récréatif, je pense qu'il y a une irresponsabilité dans ceux qui portent ça parce que le premier pas, c'est la cigarette, le deuxième pas, c'est le cannabis, et le troisième pas ce sont les drogues dures.

Merci de votre attention.

Le président : Merci. Monsieur le sénateur, vous avez la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président. Bonjour au Président de la Polynésie française, à Messieurs les ministres.

Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec une grande partie de ce collectif. N'y a-t-il aucune limite à faire campagne sur fonds publics ?

Six milliards F CFP tombent du ciel, après avoir crié à la faillite des comptes ! Le budget 2023 était-il à ce point insincère qu'il faille le corriger dès le mois de février ou tentez-vous juste le « tout pour le tout », et puis « *après tout, on verra bien, il y a des élections !* » ?

Vingt-un milliards F CFP de réserve reconstituée en très peu de temps, effectivement, parce que la hausse des prix crée plus de taxes et donc plus de rentrées dans les caisses du Pays.

C'est sur la hausse des prix que vous capitalisez, Monsieur le ministre des finances. Les Polynésiens qui croulent sous les taxes et la cherté de la vie apprécieront de savoir que vous constituez donc ce trésor de guerre. Mais pour quelle guerre, quand est-ce qu'elle aura lieu ? À moins que ce ne soit pour cette échéance du 16 avril. Pourquoi ne baissez-vous pas les taxes ? Voilà une décision importante, avec effet immédiat contre la cherté de la vie.

La soudaineté de ce collectif — je l'ai dit —, le budget primitif était-il insincère ? Le CHPF, vous avez inscrit 400 millions de francs — c'est dans le rapport — et vous rajoutez 2,750 milliards de francs. Vous découvrez la situation, vous découvrez ce gouffre. Vous ne siégez plus au CA du CHPF, Monsieur le ministre ? vous ne parlez pas aux équipes du CHPF ? vous ne le saviez vraiment pas au moment du vote du budget primitif ?

Vous rajoutez aussi 1,4 milliard F CFP (aux aides à l'emploi) aux 5,2 milliards F CFP déjà inscrits au BP. Soit 6,6 milliards F CFP pour couvrir 3,9 milliards F CFP de contrats 2022 ! Vous avez annoncé en commission que c'était pour couvrir les contrats 2022, mais ils étaient couverts par la première dotation. Non ! Vous venez rajouter 2,7 milliards F CFP aux 1,3 milliard F CFP prévus pour les mesures nouvelles. Ce qui fait 4 milliards de crédits nouveaux à sept semaines des élections. Vous augmentez donc de 200 % les crédits disponibles pour les mesures nouvelles, c'est énorme ! C'est inacceptable !...

En prenant sur les reports d'exercices et en créant de la dépense budgétaire pour l'année prochaine, puisque ces mesures vont dépasser l'année budgétaire. Êtes-vous sérieux ? Auriez-vous au moins la décence d'annoncer devant notre assemblée que vous ne distribuerez pas des CAE, au-delà de la limite de ce qui était prévu au BP ? 1,3 milliard, c'est beaucoup déjà. Ou alors, pouvez-vous nous dire quel est votre objectif de distribution avant le 16 avril ? Ce serait intéressant pour la collectivité et surtout pour nos citoyens.

La subvention au FRPH — je passe assez vite — mais vous avez annoncé, hier, la baisse des prix à la pompe et là, vous nous disiez qu'il faut remplir à nouveau la caisse du FRPH, parce que vous aviez mal évalué l'année budgétaire — alors que nous ne sommes qu'au mois de février. Ce budget était donc insincère ! Puisque vous venez de le corriger tout de suite, tout en baissant les prix à la pompe, en augmentant le besoin de financement. À moins que vous ayez une boule de cristal !

Et je finirai rapidement, Monsieur le président, puisque notre temps est court, sur cet AP de 3,5 milliards F CFP, que vous créez pour acheter des terrains à Haapiti et à Temae. Alors, êtes-vous sérieux là aussi ? Après avoir été sourd aux demandes des associations sur le sujet, pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? Mais surtout, combien de CP allez-vous inscrire dans cette AP ? *Il n'y a aucune certitude*. Est-ce un leurre budgétaire ?... Où sont vos bonnes promesses de gestion sur les AP et vos MEPP (mission d'expertise de la programmation pluriannuelle des investissements) — que vous vous êtes enorgueilli de pratiquer dès votre prise de fonctions ? Et si vous avez les CP, à qui allez-vous les verser ? À qui allez-vous racheter ce terrain de Temae, mais surtout pour quel montant ? Et allez-vous conclure la transaction avant le 16 avril ?

Merci, Monsieur le président. Nous ne pouvons pas voter pour ce collectif budgétaire.

Le président : Merci.

Nous allons passer la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira. Angélo, vous avez la parole.

M. Angélo Frebault : Monsieur le président, *bonjour*. Monsieur le Président du Pays, *Monsieur le ministre, bonjour* ; chers collègues, *bonjour*.

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour étudier le premier collectif budgétaire de cette année et sûrement le dernier de ce Gouvernement. Ce collectif a été demandé deux mois à peine après que le budget primitif ne soit adopté. C'est vrai qu'il fut un temps où notre assemblée a dû revenir en séance, un 2 janvier, pour voter un collectif modifiant un budget voté trois jours plus tôt, c'est-à-dire un 30 décembre, pour être plus précis.

L'objectif principal de ce collectif vient bien entendu orienter son intervention financière en faveur du CHPF, en réponse au mouvement de grève du personnel du CHPF, il y a un mois déjà. Pourtant, même si les responsables politiques de votre gouvernement ont toujours été conscients de la situation depuis plus de 10 ans, ils persistent, malgré tout, à en minimiser la situation... L'hôpital, malgré ses besoins financiers structurels non satisfaits, a poursuivi son activité, tout en respectant l'équilibre budgétaire imposé ; même s'il faut reconnaître que la crise du Covid a généré un surcroît de dépenses qui a quelque peu impacté les conditions de travail qui, mécaniquement, a également eu des répercussions sur la qualité des soins. C'est le même cri d'alerte que nous avons constaté sur le CHT d'Uturoa.

Nous avons la responsabilité comptable de la gestion des deniers publics, mais nous avons aussi la responsabilité politique de garantir à nos populations l'accès à des soins de qualité. Il va donc de notre responsabilité politique, à tous, de garantir un accès aux soins de qualité à notre population.

Au titre de la santé, nous avons été surpris des propos du ministre des finances, qui nous disait en commission de l'économie : « *qu'en fait, on n'a pas laissé la "santé" de côté, on a mis quand même quelques milliards sur la "santé en général".* » Aujourd'hui, on voit bien que ce secteur a besoin de plus que les quelques milliards que vous avez mis en « *général* », puisque vous nous proposez de rajouter 3,45 milliards F CFP en supplément.

Pardonnez-nous, mais votre logique semble être insaisissable ! L'année dernière, vous nous avez annoncé avoir dépensé plus de 11 milliards F CFP, au titre du FRPH, pour soutenir la consommation en hydrocarbures des véhicules — dont vous vantiez les bons résultats à l'ouverture de la session budgétaire — et, aujourd'hui, vous venez nous dire que, finalement, « *il est grand temps de renflouer la santé* ». Pourtant, à y regarder de près, cette enveloppe budgétaire dévolue à la santé et qui s'élève timidement à 12 milliards F CFP, comprend tout de même 100 millions F CFP pour financer la stérilisation des animaux ; alors qu'il aura fallu deux conflits sociaux pour enfin voir la revendication, portée par les équipes médicales du CHPF, satisfaite.

Plus sérieusement, pourquoi le ministre de la santé ne nous a pas alerté de l'urgence de la situation de l'hôpital d'Uturoa, lors du débat budgétaire ? Pourquoi le ministre de l'économie semble découvrir cette situation, peu enviable, de notre outil de santé — que ce soit celui du CHT de Taaone ou de celui d'Uturoa ? Que s'est-il passé au CHPF, que nous ne sachions pas, il y a deux mois ?! On a la terrible impression que les ministres ne communiquent pas entre eux.

Nous avons également été interpellés par la baisse de 495 millions de francs (mission 970), concernant l'annulation du stock final des médicaments de la pharmacie d'approvisionnement des hôpitaux. Dès qu'on aborde un tel sujet, on ne peut ne pas se rappeler de l'épisode catastrophique de la gestion en métropole des stocks de masques, distribués en Outre-mer, lors de la crise du Covid-19. À l'aune des travaux liés à l'enquête concernant la gestion de la crise sanitaire, pouvez-vous nous donner des détails éclairants sur cette baisse des stocks ?

Le document nous indique également 50 millions F CFP, en vue de dépenses techniques. Peut-on en avoir les détails ?

À présent, nous découvrons, au titre de la mission de 967 « Travail et emploi », un supplément de crédit de 1,4 milliard F CFP pour un total de 6,6 milliards F CFP ; sachant que plus de la moitié de ces crédits comprend le règlement des contrats engagés en 2022. Il ne nous reste donc que 2,7 milliards F CFP pour créer de nouveaux contrats, au titre de l'exercice 2023. Or, au deuxième mois du présent exercice, il ne reste plus que 40 % de l'enveloppe pour l'emploi. Pour rappel, nous avons perdu 3 000 salariés en l'espace de deux mois, entre septembre et novembre 2022. La tendance ne semble pas s'inverser, ce qui n'est guère rassurant par rapport à l'aggravation de la précarité. Avec cette modification budgétaire, le prochain gouvernement verra, sans aucun doute, ses marges de manœuvres considérablement réduites, par rapport à l'emploi, et devra nécessairement procéder à un collectif supplémentaire pour faire des réajustements nécessaires à la redynamisation de ce secteur.

On rajoute plus + 67 millions F CFP, pour des subventions aux associations, à la mission 971 « Vie sociale », et 204 millions F CFP pour encore des subventions à des associations, à la mission 975 « Transport ». On a vraiment l'impression qu'on profite de ce collectif pour distribuer « à tout va », ce qui reste de fonds de tiroir, pour capter la ressource électorale. Pouvons-nous avoir des détails sur les 204 millions F CFP de subventions prévues à la mission « Transport » ? Même question pour les 67 millions F CFP de subventions prévues à la mission « Vie sociale ».

On s'inquiète aussi de votre assurance concernant les échéances des JO de 2024 : il était prévu que l'hôtel Puunui soit lancé, dès janvier, pour rendre disponibles 54 chambres pour les athlètes ; alors que

les médias nous rapportent que les travaux n'ont pas encore commencé. À cela, on observe une diminution de 205 millions F CFP, au titre de projets prévus pour 2024, parmi lesquels on recense la construction de la tour des juges, nécessaire au bon déroulement de la compétition de surf. Les délais pourront-ils être tenus ?

Par ailleurs, nous faisons le constat que ce collectif nécessite le rajout d'un crédit supplémentaire de 59 millions F CFP, destinés à supporter le surcoût des travaux de la bibliothèque de l'Université de la Polynésie française. Ce collectif porte donc la participation totale du Pays, sur cette opération, à plus de 238 millions de francs. S'agissant d'un projet réalisé en partenariat avec l'État, quel est le coût total des travaux liés à cette opération et quelle en est la quote-part de l'État ?

Concernant les comptes spéciaux, pour le FRPH, le gouvernement prévoyait de récupérer 2 milliards F CFP en réserve, sur les 11 milliards F CFP dépensés l'année dernière. Les recettes ne sont pas au rendez-vous et on injecte encore 244 millions F CFP, alors qu'il nous faut ouvrir une réflexion sur le FRPH. On ne pourra pas continuer à alimenter ce fonds indéfiniment, au détriment d'autres urgences. On a l'impression que vous étiez résolument trop optimistes dans vos prévisions. Le FRPH a eu ses recettes attendues, surévaluées, et c'est la même chose pour le FPSU, qui nécessite un apport de 176 millions F CFP du budget général.

Nous vous trouvons assurément déconnecté des réalités quotidiennes. Aujourd'hui, la vérité des chiffres vous ramènent à une réalité moins virtuelle et plus tangible. Vos prévisions de recettes nous paraissent insincères, comme bon nombre des chiffres de dépenses de votre budget, que vous êtes obligé de réajuster pour taire la grogne justifiée des personnels de santé. Bientôt, vous arrêterez de nous nourrir d'illusions sur votre reprise économique, dans ce climat inflationniste, où nous avons plus de 3 000 emplois salariés de moins depuis septembre 2022.

Au crépuscule de vos 10 années de mandat, même si l'adage nous amène à reconnaître que « *la critique est facile mais l'art est difficile* », nous aurons tout de même retenu, de votre gouvernement, un certain nombre de décisions et de comportements quelques peu ubuesques, parmi lesquels :

- un aveu de mensonge, pendant 30 ans, sur l'innocuité des essais nucléaires en Polynésie ;
- un institut du cancer totalement à notre charge ;
- l'imposition d'une « Taxe CPS » qui touche les consommateurs les plus pauvres, alors qu'il a été proposé un impôt sur les chiffres d'affaires ;
- l'abandon de la citoyenneté polynésienne ;
- un endettement des petites structures et initiatives polynésiennes aux prêts garantis par l'État ;
- une obligation vaccinale imposée à tous les Polynésiens, sauf à certains élus.

Bref, au-delà de cette litanie de griefs — dont nous vous gratifions —, sachez tout de même que, pour la solidarité avec le personnel des hôpitaux de Taaone et d'Uturoa, qui ont vaillamment relever le défi durant la crise du Covid, le groupe Tavini, exceptionnellement, soutiendra ce collectif ainsi que les comptes d'affectation sociale qui s'y attachent.

Merci.

Le président : *Merci bien*, Monsieur le représentant.

La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraa-tira. Madame la présidente du groupe, vous avez la parole.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

Lorsque j'entends les interventions qui m'ont précédées, je me disais : « *eh bien finalement, on n'aurait peut-être pas dû faire ce collectif alors ?! et laisser tomber l'hôpital, tant qu'à faire* » ; parce qu'à chaque fois, on nous reproche des choses.

Comme le gouvernement s'y était engagé, en janvier dernier, lors du vote du budget du CHPF, nous voilà réunis aujourd'hui pour examiner le premier collectif budgétaire de l'année, qui est logiquement et principalement tourné vers les besoins de notre hôpital — merci de nous soutenir dessus. Un établissement sous tension, on le sait, avec un déficit structurel qu'il nous faut couvrir, en y mettant les moyens, pour garantir la qualité des soins dispensés à notre population. Un établissement dont les finances ont été fragilisés — ne l'oublions pas — par les dépenses engendrées par la Covid aussi.

C'est ainsi que, grâce à un prélèvement de plus de 5 milliards et demi de francs sur nos réserves — des réserves, c'est vrai, qui sont en hausse ; mais contrairement à ce que j'ai entendu, la hausse des prix ne créé pas de taxe. Effectivement, elle augmente les recettes — ça, c'est vrai. Mais ces recettes, qu'en faisons-nous ? Notre gouvernement a décidé de les redistribuer, d'où le financement des mesures au profit de la population : lorsque les recettes augmentent, on redistribue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiratira*). Et donc, grâce à ces réserves, un prélèvement de 5 milliards F CFP, nous venons abonder le budget du CHPF, en lui accordant une subvention exceptionnelle de 2,750 milliards F CFP. Donc, comme je le disais à l'instant, les difficultés de cet établissement perdurent depuis un moment ; la crise Covid n'a rien arrangé, nous le savons.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut avoir une vision à plus long terme — et là, je rejoins les interventions précédentes — pour éviter d'avoir à « boucher les trous au coup par coup » et permettre à l'hôpital d'avoir des financements assurés. C'est pourquoi, le ministère de la santé a d'ores et déjà acté de prendre l'attache d'un cabinet spécialisé, chargé d'évaluer les besoins, en termes de lits et de personnels, et de définir ainsi les coûts de chaque service. Cela permettra de mieux anticiper les exigences financières de l'établissement et de faciliter l'élaboration de son budget pour les années à venir.

La santé n'a pas de prix — ça, on est d'accord —, mais elle a un coût. Et le CHPF est très coûteux, on le sait, qu'il s'agisse des ressources humaines, qui requiert un niveau d'expertise important — que nous finançons, évidemment, il n'y a pas à discuter là-dessus —, mais aussi du bâtiment en lui-même, qui nécessite régulièrement des travaux pour garantir la sécurité des patients et des soignants, ou encore du matériel médical qu'il faut renouveler. Nous avons d'ailleurs adopté un amendement en commission, pour inscrire une autorisation de programme de 80 millions F CFP, afin de financer la phase d'études pour la réalisation de l'extension du centre d'hémodialyse du CHPF.

Toujours par voie d'amendement, nous avons également acté la création de huit postes — dont vous avez les détails : deux infirmiers anesthésistes, deux aides-soignantes, brancardier, un magasinier et deux postes de techniciens — pour l'hôpital d'Uturoa. Et c'est vrai que le personnel s'est mobilisé — on peut les féliciter de leur action, parce qu'effectivement ils se sont battus, pas que pour eux mais pour que l'hôpital d'Uturoa puisse être à la mesure des soins qu'ils doivent apporter. Donc, effectivement, ce qu'on peut regretter — c'est ce qui nous a été dit en commission —, c'est que les besoins n'aient pas été remontés à la Direction de la santé, et donc, cette sous-évaluation a fait que les décisions n'ont pas pu être prises au bon moment. Mais maintenant ça y est, c'est fait ! Et donc, on aurait pu éviter, certes, le mouvement de grève, mais au final, ce mouvement a porté ses fruits et nous répondons aux attentes de cette population. Donc ça, c'est pour le volet santé.

Pour ce collectif budgétaire, on a également une enveloppe supplémentaire de 1,400 milliards F CFP, destinée aux mesures d'aides à l'emploi, qui s'ajoute aux 5,200 milliards F CFP que nous avons votés au budget primitif pour soutenir l'emploi. Parce qu'effectivement, c'est par l'emploi qu'on a de la création de richesse et donner de l'emploi, c'est donner du pouvoir d'achat à ceux qui obtiennent un l'emploi. Quand j'entends qu'on a une baisse des emplois (3 000 emplois détruits), juste avant, il y avait une autre intervention qui nous félicitait pour le chômage en baisse et l'emploi qui reprend. Enfin, je pense qu'il faut réactualiser les chiffres parce que, oui, l'emploi est en vraie reprise — Madame la

ministre, vous nous le confirmerez certainement — et le chômage, en réel baisse. Donc ça, c'est une bonne chose et c'est pour cela que nous soutiendrons toutes les mesures à l'emploi qui sont inscrites dans ce collectif. Donc les 2,700 milliards F CFP qui restent serviront à maintenir les aides à l'emploi comme le CAE ou le CVD pour 800 millions F CFP, les contrats aidés. N'oublions pas l'apprentissage, puisqu'il n'y a pas si longtemps, nous avons voté un montant de crédits, pour aider aux contrats d'apprentissage. Dans ce collectif, 200 millions F CFP supplémentaires sont destinés à ce nouveau dispositif qui — de ce que nous entendons — prend un bel essor et intéresse beaucoup nos jeunes de 29 ans et moins (puisque c'est à ceux que s'adresse ce dispositif). Ce dispositif est attractif pour nos jeunes et va leur donner une formation qualifiante et permettre leur insertion — puisque ce que nous cherchons à terme, c'est bel et bien l'insertion et l'emploi durable. Donc, l'objectif qui avait été annoncé par la ministre, c'était 300 contrats d'apprentissage en 2023, et pourquoi pas 1 000 ensuite par an, les années suivantes.

Ensuite, 720 millions F CFP sont inscrits pour réévaluer de près de 3 % la valeur du point d'indice de nos fonctionnaires territoriaux, à compter du 1^{er} mars, et revaloriser le barème ANFA, suite à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation ; parce qu'effectivement, les difficultés de pouvoir d'achat sont le panache de nos populations qui n'ont pas beaucoup de moyens mais aussi de nos ménages intermédiaires et de ceux qui ont un emploi. Ici, on vient aussi permettre aux ménages intermédiaires, à ceux qui ont un emploi dans la fonction publique, de pouvoir maintenir un certain pouvoir d'achat.

Dans un autre domaine, je voudrais quand même saluer les 3,500 milliards F CFP, qu'on destine au rachat des terrains ; des terrains qui, d'une part, ne tomberont pas dans les mains de personnes qui ne sont pas de Polynésie, et qui permettent, surtout, la garantie de l'accès à la mer. On a vu toutes les manifestations — et là aussi, je salue les associations qui se mobilisent et qui se battent pour pouvoir défendre cet accès à la mer et défendre les terres. Cet achat permettra de garantir que ces terres restent toujours dans le patrimoine de la Polynésie française et permettent l'accès à la mer à nos populations.

Et pour terminer, un mot sur les comptes spéciaux, dont deux sont modifiés : le fonds de la protection sociale universelle (le FPSU), qui est abondé de 176 millions F CFP et celui du FRPH qui est abondé de 244 millions F CFP.

Donc là, c'est vrai qu'on a eu des discussions pendant la commission où on nous a taxé d'avoir sacrifié l'Hôpital au bénéfice du carburant. Nous avons donné toujours les moyens nécessaires pour aider l'Hôpital et tant que possible on continue, mais à côté de ça, on sait aussi la préoccupation importante pour nos concitoyens : c'est le pouvoir d'achat et toutes ces mesures de soutien au carburant. C'est vrai c'est de soutenir le carburant des voitures, mais c'est aussi soutenir le carburant de l'électricité. Ça permet de maintenir un prix d'électricité qui reste quand même raisonnable, mais tout à l'heure, j'entendais le mot « frugalité » ; le fait d'abonder avec le FRPH, n'empêche pas les Polynésiens de faire attention quand même à leur consommation électrique. Parce que même si effectivement on vient soutenir, le prix d'électricité reste cher et cette frugalité, elle existe. Les gens font attention. Mais si on ne faisait pas en sorte de soutenir le prix des hydrocarbures, et ben qu'est-ce qui se passerait ? Le prix d'électricité exploserait et oui le prix de l'essence exploserait et toutes les personnes qui viennent de Teahupoo ou Tautira ou même dans les îles qui utilisent les bateaux, et ben auraient effectivement leur facture d'hydrocarbure qui exploserait et c'est autant d'argent qu'ils n'auraient pas à mettre dans la nourriture. C'est ça aussi le pouvoir d'achat !

Alors par rapport aussi à l'Hôpital, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais on cherche des moyens pour faire baisser la facture de l'Hôpital. Et pour aller dans le sens vertueux de la frugalité, au niveau de l'électricité et bien 366 millions F CFP d'économie par an grâce au SWAC. Là aussi, ça a été un choix d'investissement pour permettre de ne pas cramer — c'est un mot que j'ai entendu aussi — 366 millions F CFP par an et pouvoir mettre cet argent justement au service de l'Hôpital.

Donc nous avons également fait un choix et nous l'assumons totalement. C'est celui d'accompagner le pouvoir d'achat des Polynésiens pour contrer une inflation qui est essentiellement importée. Ça, il ne

faut pas l'oublier non plus ! C'est-à-dire que si les prix sont élevés ce n'est pas parce que nous gouvernement décidons demain de monter les prix. Nous sommes dépendants hélas de tous les produits que nous faisons venir en Polynésie.

Donc effectivement, quand les prix augmentent à l'étranger, et bien à moins de les soutenir localement et c'est ce que nous avons fait, avec l'élargissement de la liste des PPN, avec les exonérations diverses et variées, ben on peut difficilement lutter contre ça.

Mais à chaque fois qu'on peut mettre en place un moyen pour lutter contre cette inflation, nous le faisons ! Et contrairement à ce que certains veulent nous faire croire, nous ne nous sommes pas endettés ou mesure. Si nous avons toujours la confiance qu'on nous donne, — quand je parle « qu'on nous donne », c'est les organismes prêteurs — c'est bien parce qu'on tient le cap. C'est comme un foyer, un ménage, quand on va demander un emprunt, si on est pas solvable, on ne nous donne pas. Et bien nous, si on nous soutient c'est bien parce que les finances du gouvernement de la Polynésie française sont plus que solvables.

Alors nous avons toujours veillé à redistribuer les richesses et c'est ce que je disais tout à l'heure qui proviennent de cette inflation à notre population et si nous n'avions pas fait cela, le prix à la pompe serait aujourd'hui entre 220 et 230 F CFP, alors qu'aujourd'hui il est à 181 F CFP et mieux encore, puisqu'à partir du 1^{er} mars, comme vous l'avez certainement appris, le prix de l'essence va baisser de 10 F CFP, donc va tomber à 171 F CFP ; le prix du gasoil — 5 F CFP. Le gouvernement tient ainsi son engagement de répercuter à la pompe la tendance baissière du pétrole — ben oui, le cours du pétrole baisse ; le prix du dollar baisse, par conséquence, on peut se permettre de baisser le prix des hydrocarbures.

Beaucoup d'entre vous se réveillent aujourd'hui, à l'approche des 16 et 30 avril prochain, en nous taxant de prendre des mesures électoralistes. Alors je le disais dans ma première phrase tout à l'heure, si c'est ça en fait, il faudrait qu'on ne fasse plus rien aujourd'hui.

Quand j'entends des gens qui viennent me voir pour me dire : « ah, on aimerait redéposer un dossier CAE ; on aimerait pouvoir bénéficier quand même d'un contrat aidé » et que je dois leur expliquer que non, vous savez comme c'est bientôt les élections, on a été obligé de tout suspendre pour ne pas être taxé justement d'électoralistes. Mais ces personnes-là pendant six mois, tous les dossiers CAE on ne va pas les passer en commission, ben ils n'auront pas d'emploi. Ils n'auront rien à manger ! Et nous, on va juste se préoccuper parce qu'à chaque fois que l'on fait quelque chose : « ah ben oui, c'est pour les élections ! » ; « ah ben oui, ça a forcément un objectif pour drainer des gens. ». Ben non ! Quand moi j'aide une femme toute seule dans sa maison, et ben je ne sais pas si je gagne grand-chose à l'aider, mais je l'aide quand même. Je ne vais pas lui dire : « Non, je ne vais pas t'aider, parce que ben tu ne me rapportes qu'une voix ma pauvre madame ! ». Ben non, je vais l'aider. Ben voilà.

Il existe quand même dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, autre chose que les élections. Voilà, je voulais le dire. Et donc, bien sûr, j'imagine qu'avec la dernière mesure que je viens de citer sur l'essence, on va nous accuser évidemment, ben oui, c'est pour les élections et tout. Ben pardon pour le calendrier, mais le Tapura huiraatira n'a pas attendu ces échéances pour travailler, à améliorer la vie des polynésiens. Il a su prendre par ailleurs des mesures courageuses — ben oui, parce que parfois il y a des mesures que le Tapura huiraatira a pris qui nous ont coûté très chères, je le répète, on a été assez cinglés pour le faire, mais on l'a fait. Et aujourd'hui, il y a plein de choses qui nous montrent qu'on a eu raison de le faire, que si on ne l'avait pas fait, la situation en Polynésie serait pire aujourd'hui — donc ces mesures courageuses et nécessaires au moment où le monde entier faisait face à la crise sanitaire, une crise qui est sans précédent. Ce qu'on a vécu avec cette crise du Covid, parce qu'on ne l'a jamais vécu avant, donc il a fallu s'adapter et on s'adapte, on continue à s'adapter. Oui, on n'a pas de boule de cristal, — parce qu'on nous a taxé à un moment donné d'avoir peut-être une boule de cristal — non, mais on essaye de prévoir au mieux et de ne pas se planter, mais on croise les doigts nous aussi pour ne pas se planter. Il ne faut pas croire ! Mais on fait avec ce qu'on a et on agit quand même avec la meilleure prudence.

Et je rappelle aussi surtout, que les mesures qu'on a votées ici, ont été votées à 99 % à l'unanimité, à l'époque, et il est donc bon de rappeler que parfois, il faut un petit peu rafraîchir sa mémoire. C'est un peu facile de refaire le film aujourd'hui et de tenir les discours qui sont pour le coup purement démagogiques.

Je vous remercie de votre attention. **Merci.** (*Applaudissements dans l'hémicycle.*)

Le président : Merci Madame la présidente de groupe Tapura huiraaatira.

Je pense qu'on a fini avec la discussion générale. Non mais c'est fini ? Tout le monde a épuisé son temps de parole ? Voilà. Donc, je passe la parole au gouvernement. Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président.

Donc nous allons nous partager les interventions : donc Madame la ministre du travail viendra effectivement abonder, répondre aux questions s'agissant de sa partie et le ministre de la santé idem.

Mais permettez-moi, Monsieur le président, avant d'échanger et de répondre aux questions et puis aux critiques acerbes parfois, de vous lire une citation, celle de Jules Clarétie, qui disait ceci (...) « *Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens, d'autant plus sévères, qu'ils ne font rien du tout.* » Ben Monsieur, Madame, nous au Tapura, nous l'avons dit, nous le faisons et continuerons à le faire.

Pour en revenir maintenant aux critiques. J'entends beaucoup de choses, je suis un petit peu déçu, parfois triste d'entendre ce que j'ai pu entendre, notamment au niveau du CHPF. Je suis vraiment triste que certains administrateurs du CHPF se sont abstenus du vote du budget du CHPF. Ils se sont abstenus. Alors qu'aujourd'hui, effectivement ils viennent nous critiquer sur le fait de dire : « ben maintenant il faut abonder etc. ». Il fallait d'abord voter le budget avant de faire avancer les choses. Non, ces mêmes personnes se sont abstenues au conseil d'administration et c'est bien dommage, maintenant nous avons effectivement la critique en face de nous.

J'ai entendu effectivement une remarque du style ben oui, des réserves à 21 milliards F CFP. Oui, c'est vrai, effectivement 21 milliards F CFP sans aucune taxe supplémentaire. Les 21 milliards F CFP, ils viennent d'où ? Principalement, effectivement, de l'importation, des produits importés. Et ces 21 milliards F CFP, ils sont équivalents à ce que nous avons connu en 2019. Exactement la même chose, le même résultat en 2019 ; et en 2019, nous n'avions pas l'inflation. Nous n'avions pas mis autant d'exonération et nous n'avons pas baissé les taxes en 2019, ce que nous avons fait en 2022.

Je le rappelle, donc c'est un peu dommage effectivement de nous dire, de nous accuser que ces 21 milliards F CFP effectivement c'est les taxes etc., il n'y a pas eu de taxes supplémentaires qui ont été instaurées en 2022. Mais bien effectivement, c'est le produit de l'inflation importée — je dis bien importée.

Donc là, on nous dit, ben pourquoi ne pas baisser les taxes ? Oui, effectivement c'est la rengaine pourquoi ne pas baisser les taxes. Oui, on voudrait bien baisser les taxes ! Mais je voudrais faire un petit rappel. On est crédité effectivement, j'allais dire du succès peut-être de cette mandature et notamment d'avoir plutôt bien géré la crise sanitaire et la crise économique et puis l'inflation.

Donc on ne peut pas être d'accord, je l'entends, je n'ai pas de souci avec ça, mais si je veux faire un petit focus pour que tout le monde ait la même lecture.

Sur la TVA, je suis en 2019, certains étaient à ma place à cette époque-là, donc ça veut dire avant crise, la TVA s'élevait à 50,416 milliards F CFP. En 2021, nous étions à 50,429 milliards F CFP, soit

uniquement effectivement 10 millions F CFP d'écart, c'est-à-dire l'épaisseur du trait. Donc effectivement, une lecture superficielle dirait qu'en 2021, le budget du Pays revient à celui de 2019. Et bien non, on va l'analyser ensemble si vous le permettez, dans le détail cette TVA.

En 2019, sur les 50,4 milliards F CFP, 22 provenaient de la TVA à l'importation et 28,4 provenaient de la TVA en régime intérieur, alors qu'en 2021, sur les 50,4 milliards F CFP, 23,2 milliards F CFP provenaient de la TVA à l'importation et 27,2 milliards F CFP provenaient de la TVA intérieure. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'en fait, nous avons plus qu'1,2 milliard F CFP qui ont basculé en faveur de l'importation. Donc là commençait déjà en 2021 les effets des marchandises importées et de l'inflation à venir.

Maintenant qu'est-ce qu'on constate en 2022 ? En 2022, nous avons effectivement, initialement prévu — parce que nous n'avions pas de boule de cristal et nous étions dans une approche effectivement budgétaire —, le budget 2022 que vous avez voté a inscrit une recette intérieure à peu près conforme au résultat de 2021, c'est-à-dire 50,4 milliards F CFP avec la même répartition entre les deux TVA (importation et en régime intérieur).

À l'exécution, nous constatons effectivement un excédent de recette de 3,3 milliards F CFP uniquement au niveau de la TVA à l'importation.

Le niveau de la TVA en régime intérieur était en légère augmentation de 2,4 % par rapport à 2021, soit 650 millions F CFP. L'origine de cette augmentation de la TVA à l'importation est le fruit de l'inflation mondiale sur les produits et les matières premières ainsi que l'augmentation des coûts du fret. Donc nous ne constatons pas d'augmentation des volumes : ce qui nous amène à penser que cette augmentation elle est conjoncturelle, c'est-à-dire temporaire.

Alors pourquoi je vous fais cette démonstration ? C'est parce qu'en fait nous sommes en face de l'augmentation conjoncturelle de nos recettes, alors que même le Pays a besoin de recettes pérennes car structurellement nous devons financer des dépenses durables comme le remboursement des prêts. De même, le financement de la protection sociale est aussi une problématique durable qui ne peut être résolu en injectant quelques milliards F CFP, 1 ou 2 milliards F CFP sur un ou deux ans : dire cela, c'est méconnaître effectivement le financement de la PSG que j'ai eu l'occasion de le rappeler à maintes fois par le passé.

En conclusion, ce que je voulais vous dire, c'est que constater des excédents de recettes c'est plutôt une excellente idée pour nous, pour notre économie car avec cette crise nous avons grandement besoin pour limiter la hausse des prix, et c'est ça qui nous apporte aujourd'hui, c'est limiter la hausse des prix et nous l'avons fait, nous le faisons et je répète, nous continuerons à le faire et tout ça pour pouvoir accompagner le pouvoir d'achat des ménages.

La deuxième conclusion que je peux en faire, c'est que les excédents ponctuels ne peuvent pas financer des dépenses pérennes.

Et enfin, ce n'est pas 3 milliards F CFP de plus que nous écrivons notre PSG.

J'ai souhaité prendre le temps de vous expliquer les choses parce qu'effectivement après j'ai entendu, je ne pouvais pas laisser passer effectivement ce genre d'affirmation car les raisonnements à court-terme et courte vue surtout et puis beaucoup à portée politicienne sont souvent malheureusement erronés.

Je pensais ne pas devoir faire cette explication financière, à certains d'entre vous qui étaient à ma place auparavant, mais bon j'espère que cette dernière vous a éclaircie, est venue éclairer un petit peu la lanterne et si c'est le cas, j'en serais ravi.

Je disais donc que nous n'avions pas de boule de cristal, vous aviez voté en décembre dernier, notamment sur les comptes spéciaux, sur le FRPH, une recette de 2 milliards F CFP. Il se trouve

qu'effectivement au mois de janvier, les recettes n'étaient pas au rendez-vous, donc nous devions ré-abonder les comptes spéciaux via le budget général de manière à respecter la sincérité budgétaire.

Et là, j'entends effectivement facile : vous baissez à la veille des élections le prix à la pompe. Oui effectivement, dire ça, sans expliquer les raisons, ben c'est un petit peu aller à la facilité et puis à la critique facile.

Nous l'avions dit, dès lors que les conditions économiques sur les cours mondiaux, tant sur le dollar que sur le prix du baril seraient en baisse, — et là nous voyons bien évidemment bien effectivement que depuis le mois de septembre 2022 — les cours mondiaux ont une tendance baissière, tant sur le prix des hydrocarbures que sur le cours du dollar : ce qui nous encline à venir répercuter cette baisse et à refaire de la distribution et puis faire profiter la population à la pompe et c'est bien pour cette raison.

J'entends « oui, mais c'est à des fins électorales ». J'ai vérifié, depuis 2011, les baisses successives — alors c'est vraiment une coïncidence pour le coût — les baisses successives qui ont eu lieu sur le prix à la pompe étaient bien le résultat d'une tendance baissière des cours mondiaux et il se trouvait que depuis 2011, ça se faisait juste avant les élections. C'est un hasard, je veux bien croire, mais la raison c'est bien celle-là, ce n'est pas à des fins électorales, si nous avons dit que nous le ferons, nous le faisons et nous le referons à l'avenir dès que les paramètres seront au rendez-vous.

J'entends maintenant que sur l'emploi, j'ai entendu un chiffre, - 3 000 emplois — je ne sais pas où vous avez eu vos chiffres, mais les chiffres officiels aujourd'hui que nous avons, c'est 70 740 emplois salariés au 31 décembre 2022. C'est un chiffre que nous n'avons jamais atteint de l'histoire ! Je trouve dommage effectivement qu'on vienne un petit peu mentir à la population en disant qu'il y a eu - 3 000 emplois de la part d'un ancien administrateur de la Caisse de prévoyance sociale qui devrait être bien au fait des chiffres mais qui n'est visiblement à d'autres chiffres qui semblent être erronés. Voilà, donc je rétablis la vérité. Au 31 décembre 2022, 70 743 emplois salariés déclarés. (*Réaction d'un représentant, hors micro* : « *Donc ce n'est pas — 3 000 ?* ») Je ne sais pas ce que ça veut dire — 3 000, mais en tout cas, depuis un an, nous avons augmenté de près de 3 000 — alors c'est peut-être + 3 000 emplois, parce qu'effectivement nous étions à 68 015 au 31 décembre 2021, nous sommes à 70 743, près de 3 000 emplois supplémentaires en une année. Donc voilà ce que je voulais dire et je répondrai par la suite sur d'autres questions peut-être qui mériteraient peut-être des précisions supplémentaires et notamment sur des missions et « mission transport », « vie sociale » et « des sports et des Jeux olympiques ».

Merci Monsieur le président. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons à l'examen de notre délibération. Vous aurez... Pardon ? Madame la ministre, vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant : Merci Monsieur le président.

Bonjour à tous ! Messieurs les députés, chers représentants, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames de la presse, *bonjour*.

Donc juste pour répondre aux quelques questions sur le secteur de l'emploi et notamment l'enveloppe des 1,4 milliard F CFP qui sont soumis à votre vote aujourd'hui. Donc petit récapitulatif effectivement du budget 2023 primitif qui a été voté, c'est bien 5,2 milliards F CFP. Sur les 5,2 milliards F CFP, il y a 600 millions F CFP qui sont pour la formation et 4,6 milliards F CFP qui sont pour les mesures d'aides à l'emploi. Sur ces 4,6 milliards F CFP, il y a eu effectivement 3,9 milliards F CFP de recopie.

Donc qu'est-ce qu'on entend par recopie ? C'est les contrats qui ont commencé en 2022 et qui se poursuivent en 2023 et pour lesquels nous sommes obligés de mobiliser les crédits, donc c'est ce montant-là. Pour toutes les mesures d'aides à l'emploi confondues, effectivement il nous restait + 700

millions F CFP pour faire démarrer environ 600 nouveaux contrats : donc il y a eu 119 stages ; 116 contrats apprentissage avec la réforme ; 162 contrats aidés ; 60 ICRA et un petit peu de CSE.

Bien évidemment ce n'est pas suffisant pour l'année 2023, c'est pour ça qu'aujourd'hui, on soumet à votre approbation un budget supplémentaire d'1,4 milliard F CFP qui nous permettra... Alors je vous rassure, parce que je sais qu'avant les élections, c'est un sujet qui est un peu *touchy*, il n'y a pas de CAE entre début janvier et les élections. Voilà. Que ça soit bien clair pour tout le monde, c'est la consigne qui est passée au niveau du SEFI, c'est important. On pourra nous reprocher plein de choses, mais pas celle-ci d'utiliser les CAE pour des élections. Pour autant, la vie ne s'arrête pas et l'économie non plus et la relance de l'emploi non plus. Donc tous les autres contrats que ça soit des contrats de stage ou autres mesures d'aides à l'emploi, eux continuent de façon normale et c'est important qu'on vienne soutenir ce secteur-là, donc avec les stages.

Vous savez qu'on est en train de mener la réforme de l'apprentissage sur lesquels on pose beaucoup d'espoirs : donc on a déjà 170 apprentis qui sont dans les rails, mais il nous manque effectivement encore un peu de budget pour atteindre les 300 apprentis qui est l'objectif que l'on s'est fixé en 2023, qui est un objectif ambitieux mais a priori on va les atteindre ; on a prévu 500 apprentis en 2024 et ensuite 1 000 apprentis par an, en année de croisière. Donc on mise beaucoup sur ces types de mesures d'aides à l'emploi comme les autres contrats aidés, comme les ICRA, comme les ACT, ACT PRIM, ACT PRO puisqu'on est vraiment sur des dispositifs où on est sur des CDI, on est sur des emplois plus pérennes que les CAE qu'on va venir moderniser. Donc les CAE continueront à exister, — je vous rassure aussi —, mais on va y inclure un peu plus de formations. C'est ça qui manque aujourd'hui aux CAE et c'est pour ça qu'on a un taux d'insertion qui n'est pas suffisant à notre goût, c'est parce qu'ils ne sont pas encore suffisamment employables à la fin des CAE, donc on va venir y inclure un peu plus de formations.

Si je peux vous donner juste quelques chiffres effectivement sur les CAE, je sais que c'est un vrai sujet. Pour vous donner, en mémoire en 2019, il y avait 2 500 CAE. Ce qui est un petit peu l'année de référence économiquement et même en terme d'emploi.

En 2020, avec le Covid, nous étions passés à 4 500 CAE ; en 2021, 3 600 et l'année dernière à 3 000 — je vous arrondis les chiffres — 3 000 CAE en 2022. Donc on est sur une tendance un peu baissière, mais parce qu'on veut le compenser par des dispositifs où on va avoir une meilleure employabilité. Et nous préférons aujourd'hui travailler sur des dispositifs où on va former nos jeunes pour qu'ils aient un vrai emploi pérenne, un vrai CDI, une vraie activité économique à la fin. Voilà un petit peu dans les tendances.

Je ne vais pas revenir... J'avais noté effectivement sur les emplois, donc sur l'année 2022 effectivement, je ne sais pas où vous avez trouvé ces chiffres, mais c'est plus 3 000 emplois sur l'année 2022. On a atteint des records, on espère que 2023 sera dans la même tendance. Et je pense avoir répondu à toutes les questions, je vais passer la main à ma collègue de l'éducation.

Merci à vous.

Le président : Merci.

Madame le ministre de l'éducation, vous avez la parole.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci Monsieur le président.

Bonjour à toutes et à tous en cette matinée.

Je vais répondre à l'interrogation concernant notre bibliothèque de l'Université de Polynésie française. Alors le projet initial de cette bibliothèque de l'Université de Polynésie française était à hauteur de

602 298 823 F CFP. Les coûts ont évolué, il atteint aujourd'hui un total de 835 324 000 F CFP toutes taxes comprises.

Alors en ce qui concerne la part de l'Université de Polynésie française sur ses fonds propres à hauteur de 358 millions F CFP ; la part du Pays, 238 millions F CFP et la part de l'État 238 millions F CFP. D'où l'inscription au collectif de ce jour à hauteur de 59 660 000 F CFP part du Pays mais une grosse partie est prise en charge par l'Université de Polynésie française. Et je voulais aussi rassurer tous nos étudiants polynésiens, puisque bien évidemment cette bibliothèque de l'Université est bénéfique à tous nos étudiants et aussi à la population essentiellement de Punaauia. Mais tous ceux qui voudront utiliser cette bibliothèque est ouverte à tous. Voilà ce que je voulais préciser.

Le président : Merci.

Monsieur le ministre de la santé, vous avez la parole.

M. Jacques Raynal : Merci Monsieur le président.

Bonjour à toutes et à tous !

Simplement quelques précisions par rapport aux propos qui ont été tenus. D'abord, sur la cause territoriale de lutte contre les addictions, il est un petit peu erroné de dire que l'on ne fait rien, dans la mesure où la Direction de la santé a un service spécialisé dans la lutte contre les addictions et la prise en charge des addictions.

Et ensuite, que nous avons développé un programme qui a fait l'objet d'un marché public et ce marché ayant été remporté par la Croix rouge, et qui développe dans les milieux scolaires des actions de prévention, et à ce jour, — donc ce programme se développe depuis un an et demi à peu près — et à ce jour, nous avons plus de 3 000 enfants qui ont été sensibilisés au refus de la drogue par des spécialistes formés pour ça. Parce que ce n'est pas aussi simple que ce que l'on croit de pouvoir persuader un enfant que la drogue est mauvaise, alors qu'à côté, il y a des dealers et autres qui viennent faciliter cet accès. Voilà. Donc nous avons bien évidemment l'intention de renforcer ces actions et nous espérons que cela portera ses fruits.

Sur l'Hôpital lui-même, en effet, beaucoup de choses ont été dites, donc je ne reviendrais pas là-dessus. Il y a quand même quelque chose d'important, d'abord, il faut toujours garder à l'esprit que nous n'avons qu'un seul hôpital en Polynésie française et c'est le CHPF. Tous les autres structures de santé sont des hôpitaux également, sont d'un niveau qui est quand même inférieur à celui qui est l'hôpital de dernier recours et qui prend en charge les pathologies les plus lourdes. Par ce budget, nous allons augmenter les capacités d'hémodialyses, de centre lourd, c'est-à-dire de centre terminal dans lesquels on réalise des hémodialyses c'est-à-dire épuration extra-rénale qui ne peuvent plus être réalisées dans les centres distribués dans le territoire et nous allons augmenter les capacités d'hémodialyses terminales dans cet hôpital. Nous avons d'autres projets bien évidemment de renforcement, mais surtout nous avons et cela a été noté par un représentant d'ailleurs, nous allons développer une étude sur ce que l'on appelle le capacitaire et qui nous permettra d'avoir — par des cabinets spécialisés — qui nous permettra d'avoir une idée beaucoup plus précise des besoins budgétaires de cet hôpital. Parce qu'en effet, il est assez difficile de juger de la nécessité chaque année de la quantité de soins qui va être apportée à l'hôpital.

Donc il y a des spécialistes capables de nous dire « voilà, grossièrement, vous avez besoin, chaque année, de tant de budget. Et c'est là, ça nous permettra et donc ça facilitera un peu le travail des administrateurs de l'hôpital au sein du conseil d'administration pour avoir une évaluation beaucoup plus précise des besoins et donc éviter les écueils dans lesquels nous nous sommes trouvés.

Et je voudrais rappeler quand même à l'assemblée que ce qui s'est passé au niveau du budget de l'hôpital c'est un événement particulier. C'est le résultat d'un contentieux qui durait depuis plusieurs années entre les organismes de remboursement de soins qu'on appelle « Français à l'étranger » c'est-à-dire des

caisses de prises en charge de soins qui se situent en métropole et qui avaient fait l'objet décisions de surfacturation ayant été portées jusque devant le Conseil d'État. Le Conseil d'État a décidé — et donc c'est leur dernier recours — a décidé qu'il y avait en effet une surfacturation exagérée et ce qui a entraîné, et ce qui entraîne des demandes de financement à hauteur de 2 milliards F CFP. Donc c'est en fait ce qui a plombé, si je puis m'exprimer ainsi, le budget de l'hôpital cette année.

Bien évidemment, ceci viendra impacter également les budgets futurs donc il faudra augmenter d'une façon significative les budgets que nous aurons à évaluer dans les années futures, mais bien évidemment avec l'étude du capacitaire, nous espérons porter devant votre assemblée des chiffres beaucoup plus précis sur les besoins de cet établissement qui, je le rappelle, est l'établissement de derniers recours et donc totalement indispensable à la prise en charge des soins.

Et enfin, c'est une réflexion qui est à la fois personnelle mais qui est aussi celle du ministre de la santé. Il ne faut pas se faire d'illusions, les dépenses de santé sont d'un niveau extrêmement important dans notre Pays, mais elles vont continuer à augmenter pendant quelques années encore tant que nous n'aurons pas, je dirais, éponger le passif qui est — eh bien vous le savez — le passif d'un état de santé qui est quand même délabré dans un grand nombre de notre population avec le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, qui sont en nombre excessif.

Et je m'inscris en faux quand on dit qu'il n'y a pas suffisamment de préventions qui soient faites. Nous avons développé — et ça, c'est ce gouvernement qui l'a fait — nous avons développé un fonds de prévention et des actions de prévention qui se développent au quotidien par la Direction de la santé, mais tout le monde sait bien que la prévention ça ne donne pas un résultat immédiat. Ça donne un résultat à moyen terme et à long terme et nous ne pouvons que formuler l'espoir que ces actions de prévention qui se développent à la fois dans les écoles avec « l'école en santé » dans les communes avec « commune en santé », dans les entreprises avec « entreprise en santé » plus le fonds de prévention qui subventionne des actions dans les clubs sportifs. Enfin dans de nombreux domaines, nous développons des actions de prévention et nous espérons que dans l'avenir évidemment, pas avant une dizaine d'année au moins, nous aurons des dépenses de santé qui seront beaucoup mieux contrôlées au moins pour ce qui concerne les soins les plus coûteux.

Voilà. Merci, Monsieur le président. Merci à tous.

Le président : Merci, Monsieur le ministre de la santé.

Oui, Monsieur le ministre des finances, vous avez la parole.

M. Yvonnick Raffin : Oui, Monsieur le président, je voudrais répondre effectivement à des questions spécifiques où je n'ai pas eu le temps de donner des réponses. Sur la mission 975 s'agissant des transports, la question est de savoir : à quoi correspondaient les 204 millions F CFP ? En fait, les 204 millions F CFP correspondent à des transferts de recettes affectées à la DAC aux aéroports de Raiatea, Rangiroa et Bora-Bora donc là les 204 millions F CFP.

S'agissant maintenant de la vie sociale la mission 971 donc ce sont encore ici des reports de recettes affectées pour la jeunesse 25 millions F CFP et pour le sport 42 millions F CFP.

S'agissant des écritures techniques du stock de médicaments, en fait c'est ni plus ni moins que le résultat de la consommation des médicaments et du stock. En fait, il y a un stock initial, un stock final et ça donne effectivement la validation de stock donc c'est ni plus ni moins que l'image de la consommation et je rappelle que cette écriture ne génère pas de flux de trésorerie. Voilà, on retrouve ça en dépense comme en recette.

Et sur les 50 millions j'ai entendu effectivement dire que les dépenses techniques... Pourquoi des dépenses supplémentaires de 50 millions F CFP ? En fait, ce ne sont pas des dépenses supplémentaires. Encore une fois, ce sont des écritures techniques, des reprises de provisions qui ont été passées en

décembre 2022 s'agissant de l'anticipation éventuelle de la mise à jour du point d'indice et du niveau de rémunération des ANFA.

Et enfin sur la mission 910 sur les jeux olympiques, donc comme c'est mentionné dans l'exposé des motifs donc la participation de l'État à cinq opérations dans le CDT, dans le contrat de développement indique et induit mécaniquement la baisse de la participation du Pays puisqu'effectivement *in fine* les niveaux n'ont pas été atteints donc c'est juste un réajustement de cette mission qui s'imposait sur les JO 2024.

Merci.

Le président : Merci. Nous allons passer à l'examen du premier projet de délibération. Il s'agit du budget modificatif n° 1 du budget général de la Polynésie française. Je dispense le rapporteur de faire lecture des articles.

Article 1^{er}

Le président : Je sou mets aux voix l'article 1^{er}. Discussion ? D'accord.

Monsieur Félix Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : *Oui, merci bien Monsieur le président de l'assemblée. Mes salutations à toutes et à tous en cette nouvelle matinée.*

Monsieur le ministre de l'économie, je souhaiterais vous interpellier sur la loi du pays relative à la contribution à la solidarité de l'électricité adoptée en 2021 et appliquée depuis le mois de janvier dernier. Deux choses. Nous qui sommes dans les îles avec de petits réseaux, nous avons acté, au sein de nos conseils municipaux, l'intégration des petites communes dans ce système, et nous avons appliqué cette contribution de 6,3 francs à la population. Cette année, avec l'application de ce système de péréquation, une quote-part sera reversée à nos communes s'agissant de la dépense liée au carburant. Où en est cette mesure ? Avez-vous estimé cette quote-part pour que nous puissions... ? Parce qu'au mois de mars, le conseil municipal devra préparer son budget notamment en termes de dépenses. Ceci est une première question que je vous adresse.

Ensuite, si chaque année l'on proposait à la population de renouveler nos institutions du pays, je pense bien que notre économie resterait prospère ! Je me réjouis des propos que vous avez tenus concernant nos 21 milliards de réserves. Monsieur le ministre, je voudrais savoir ce qu'il en est de l'agriculture dans nos îles puisque l'or noir existe et des serres de vanille dans nos îles. A-t-on réfléchi à un plan d'actions pour améliorer davantage ce secteur d'activité dans notre pays ? Ce sont là quelques interrogations que je souhaitais vous soumettre Monsieur le ministre en charge de l'économie.

Maintenant, une intervention adressée à notre ministre en charge de l'éducation. Madame la ministre, qu'en est-il de la situation de nos enfants des îles en termes d'apprentissage de la lecture dans nos écoles ? Je vous avais déjà interpellé sur ce sujet le 8 décembre dernier. A-t-on pensé à mettre en place une mesure qui permettrait l'intervention de quelques spécialistes et en particulier d'orthophonistes pour améliorer l'apprentissage de la lecture chez ces enfants, sachant que des écoles d'excellence avaient été mises en place dans les archipels depuis 2016 ? A-t-on prévu des mesures comme la prise en charge des enfants ayant des lacunes en lecture par un orthophoniste, afin d'aider les enfants des îles ?

Enfin, une dernière intervention adressée à notre ministre en charge de la santé. Je vous avais interpellé le 8 décembre dernier. Qu'en est-il des moyens concernant la circoncision des enfants dans nos îles ? On en avait discuté.

Voilà, c'était ma dernière intervention Monsieur le président de l'assemblée.

Le président : *Merci bien Monsieur le représentant-maire. Ceci étant, vos interrogations n'ont aucun lien avec notre article 1^{er}. La discussion générale sur ce projet de texte est terminée. Peut-être que lors de l'examen de chacun des articles, vos interventions seront prises en compte mais pas à ce niveau-ci. Si les ministres acceptent d'y répondre, ils seront libres de le faire.*

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. Je vais répondre à Monsieur Tokoragi sur la CSE.

Effectivement, la CSE a été mise en place, la péréquation qui vient en fait abondée un budget, une enveloppe de 4 milliards F CFP effectivement au profit de tous les usagers de toute la Polynésie française dans le cadre de la consommation électrique, voilà 4 milliards F CFP. Et la délibération qui avait été votée, que vous avez votée effectivement en 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022 imposait en fait deux types de réseaux : les grands réseaux et les petits réseaux. Donc là, je comprends qu'il s'agit du petit réseau et votre question : est-ce que cette disposition ira à son terme et quand est-ce que vous recevrez les fonds puisque vous êtes en phase, en période de vote budgétaire ?

Alors la délibération qui a été votée en 2021 mettait en évidence en tout cas le niveau de la dotation reçue par île et par commune et s'agissant plus spécifiquement des petites communes des petits réseaux, en fait le versement se fera dès lors que votre compte administratif sera approuvé, le compte de gestion et le compte administratif de votre budget annexe d'électricité sera approuvé et voté par votre conseil municipal. Dès lors, les éléments comptables seront transmis à qui de droit, c'est-à-dire aux services de la DBF, de la DICP pour vérification et mise en paiement *in fine* de cette compensation. Donc vous allez effectivement toucher au niveau maximum du montant qui a été délibéré. Quand je dis maximum pourquoi ? Parce que ça dépend beaucoup de la capacité et de l'action des maires à recouvrer les factures. Je m'explique. Je vous donne juste un exemple. Si vous devez recevoir 100 et que vous avez recouvré que 50 % vous recevrez 50. Voilà, en fait, ça sera au prorata du recouvrement. Voilà. Et donc concernant votre budget 2023 que vous allez voter au mois de mars donc vous devez mentionner la recette qui est inscrite dans la délibération qui a été votée en 2021 puisque c'est ça le montant. Ensuite, les îles ont normalement le taux de recouvrement donc si... Je vais demander à mes services d'adresser au SPCPF les niveaux de recouvrement qui vont vous aider à inscrire les bons montants dans votre budget 2023. Voilà.

Et maintenant, s'agissant des réserves de 21 milliards F CFP donc aujourd'hui que nous avons sur l'exercice 2022, oui il va y avoir effectivement de la redistribution et notamment dans l'agriculture et notamment pour les îles. Mais ça, c'est une volonté forte du ministre de l'agriculture. Donc il a des actions, des secteurs privilégiés que nous allons mettre en œuvre cette année, bien évidemment.

Merci.

Le président : Merci. D'autres ministres veulent intervenir ? Madame Christelle Lehartel.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président.

Bonjour, Monsieur le maire. Merci bien pour cette question. Vous posez toujours la même question. Maintes fois, toujours la même interrogation.

Alors effectivement, en ce qui concerne... Alors vous parlez de deux sujets puisque vous parlez des sujets des difficultés à la lecture et les problématiques de l'orthophoniste c'est deux sujets différents puisque le problème de la lecture n'est pas seulement une résultante des problèmes orthophoniques, ça peut être deux choses différentes. Alors effectivement nous n'avons pas suffisamment d'orthophoniste. Nous en avons quelques orthophonistes scolaires qui se déplacent effectivement dans les archipels éloignés lorsque les enfants sont signalés, mais nous sommes... parce je viens de voir avec mon collègue de la santé qu'effectivement nous étions sur une réflexion de comment résoudre ce problème et surtout essentiellement dans les archipels éloignés parce qu'ici sur Tahiti, Moorea, les Îles-sous-le-vent nous sommes en capacité de trouver des orthophonistes privés, mais il nous faut effectivement davantage de

partenaires pour circuler dans les archipels éloignés, mais nous sommes bien conscients de cette difficulté-là puisque nous sommes souvent interpellés sur ce sujet et essentiellement dans les archipels éloignés. Donc j'ai un dossier qui est ouvert avec nos collègues de la santé puisque la médecine scolaire dépend de la Direction de la santé et je n'ai pas totalement la main dessus. C'est un travail en partenariat avec la santé, mais nous avons déjà ouvert un dossier sur effectivement l'accompagnement puisqu'il y a aussi le sujet sur les dentistes. Il n'y a pas uniquement sur les orthophonies, mais il y a aussi sur les dentistes. C'est quelque chose que l'on peut peut-être imaginer, une brigade mobile puisque c'est souvent quelque chose qui est utilisée, que l'on puisse traverser les archipels éloignés. Mais nous sommes effectivement sur le sujet.

Le président : Merci. Monsieur le ministre de la santé.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président.

Donc pour ce qui concerne le *la circoncision* nous avons missionné une équipe maintenant qui est en train d'élaborer une stratégie parce qu'en fait tout le monde voudrait faire au même moment, si j'ai bien compris c'est plutôt au mois de juillet qu'on fait les choses, c'est les vacances et tout le monde est à la maison, mais ça sera peut-être un petit peu difficile de faire tout au même moment. Néanmoins, nous avons des textes qui nous permettent maintenant de faire effectuer des circoncisions traditionnelles par des infirmiers de la Direction de la santé dans les dispensaires à partir du moment où ils ont été formés pour cela. Il y a une petite équipe à l'heure actuelle qui est déjà capable de faire ça puisque ça se fait déjà dans certaines îles et donc il va former progressivement tous les infirmiers des dispensaires et notamment pour les îles éloignées pour que ces circoncisions puissent être effectuées de façon rituelle dans les structures de santé publique. Donc ça va progresser.

Le président : Merci. Pas d'autre intervention sur l'article 1^{er} ? Si, Monsieur le sénateur.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président.

Si, puisque nous traitons effectivement des réserves. Moi, je n'ai pas été convaincu par la démonstration de Monsieur le ministre. En fait, je n'ai pas compris sa démonstration. Il nous a parlé de 2019 et a fait des comparaisons sur la TVA à l'importation et la TVA intérieure. Alors si lui il a compris c'est très bien, mais les Polynésiens ne comprennent rien à ce que vous racontez Monsieur le ministre parce que quand on vous écoute tout va bien, il n'y a pas de problème de coût de la vie et de cherté de la vie. Tout va bien, Monsieur le ministre, et vous continuez d'engranger effectivement les taxes qui rentrent plus nombreuses parce que vous taxez la hausse du coût de la vie !

Vous l'avez reconnu à demi-mot d'ailleurs, mais je voudrais que vous soyez plus clair. Mais votre démonstration, je ne sais pas ce qu'elle cherchait à faire. Vous nous avez cité les chiffres de la TVA à l'importation et les chiffres de la TVA intérieure et en disant, je vous cite « nous avons fait basculer un milliard sur la TVA à l'importation ! » Avez-vous joué sur les taux, Monsieur le ministre ? Avez-vous modifié ces taux ? Quelle action, vous, grand ministre des finances aujourd'hui, avez-vous faites pour basculer une recette de TVA de la TVA intérieure à la TVA à l'importation ? Vous n'avez rien fait, Monsieur le ministre ! Vous la subissez ! Vous n'avez pas baissé les taux, ça c'est vrai ! Vous ne voulez pas le faire, vous nous l'avez confirmé et vous venez d'ailleurs de dire que vous allez vous engager à faire de la redistribution.

Par contre, pas de CAE, juré, craché il n'y en aura pas ! Et d'ici la fin de l'année, donc vous estimez que vous serez encore là d'ici la fin de l'année alors qu'il y a des élections dans quelques jours, vous allez faire du secteur primaire. Mais les phénomènes que vous avez décrits sur la TVA à l'importation et la TVA intérieure attestent simplement du fait que les coûts effectivement se renchérissent du fait de l'inflation mondiale et des transports maritimes et que donc vos recettes se renchérissent parce que c'est mécanique. Par contre, la vie coûte plus chère en Polynésie et donc la TVA intérieure marque le pas parce que les gens consomment moins parce qu'ils n'ont plus d'argent, Monsieur le ministre ! C'est ça votre démonstration ! Voilà ce que vous démontrez, mais pas du tout ce que vous pensiez démontrer et

qui a valu quelques applaudissements un peu faibles du groupe Tapura et ils ont raison ! Dans quelle planète vivez-vous, Monsieur le ministre ? Il y a un problème de cherté de la vie dans notre Pays et vous êtes en train d'emmagasinier, de thésauriser sur le dos des Polynésiens !

Nous ne pouvons pas voter cet article, Monsieur le président, car nous ne sommes pas d'accord effectivement avec la politique menée par le gouvernement actuel. Et de grâce, Monsieur le ministre, ne parlez pas de la gestion de la crise sanitaire parce que vous n'étiez pas au gouvernement à ce moment-là !

Merci bien.

Le président : Merci.

Monsieur le président de la commission des finances, Perez, vous avez la parole.

M. Antonio Perez : Merci, Monsieur le président.

Lorsque j'entends de la part d'un ancien vice-président et d'un ancien ministre des finances les paroles se plaignant d'un montant de recettes importantes dans un Pays, dans une collectivité, je m'étonne ! Et d'ailleurs, plus que de m'étonner, je m'inquiète lorsqu'un ancien ministre des finances n'est pas satisfait d'une augmentation des recettes fiscales dans une collectivité, je m'inquiète.

La vérité, ce sont les chiffres qui parlent. Je viens d'apprendre que nous sommes à 70 740 emplois salariés enregistrés, déclarés à la CPS au 31 décembre 2022. Lorsque nous avons travaillé sur le budget 2023, j'étais intervenu sur les chiffres de l'emploi salarié et donc les derniers chiffres que nous avions dataient d'août 2022 qui situaient donc l'emploi salarié à 69 300 emplois enregistrés à la CPS et 60 200 ETP, équivalent à temps plein.

En août 2022 déjà, nous étions déjà à un niveau jamais atteint à la CPS depuis la création de celle-ci et j'avais déclaré ici même que nous étions en phase d'entrer dans un cercle vertueux. En tahitien *avec le bien, on développe l'expertise et l'excellence*. Ça veut dire que nous sommes dans un cercle vertueux avec un nombre important de création d'emplois, eh bien cette création d'emplois génère de la consommation, des dépenses qui génèrent une activité économique plus importante et donc un besoin de recrutements et d'embauches de la part des entreprises donc un afflux de nouvelles embauches, de nouveaux salariés qui vont dépenser et qui vont générer d'autres emplois à créer et nous sommes en fait dans ce processus puisque les derniers chiffres dont nous avons eu connaissance au 31 décembre 2022 indiquent que l'emploi salarié au niveau de la CPS se situe à 70 740 emplois salariés déclarés soit une augmentation de 1 500 emplois en six mois entre août et décembre. Nous sommes bien dans un cercle vertueux en Polynésie et il faut s'en réjouir. Il faut s'en réjouir ! Il faut être content que nous puissions créer de l'emploi pour nos jeunes, que nous puissions faire évoluer notre économie dans le bon sens et puis que nous puissions faire notre devoir, en fait.

Notre devoir c'est quoi vis-à-vis de ce collectif budgétaire ? Le soutien au CHPF c'est notre devoir de soutenir le CHPF, le personnel de soins, le personnel de santé et en votant ce collectif nous remplissons notre devoir.

Les mesures de soutien à l'emploi c'est de notre devoir de continuer à soutenir l'emploi. Nous avons eu des bons chiffres, il faut continuer le travail, il faut continuer les efforts et en votant ce collectif nous remplissons notre devoir.

Certains se plaignent « que le gouvernement va procéder à une baisse du prix du carburant ». Baisser le prix du carburant c'est notre devoir. Pourquoi ? Parce que le prix du baril du pétrole au niveau international baisse, le cours du dollar baisse donc c'est normal qu'en Polynésie nous procédions à une baisse du coût des carburants. C'est de notre devoir et nous remplissons notre devoir. Avec une bonne

gestion, grâce à une bonne gestion des deniers publics, une bonne politique eh bien nous remplissons notre devoir.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Oui, Monsieur le sénateur.

M. Teva Rohfritsch : Oui, c'est un droit de réponse Monsieur le président puisque je suis pris à parti.

Eh bien, moi aussi, je suis étonné ou en fait non, peut-être pas tant que ça que le président de la commission des finances n'ait pas saisi l'objet du débat. L'objet du débat ce n'était pas le nombre d'emplois à la CPS. L'objet du débat c'est cette fameuse TVA et c'est le fait que, mécaniquement, des recettes supplémentaires rentrent parce que vous thésaurisez sur la hausse du coût de la vie, mais je n'ai pas parlé d'autre chose. Vous êtes président de la commission des finances et vous êtes maintenu à tout prix et nous savons à quel prix pendant des années, mais c'est ça le débat. Donc merci pour vos leçons. On a bien compris que vous deviez faire vos devoirs, aujourd'hui ! Donc on vous invite à les faire vos devoirs, mais les Polynésiens ont le droit de savoir que vous ne baissez pas les taxes parce que vous thésaurisez et vous promettez une pseudo redistribution si vous êtes réélu le 16 et le 30 avril ! C'est ça qui se passe, aujourd'hui ! Ayez le courage de le dire !

Et si vous revenons sur le prix de l'essence à la pompe, encore une fois, je vous rappelle que, dans ce collectif, vous réabondez le FRPH parce que vous dites que vous avez mal évalué l'année ! C'est une question de cohérence ! Nous, on n'est pas là pour faire des devoirs ! Bien sûr que nous soutenons la dotation au CHPF ! C'était la justification de ce collectif ! Comment auriez-vous fait alors s'il n'y avait pas cette erreur de 2,350 milliards F CFP sur la dotation du CHPF puisque vous n'aviez que 300 millions F CFP au BP ? Comment auriez-vous fait alors pour toutes vos annonces du jour ? Comment auriez-vous fait pour doter effectivement les dispositifs nouveaux pour l'emploi ? Faites vos devoirs effectivement, mais ne venez pas porter des jugements à l'emporte-pièce sur les appréciations que dans l'opposition nous pouvons avoir sur les choix politiques que vous devez assumer au gouvernement ! Vous choisissez de maintenir les niveaux de taxes tels qu'ils sont pour engrangés davantage pour faire Papa Noël. Voilà.

Merci bien.

Le président : Merci. Nous passons au vote. Pardon !

M. Antonio Perez : Et vous, vous vous plaignez qu'il y ait de bonnes recettes fiscales pour le Pays. Voilà, c'est ça qu'il faut retenir. (*Réaction de M. Teva Rohfritsch.*)

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Je sou mets au vote... Ah ! Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : *Bonjour.* On ne peut quand même pas parler de thésaurisation dans notre budget puisqu'on met 11 milliards pour le FRPH, on met 1 milliard pour la farine, on en met autant dans les PPN et le transport dans les îles, pour que les prix soient contrôlés pour éviter que l'inflation ne s'envole ! On ne peut quand même pas nous reprocher ça. Par contre, par contre, on est heureux d'avoir dégagé autant de réserves. Quand on dégage des réserves, ça veut dire que ça va bien. Eh oui ! ça veut dire qu'on a des recettes, ça veut dire que l'on gère bien, c'est-à-dire qu'on dépense moins que nos recettes, c'est simple. Donc venir nous dire qu'on a thésaurisé, moi je pense que ce n'est pas le terme adéquat. Je suis totalement en opposition par rapport à ce terme.

Le président : *Merci.* Je sou mets au vote l'article 1^{er}.

Avant le vote, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui. *Bonjour à toutes et à tous en cette matinée.*

Peut-être que la question qui nous intéresse le plus, c'est de connaître véritablement la réserve qui constitue la reprise partielle anticipée des résultats de 2022, parce qu'on la situe dans le cadre de cet article 1^{er} à 29 milliards. Mais 29 milliards de combien ? Parce que c'est ce qui va rester à l'exercice 2023 pour pouvoir effectuer ce qu'on va effectuer ici : c'est-à-dire affecter cette reprise à la couverture des besoins de financement ultérieurs.

Le président : Merci. Monsieur le ministre, la réponse.

M. Yvonnick Raffin : Oui, les 29 milliards dont vous faites référence qui sont inscrits et indiqués à l'article 1, c'est le résultat en fait de fonctionnement auquel il faut rajouter le résultat antérieur, donc 2021, et ensuite venir retraiter les chiffres avec l'investissement — exercice que vous connaissez très bien. Le chiffre qu'il faut retenir *in fine* et qui serait, à ce stade, de 21,4 milliards pour l'exercice 2022 qui seront réaffectés au budget 2023 pour la redistribution par la suite. Ce qui est prélevé aujourd'hui par avance, est bien prélevé sur ce résultat de 21,4 milliards. Voilà.

Le président : Bien. Je sou mets aux voix. Qui est pour l'article 1^{er} ?... Pour ?...

M. Antony Geros : Y a que le Tavini qui est pour. *(Rires dans la salle.)*

Le président : 43. Contre ?... Pas de contre. Abstentions ?... 12 abstentions.

Article 2

Le président : Article 2. Discussion.

(Réactions de M. Teva Rohfristch et de M^{me} Nicole Sanquer.) Explication de vote ?... Explication de vote, allez-y. Allez-y, vous avez la parole !

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Le groupe A here ia Porinetia s'est abstenu parce que je crois que vous ne comprenez pas d'où viennent les recettes, là où on thésaurise, c'est-à-dire là où il y a les réserves, d'où ça vient cet argent ? Je crois que c'est ça que vous ne comprenez pas... *(Réactions sur le banc du gouvernement.)* Ça vient d'où ? Ça vient des taxes, ça vient des taxes, ce que vous êtes en train de mettre de côté, les réserves. Vous vous félicitez, il y a une autosatisfaction d'avoir des réserves « *c'est bien, on a bien géré* ». Mais d'où vient l'argent ?... L'argent vient des taxes, l'argent vient de la poche de tous les Polynésiens, nous y compris. *(Réactions sur les bancs du groupe Tapura huiiraatira.)* Je crois que c'est ça que vous ne comprenez pas. Ce n'est pas comme si le gouvernement était une entreprise qui crée de la richesse et qui se fait de la marge dessus. Les recettes viennent d'où ? Elles viennent simplement de la poche des Polynésiens parce que vous taxez, vous taxez. Par contre, vous, aucune économie vous faites. On vient encore alourdir la masse salariale. Je crois que même les Polynésiens ont compris et vous pas encore... *(Réactions sur les bancs du groupe Tapura huiiraatira.)*

Le président : Merci. Madame la présidente du groupe Tapura, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, je voudrais juste apporter une autre vision effectivement par rapport aux taxes. Les taxes, effectivement si les recettes ont augmenté, c'est parce que les prix à l'entrée ont augmenté puisque l'assiette des taxes est posée sur les prix à l'importation. Mais les taxes n'ont pas augmenté, au contraire on a fait baisser ! La taxe CPS — puisque j'entends, là, la taxe CPS —, ce n'est pas dans ce budget-là qu'elle va, elle va dans un fonds spécial. L'augmentation dont on parle n'est pas dedans, elle va dans un fonds affecté à des dépenses spécifiques — augmentation du minimum vieillesse, Cotorep —, mais les taxes n'ont pas augmenté. *(Réactions sur les bancs des non-*

inscrits et du groupe A here ia Porinetia.) Si on a encaissé plus de taxes, c'est parce que les prix à l'étranger ont augmenté et quand ils arrivent...

Et cette redistribution, nous n'attendons pas le 16 ou le 30 avril pour les faire, nous avons commencé à les faire : l'augmentation du *minimum vieillesse* (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tapura huiraatira et sur celui du gouvernement.*), la subvention pour la farine, pour le pain, le FRPH, tout ça, on redistribue tant qu'on peut ! L'argent, on ne le crée comme ça. Effectivement, il y a une augmentation des recettes, mais on les redistribue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraatira – Réactions de M^{me} Nicole Sanquer.*)

Le président : Madame Bouteau. On est en explications de vote.

M^{me} Nicole Bouteau : Merci, Monsieur le président.

Nous nous sommes également abstenus sur cet article.

Je voulais juste donner un exemple, alors qui va peut-être donner l'impression que ça fait un peu les mathématiques pour les nuls. Vous-mêmes, vous dites que nous faisons face à une inflation mondiale inédite. C'est-à-dire qu'un produit qui, avant l'inflation, arrivait à 100 francs sur le territoire. Je donne un exemple, 10 % de taxes à l'entrée à la consommation sur ce produit, c'est 10 francs de recettes pour le Pays. Ce produit passe à 200 francs à l'entrée, c'est 20 francs. Donc c'est 10 francs de plus au budget du Pays. (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer.*)

Vous nous annoncez 21 milliards de réserves. En même temps, l'année dernière, rappelez-vous, a été mise en place la CPS. On nous expliquait qu'il fallait 12 milliards pour venir combler les besoins de la PSG. Le Président s'était engagé, si le niveau de recettes était suffisant, supérieur aux prévisions, on supprimait cette CPS. Et aujourd'hui vous la maintenez, vous ne baissez pas la fiscalité. (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer.*) Même jusqu'à tant que la situation mondiale revienne à la normale, les leviers sont pris ici, de baisser les taux et puis l'année suivante de les remettre, de les réévaluer. C'est ça qu'on est en train de dire et que la population commence à bien comprendre.

Le président : On arrête là pour les explications de vote parce qu'on est reparti dans une discussion générale. (*Réactions dans la salle.*) Nous sommes...

M^{me} Nicole Sanquer : Le débat n'est pas clos, Monsieur le président.

Le président : Nous sommes à l'article 2.

M^{me} Nicole Sanquer : Non, Monsieur le président.

Le président : Nous sommes à l'article 2. Qui intervient sur l'article 2. Vous intervenez sur l'article 2 ?

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, oui, oui, tout à fait, c'est toujours les recettes.

Le président : Vous avez la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Voilà. Alors je voudrais répondre à Madame la présidente du groupe Tapura huiraatira, quand vous venez nous dire que, oui, nous avons augmenté les allocations familiales ; oui, nous avons augmenté le *minimum vieillesse*, grâce à la TVA sociale. Mais qui c'est qui paye la TVA sociale, Madame la présidente du groupe ? Mais qui c'est qui la paye cette TVA sociale qui est venue accélérer le processus d'augmentation des prix ? Mais c'est qui ? Ce n'est pas vous, ce n'est pas cadeau !... Ça vient d'où cet argent ?...

Est-ce que vous comprenez que, quand on parle des recettes du gouvernement, de l'argent que le gouvernement touche et, après, dépense, il faut expliquer à la population d'où ça vient. Ça vient des

taxes. Payées par qui ? Par la population. Et cette TVA sociale qui est venue augmenter, augmenter, les prix deux fois plus vite parce que c'est 1 %, + 1 %, + 1 %, + 1 %... *mairé* de Makemo dit dans les îles, ça peut monter jusqu'à 20 % les prix. C'est cet argent-là qui vous sert à augmenter le 5 000 au lieu de 10 000. Vous savez ce que les familles disent ? Vous allez au magasin avec le 5 000 que vous avez donné, en un coup, *c'est fini*, c'est fini, y a plus ! Alors que de vraiment faire des efforts pour baisser les prix, ils pourraient faire des économies tout le temps. Mais ça, ce n'est pas dans votre réflexion !

Le président : Merci, merci, merci. Revenez sur l'article 2.

Madame la présidente.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Comme Madame la présidente du groupe A here ia Porinetia m'a interpellé, je pense que je peux aussi répondre. On est bien conscients, ce sont tous les Polynésiens qui payent, (*Réactions de M^{me} Nicole Sanquer.*) mais c'est le principe même, c'est la solidarité. À qui profite cet argent ? Il profite à ceux qui sont dans le besoin, ceux qui vivent grâce au *minimum vieillesse*, ceux qui vivent grâce aux allocations ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraaatira.*) Ça veut dire que ces personnes-là, on aurait dû les laisser sur le bord du chemin ? (*Réactions d'approbation sur les bancs du groupe Tapura huiraaatira.*) C'est ce qu'on aurait dû faire.

Et dire que c'est la TVA sociale qui a fait augmenter, qui a fait doubler l'accélération des prix, mais c'est d'une mauvaise foi extraordinaire, ce n'est pas possible ! C'est l'augmentation à l'entrée.

Et les exonérations, on a plutôt baissé les taxes. Vous ne parlez pas de toutes les exonérations sur le textile que l'on a faites, sur les matériaux de construction. Si on n'avait pas mis en place ces exonérations, aujourd'hui les matériaux de construction auraient explosé et le domaine de la construction ne serait pas en si bonne santé qu'il est aujourd'hui. (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer.*)

Le président : Merci. Monsieur le sénateur.

M. Teva Rohfritsch : Oui, Monsieur le président, nous sommes bien sur les recettes, hein...

Le président : On revient toujours sur...

M. Teva Rohfritsch : Nous sommes sur les recettes et c'est bien le sujet. Madame la présidente de groupe, la différence, c'est ceux qui n'ont pas de boulot — ceux qui n'ont rien, pas de recettes — ils doivent bien se nourrir et ils payent votre taxe. (*Réaction de M^{me} Tepuaurii Teriitahi.*) Ils payent cette taxe. Ils la payent alors qu'auparavant, l'objectif c'était de les préserver justement de cette fiscalité. Vous avez rajouté une taxe la plus injuste possible. C'est ça le sujet.

Après, l'inflation mondiale, vous avez raison, on l'a subie. Et tout ce qu'on vous dit, c'est le temps de revenir à une situation normale. Parce que, quand vous comparez à 2019 — parce que mon amie Monette n'a pas bien compris —, en 2019, nous n'étions même pas sur les mêmes taux d'inflation, nous n'étions pas sur la même cherté de la vie. Donc l'idée, c'est de baisser les taxes pour assurer un rendement nécessaire effectivement à l'équilibre du budget, mais de ne pas thésauriser sur la hausse du coût de la vie. C'est tout ce qu'on vous dit. Donc, assumez et dites-nous simplement : nous souhaitons thésauriser — et terrorisez par le même biais l'opposition — parce que nous souhaitons faire de la redistribution comme depuis 40 ans, c'est tout ! Mais ne venez pas nous donner d'autres théories. Aujourd'hui, la fiscalité est injuste pour ceux qui n'ont pas de boulot, ceux qui sont dans la difficulté et la misère dans notre Pays. C'est ce que nous disons.

Le président : On est carrément dans une théorie fiscale. (*Réactions sur le banc du gouvernement.*) Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Oui, non mais il faut juste rappeler qu'on est en train de voter un article (l'article 1). Nous sommes sur le budget général, nous ne sommes pas sur les comptes sociaux. Donc nous sommes sur le budget général. Merci.

M. Teva Rohfritsch : On est à l'article 2, Monsieur le ministre. Vous avez raté l'article 1, on est à l'article 2. (*Réactions dans la salle.*)

Le président : Merci. Je sou mets au vote l'article 2. Même vote ? Même vote, même vote. Merci.

Article 3

Mission 002

Le président : L'article 3. Alors, nous allons soumettre par chapitre, par mission, le vote.

Alors la mission 002, y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention. Je sou mets au vote : même vote ?... Même vote. Merci. Ça fait 45 pour et 12 abstentions. Voilà.

Mission 962

Le président : Mission 962, pas d'intervention ?... Je sou mets au vote : même vote. Merci.

M^{me} Nicole Sanquer : On est pour l'article 4.

Le président : Comment ?

M^{me} Nicole Sanquer : On est pour l'article 4.

Le président : Non, non, on est à l'article 3, là.

M^{me} Nicole Sanquer : Ah O.K. pardon !

Le président : Article 3, mission 962.

Mission 970

Le président : Et après, mission 970. Vous êtes pour ?...

M. Teva Rohfritsch : 962, nous sommes pour, Monsieur le président.

M^{me} Nicole Sanquer : Pareil !

Le président : O.K. Donc on rectifie le vote. Merci.

970, même vote ? Pour aussi. Oui, A here reste sur son abstention ?

M^{me} Nicole Sanquer : On est pour le 962 et le 970.

Le président : Ah unanimité ! D'accord, unanimité. Merci.

Mission 971

Le président : « Vie sociale », 971, même vote. (**M^{me} Jeanne Santini, hors micro** : « Unanimité ? ») O.K. Unanimité.

Total... Pardon. Monsieur Geros, vous avez la parole.

M. Antony Geros : Oui, merci bien.

Je souhaite que la sortie de notre collègue (ndt, Madame Minarii Galenon) en dehors de notre hémicycle soit notée.

J'écoutais effectivement la précédente intervention de Madame la présidente du groupe Tapura au sein de notre assemblée concernant vos dispositifs d'accompagnement pour soutenir le quotidien de notre peuple en matière d'emploi, notamment avec la distribution de nos contrats CAE, etc. et, en entendant cela, je me suis demandé si cela n'allait pas nous mettre en difficulté. Elle disait que lors d'une période électorale, il était demandé de suspendre tout cela. L'on ne doit plus procéder à ces distributions de « sucettes », comme on dit !

Je parle de cela car l'on s'était concerté au sein de notre groupe avant de nous réunir ici et il y a un conflit d'intérêts avec le projet de texte que nous examinons et notamment sur la mission « Vie sociale ». Des précisions seront apportées plus tard dans l'exposé sommaire et le libellé — qui nous permet d'avoir des détails précis — de l'amendement que vous nous avez transmis. En fait, notre collègue est la présidente du conseil à qui sera destinée cette dotation. D'ailleurs, c'est pour cela que je disais vouloir faire appel aux juristes, des personnes dont c'est le métier, et non aux politiciens que nous sommes, afin qu'ils veillent sur nous également. Et pour en revenir à ce qui vient d'être dit sur la période électorale, ce problème (ndt, conflit d'intérêts) ne risque-t-il pas de vous porter préjudice tout comme à nous ? Comme je viens de le souligner — et c'est quasiment certain —, ceci pourrait effectivement causer des soucis à notre collègue si celle-ci venait à participer à l'examen et au vote de cette mission. C'est ce point qui nous préoccupe et qui nous gêne dans l'étude de ce texte.

Par ailleurs, l'on sait qu'un procès se tiendra lundi prochain et que cette situation (ndt, conflit d'intérêts), qui fait suite à une décision qui avait été prise non pas à l'assemblée mais au sein d'un conseil municipal, en est également la cause. Comment pouvons-nous faire notre travail si même en prenant le soin de donner une interprétation de l'article, ils pointent du doigt les juristes ou se prononcent en leur faveur quand ils le veulent ? Comment faire ? Je nous pose à toutes et à tous cette question car je suis vraiment inquiet au sujet de cet examen. Certes, il s'agit ici d'un collectif budgétaire mais si l'on devait revoir tous les articles de notre budget primitif pour savoir s'il n'y a pas de souci, comment pourrions-nous examiner cela correctement ? Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Le président : Merci bien. Nous rectifions les votes : une voix est retirée parmi les votes, et donc 44 pour. Donc avec la voix de Minarii en moins qui ne participe pas au vote.

Oui, Madame Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Oui, merci Monsieur le président.

N'ayant pas bien saisi les propos de notre président du Tavini huiiraatira, je souhaiterais apporter quelques précisions car, en m'exprimant sur les CAE tout à l'heure, je n'ai pas dit qu'il s'agissait là d'un moyen pour appâter la population ! J'ai dit qu'au sein des dispositifs que nous mettons en place pour accompagner notre peuple, il y avait des mesures d'aide, que ce soit dans le secteur de l'emploi et dans d'autres domaines (le FRPH pour les hydrocarbures, etc.), et j'avais soulevé une difficulté lors des périodes électorales parce que l'on entend dire que toutes les mesures que nous adoptons ici sont prises à des fins électoralistes et que l'on (ndt, Tapura huiiraatira) veut soi-disant politiser tout cela. Pas du tout ! Ceci est un moyen d'aider notre population ! Et donc, je ne comprends pas pourquoi... mais peut-être que c'est à des fins politiques ! Dans les termes que j'ai employés, je n'ai pas dit que le CAE était un instrument politique pour appâter la population, jamais ! J'ai juste dit qu'il fallait respecter cette période de réserve électorale ! Madame la ministre et nous avons accepté de suspendre ces CAE.

Par contre, j'ai soulevé un problème : l'ensemble des personnes qui ont déposé leurs dossiers CAE au SEFI attendent une réponse. Et quelle a été notre réponse à ces derniers ? Étant donné que nous sommes en période électorale, nous ne pouvons soumettre vos demandes au SEFI. En d'autres termes, cela a été suspendu le temps des élections et une fois que ce sera fini et que le nouveau gouvernement sera en place, on pourra poursuivre effectivement le traitement de ces dossiers CAE. C'est tout ce que j'ai dit. Je n'ai pas... Peut-être avez-vous mal entendu, mais il est certain que je n'ai jamais dit que le CAE était un moyen pour appâter la population.

Le président : *Merci,* Monsieur le sénateur.

M. Teva Rohfritsch : Madame la présidente, vous vous enfoncez. Pardonnez-moi cette expression familière, mais c'est la loi qui s'impose à tous, on ne peut pas utiliser les fonds publics pour faire une campagne électorale. Le juge des élections l'appréciera, le juge des élections l'appréciera. Regardez bien vos comptes de campagne. En ce moment, la saison, c'est la saison non pas des pierres fleuries mais des premières pierres, ou des deuxièmes, ou des troisièmes, c'est la saison des événements à la Présidence (*Réaction de M^{me} Tepuaurii Teriitahi*), c'est la saison. Non ! Regardez, et les juges feront une comparaison avec la même période que l'année d'avant. Et vous ne pouvez pas utiliser les moyens pour l'emploi pour faire campagne.

Tout à l'heure, vous avez commis un énorme lapsus, que je ne voulais pas relever mais comme vous insistez. Vous avez dit à propos des CAE, avec le mouchoir qu'on a failli sortir : « *Quand j'aide, moi j'aide, c'est pour aider quelqu'un qui est dans le besoin et qui vient me voir* ». Mais Madame, vous n'êtes pas ministre de l'emploi, vous êtes représentante à l'assemblée de Polynésie française. Est-ce que c'est vous qui attribuez le CAE, Madame la présidente de groupe ? Vous avez dit — et ça sera au PV — « *Quand moi j'aide, c'est pour aider quelqu'un. Et je ne peux pas lui dire attends, y a une campagne électorale, on ne peut pas le faire* ». « *Quand moi j'aide — comme si nous, on n'avait pas envie d'aider — c'est parce que j'ai quelqu'un qui en a besoin, là, maintenant* ». Pardonnez-moi, mais vous enfoncez la loi. Vous ne pouvez pas, vous, Madame Tepuaurii, aider. Il y a des commissions, il y a des dispositifs officiels qui existent et vous ne pouvez pas décider à la place d'une commission ; ou alors vous êtes en train de nous dire que quand ça vient du Tapura, on est sûr de pouvoir aider. (*Réaction de M^{me} Tepuaurii Teriitahi*.) Allez jusqu'au bout de votre démonstration ! Mais ce n'est pas l'opposition qui le dit, c'est la loi de la République, Monsieur le président ! (*Réactions dans la salle.*)

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Monsieur le président, je suis prise à partie et je voudrais répondre parce que là, il y a une déformation des propos. Lorsque je veux dire « *quand j'aide* », c'est-à-dire que quand je reçois ma population à Paea. Et cette population, je n'ai pas attendu la veille des élections pour la recevoir. Sur le terrain, j'y suis depuis le premier jour. Quand j'aide, c'est quand j'écoute, déjà l'oreille que je donne à ma population qui vient me demander pourquoi est-ce mon dossier CAE n'a pas été traité. Mon aide, c'est de lui expliquer le pourquoi du comment.

Après, oui si parfois je mets à la poche en aidant ma population à manger ! Eh bien, si je dois aller au tribunal parce que, oui, j'ai donné deux cafés et du lait en poudre pour quelqu'un qui n'avait rien à manger pour sa famille, eh bien je continuerai à le faire ! Et j'irai en prison pour ça, y a pas de souci, parce que mon souci c'est que ma population, elle mange ! (*Réactions d'approbation et applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraaatira.*)

Le président : Monsieur Geros, non ?... Nicole Sanquer.

M. Antony Geros : Peut-être pas dans une permanence politique quand même, soyons un peu plus discret... (*Rires dans la salle.*)

Le président : Madame Sanquer, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je veux juste rappeler que le CAE, normalement c'est un contrat aidé pour toute la population et que normalement il y a des commissions — n'est-ce pas Madame la ministre ? Alors moi, j'aimerais bien comprendre puisque j'ai eu aussi, moi, des personnes qui sont venues me demander un soutien pour avoir un CAE parce que justement, quand on dépose son dossier au Sefi, on n'est pas forcément prioritaire. Donc j'ai essayé par moi-même, ça n'a pas fonctionné, pour qu'on regarde ce dossier si on pouvait aider ce petit magasin. Par contre, j'ai changé de technique après, je suis passé par un élu Tapura pour soutenir le dossier. Et vous savez quoi ? Ça a marché. *(Rires dans la salle.)*

Voilà. On ne conteste pas le CAE, c'est un besoin pour les familles, surtout les familles qui n'ont rien. Par contre, nous contestons l'utilisation du CAE parce qu'il faut montrer patte rouge pour pouvoir accéder à un CAE. Et d'ailleurs j'ai des *maires* ici présents, qui n'étaient pas Tapura ou qui l'étaient, et c'est bizarre, en sortant de la majorité, ces communes n'ont pas pu bénéficier de CAE — ils sont juste derrière moi. J'en ai un autre, il a perdu les élections en 2020. Malheureusement, lui, son quota partiel de CAE était de 17. La mairie passe au rouge, on dépasse la cinquantaine, voire même 100 CAE ! Mais vous ne faites pas de politique avec les CAE, c'est faux, c'est faux, c'est faux... Et pourtant, pour avoir un CAE... Vous savez, on fait les territoires, nous aussi, on fait campagne électorale, vous savez ce que les jeunes nous disent : « Ah ben *Monsieur le maire*, il m'a promis un CAE, c'est ça l'avenir ». Alors, de quand date cette promesse ? « Elle date des élections municipales en 2020 et puis finalement il n'a pas pu, il est revenu aux élections législatives pour promettre et donc j'attends désespérément mon CAE ». Et j'ai dit : « Ne vous inquiétez, le 6 mars, la campagne, elle va commencer et la saison des promesses va recommencer ».

Je vous remercie. *(Réactions sur les bancs du groupe Tapura huiiraatira.)*

Le président : Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : Monsieur le président, je pense qu'il faut être intellectuellement honnête. *(Rires et réactions sur les bancs du groupe A here ia Porinetia.)* Lorsqu'on vote contre une ligne budgétaire, lorsqu'on est contre le budget qui va venir financer les CAE, je pense qu'il faut aller au bout de son raisonnement. Il faut être honnête jusqu'au bout ! *(Réactions sur les bancs du groupe A here ia Porinetia.)* Ça veut dire qu'il faut aussi refuser, il faut qu'ils refusent ! Ce qui n'est pas le cas, là, elle vient de nous l'exposer.

Maintenant je vais lui dire : à cette période-là, qui c'est qui était à la présidence des CAE ? **(Une représentante du groupe Tapura huiiraatira :** « C'est Sanquer ! ») Qui ? Juste à côté ! Donc il ne faut pas venir nous reprocher. Nous, nous estimons, comme tous les autres gouvernements qui se sont succédé, il y a le DIJ, il y a le CIG, il y a le CPIA, tout le monde, tout le monde a utilisé cette stratégie-là, cette mesure ! Cette mesure qui aujourd'hui s'avère très importante pour les petites familles. Lorsqu'on accorde 2 000 CAE sans distinction, sans savoir — on ne peut pas savoir à qui appartiennent les personnes qui font leur demande *(Réaction de M. Teva Rohfritsch.)* —, ce sont 2 000 familles que l'on aide.

Maintenant moi, j'interpelle directement la présidente de A here ia Porinetia *(Réaction dans la salle.)*, qu'elle nous donne les preuves de ce qu'elle affirme. Il ne faut pas simplement affirmer. Je lui avais déjà posé la même question lors de la Covid, lorsqu'elle affirmait que des entreprises ne recevaient pas d'aides. Je lui ai demandé de présenter la liste de ces entreprises. Jusqu'à aujourd'hui, zéro ! Jusqu'à aujourd'hui, zéro !

Maintenant ce n'est pas le plus important dans notre collectif. Le plus important, c'est la santé, c'est l'hôpital, on en fait tout un bla-bla et on ne vote pas pour. Donc, ils ne veulent pas soutenir les efforts que réclament les soignants de l'hôpital, les personnes de l'hôpital. Nous, nous entendons, nous avons entendu et nous allons donner suite, une suite favorable à toutes ces doléances. Je pense qu'on ne peut pas nous reprocher de faire de la politique politicienne.

Elle vient de parler aussi de l'abaissement des taxes. Si on avait abaissé les taxes, alors on nous aurait traité de mesures électoralistes encore. Déjà rien que 10 francs au litre d'essence, c'est électoraliste, on attend le dernier moment pour le faire. Non, moi je ne peux pas laisser faire, je ne peux pas laisser dire ces propos, il faut justifier. On n'est pas là pour dire n'importe quoi non plus. Lorsqu'on affirme quelque chose ici, il faut le prouver. Lorsqu'on désigne des personnes, il faut les citer ! Et non pas mettre les gens dans le doute parce qu'on nous filme, on retransmet en direct sur les réseaux et on se permet de dire n'importe quoi. Non, je ne suis pas d'accord. Ces personnes devraient même être sanctionnées !

Merci.

Le président : Merci. Nous sommes au total de l'article 3. On soumet au vote. On vote : qui est pour ? Unanimité, je pense, sur cet article-là. Unanimité ?... Voilà.

Et l'article 3 maintenant, unanimité ?... Même vote ? Explication de vote maintenant ? (*Rire.*) Oui, Monsieur Geros.

Article 3

M. Antony Geros : Merci président.

Je vais intervenir en *langue française*, puisqu'on ne comprend pas en *langue autochtone (ndt, tahitienne)*, pour dire tout simplement qu'on s'est complètement dispersé par rapport à la réflexion que je voulais susciter, mais j'ai apprécié le débat puisque ça nous a nourri en informations.

Simplement pour dire que j'ai demandé à notre élue du Tavini de sortir de l'hémicycle, tout simplement parce que, en regardant l'ensemble des documents qui nous ont été distribués, je me suis aperçu qu'il y a une ligne d'écriture budgétaire qui l'implique directement. Cette ligne d'écriture budgétaire c'est celle qui intéresse la vie sociale puisque, à quelques articles plus loin, nous allons venir toujours sur cette rubrique amender notre collectif pour rajouter un certain nombre de crédits nécessaires à réaliser les travaux qui font l'objet de cet amendement. Étant présidente du conseil des femmes et étant donné que ce sont des crédits qui vont être alloués à cet organisme, cette structure, je lui ai demandé : tu es en pleine prise illégale d'intérêt si tu participes au vote.

Je me rappelle d'une formation que nous avons eue avec une ancienne commissaire de gouvernement près le tribunal administratif de Polynésie, qui nous renseignait sur le fait que dès lors qu'on est élu on est pratiquement en conflit d'intérêt permanent. Mais que le conflit d'intérêt n'était pas un délit, c'est la prise illégale d'intérêt qui est un délit. C'est la raison pour laquelle, en m'exprimant, j'ai demandé aux juristes de l'assemblée de nous protéger à ce niveau. Parce que les risques de se faire condamner pour une prise illégale d'intérêt sont légions dans les décisions que nous prenons. Et c'est à ce sujet que j'ai évoqué l'intervention de ma collègue — non pas à tort —, présidente de groupe, lorsqu'elle a évoqué ce qui a été traduit ensuite par notre sénateur de manière beaucoup plus sémantique, la nécessité de faire voter des crédits pour allouer des CAE parce que ça répond à un besoin réclamé par la population et c'est tout à fait normal. C'est notre rôle ! Et que, à ce sujet-là, on doit redistribuer les crédits qu'on va chercher dans la fiscalité pour pouvoir faire une répartition équitable de ces crédits, afin de répondre aux besoins de notre population. Nous avons un mandat représentatif, donc notre population compte sur nous pour les représenter dans les décisions que nous prenons. Mais si à chaque fois qu'on va prendre ces décisions, Monsieur le président, on va se poser, s'interroger sur le fait qu'est-ce qu'on n'est pas en prise illégale d'intérêt. Mais c'est plus possible ! Et c'est à ce titre que je suis intervenu. C'est tout ! C'est pas pour chercher autre chose que cela.

Alors à côté de ce sujet, il y a bien entendu un autre sujet qui nous interpelle beaucoup également : c'est le fait que nous devons sortir de l'hémicycle. Mais nous avons été élus pour rester dans l'hémicycle. Si nous nous absentons sans motif, on a notre indemnité réduite d'autant parce que c'est le règlement intérieur. Et cette décision a été prise en dépit de décisions juridictionnelles et de pratique au niveau de l'Assemblée nationale, etc. Et c'est à partir de là que nous avons étendu la disposition en Polynésie. Et

de surcroît, la Chambre territoriale des comptes est venue à chaque fois nous pointer du doigt lorsqu'on faisait mal notre travail à ce sujet. Donc quand on sort de l'hémicycle ou quand on ne vient pas siéger, on nous coupe nos indemnités. Bon !

Alors la question que je pose c'est de savoir comment on doit agir dans ces conditions, Monsieur le président. Parce que cette dame-là, elle veut participer au débat, elle veut expliquer pourquoi, elle veut promouvoir le projet dont elle a été à l'origine. Mais si, au moment des débats, il ne faut pas qu'elle assiste et pire, au moment de la décision, il ne faut pas qu'elle assiste, à quoi ça sert de venir ici ! Il faudrait prendre tout le monde sauf nous. Donc, il est important, Monsieur le président, que vous voyez à ce niveau. Je ne sais pas comment on peut faire mais j'ai une petite idée quand même parce que nous avons quand même trois parlementaires qui siègent au sein de cet hémicycle. Et, me semble-t-il, revisiter les dispositions en matière pénale lorsqu'on touche à la prise illégale d'intérêt serait peut-être intéressant, notamment pour les élus qui assurent un mandat représentatif. Voilà ce que je voulais dire.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Madame Bouteau.

M^{me} Nicole Bouteau : Oui, merci Monsieur le président.

Je voudrais répondre à Monsieur Luc Faatau. Je pense que nous avons été clair dans nos interventions, nous votons en faveur des mesures en faveur du CHPF et de l'Hôpital d'Uturoa.

Or, je voudrais rappeler quand même parce que j'ai entendu également le ministre des finances m'accuser quasiment de n'avoir pas voté le budget du CHPF en janvier dernier et de mettre abstenu. Je n'ai pas voté contre, Monsieur le ministre, je vous rappelle.

Je vous rappelle que nous avons assisté — alors oui je suis administratrice du CHPF au titre de l'assemblée — à un véritable sketch durant plus d'un mois. Trois réunions reportées du conseil d'administration du CHPF : la première où la directrice du CHPF nous annonce une décision du Conseil d'État qui vient impacter les recettes du CHPF, avec 1,6 milliard F CFP qu'il faut trouver. Donc elle nous dit clairement : *« je ne peux pas vous présenter au vote ce budget parce qu'il est insincère »*. Report ! Il a fallu vous attendre, Monsieur le ministre, parce que vous étiez en voyage et votre collaborateur nous a demandé de vous attendre. Troisième réunion, vous êtes là et là vous nous interpelez en nous disant : *« mais vous administrateurs qui ne votez pas le budget, quelles sont vos solutions ? »*. Parce que vous pensez que nous avons les solutions, nous, administrateurs ? Les solutions, elles sont entre vos mains. Vous nous avez fait un cours de comptabilité publique, en m'interpellant également en disant : *« Madame Bouteau est très au courant que ça ne se fait pas comme ça, qu'il n'y a pas de collectif budgétaire avant le mois de mars, voire avant le mois d'avril et compte tenu des échéances électorales, il n'y aura pas de collectif avant les élections »*. Il aura donc fallu quatre réunions du conseil d'administration ; un mouvement social au CHPF ; un mouvement social à Uturoa pour tout d'un coup, et ben oui, il y a un collectif. Ce collectif devait être fléché uniquement « santé » et finalement pour venir charger la mule avec d'autres dépenses, à quelques semaines des élections territoriales.

Réponse également à Monsieur Luc Faatau, puisque je pense que la présidente des CAE dont il parle c'est moi. D'abord, je n'ai jamais siégé à une commission et je pense que la ministre non plus ne le fait pas actuellement. Je n'ai jamais siégé à une commission de CAE ! Je n'ai jamais présidé une commission de CAE ! Et je regarde les *maires*, alors pour certains qui étaient dans l'opposition, Madame Teura Iriti, maire de la commune de Arue, qui était dans l'opposition ; *maire* Geros, maire de Paea ; *maire* Faa et je peux en citer d'autres, ils ont bénéficié également des dispositifs et nous l'avons fait de manière équitable en toute transparence auprès des communes et auprès du Conseil des ministres vers lesquels je revenais régulièrement. Alors la désinformation, je vous en prie, merci !

Le président : Oui, Etienne Tehaamoana.

M. Etienne Tehaamoana : Oui, je vais réagir à l'intervention de notre ami Faatau, il voulait des affirmations, des preuves. J'étais maire de 2008 à 2020. Vous savez, là je confirme aujourd'hui, si vous n'êtes pas de la bonne couleur, c'est difficile d'avoir les dossiers CAE, aussi bien que les dossiers OPH. Ça, je confirme aujourd'hui ! Parce qu'à l'époque, en 2019, on me dit : « *vous avez droit à 19 CAE* ». Aujourd'hui, il y a des CAE partout, on ne sait pas quoi en faire. Et c'est dommage, parce que moi, le CAE, je pense qu'il faut orienter ailleurs, il ne faut pas donner beaucoup aux collectivités parce qu'il n'y a aucune formation, c'est pour ramasser les feuilles. C'est pour faire la propreté. Pourquoi on n'oriente pas vers l'agriculture, vers les entreprises privées ? C'est ma façon de voir les choses.

Lorsque vous dites qu'il faut être honnête. Si vous ne votez pas le budget, il ne faut pas demander, il faut même refuser ! Et pourtant depuis 2018 jusqu'à 2020, j'ai toujours voté le budget justement parce que j'étais amené à demander des subventions au Pays et des aides. Mais, malheureusement, malgré mes votes — et vous pouvez vérifier dans les PV — je n'ai jamais eu de CAE. Merci.

Le président : Oui, merci. Dernières interventions sur les CAE ?

M. Luc Faatau : Mon cher collègue de Hiva-Oa, je ne vous ai jamais interpellé, j'interpellais simplement celle qui était devant vous, qui avait affirmé des choses, je ne vous visais pas du tout. Aucunement ! Vous n'étiez pas du tout visé par mes propos ! Voilà.

M. Etienne Tehaamoana : Mais je témoignais justement pour affirmer qu'il faut être de la bonne couleur.

Le président : Vous pouvez couper votre micro !

Article 4

Le président : Nous passons à l'article 4. Discussions, qui intervient ? Eliane Tevahitua, vous avez la parole.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci Monsieur le président. *Bonjour* à tous !

C'est une question qui s'adresse au ministre de la santé, concernant l'annonce qui a été faite de la mise en place de l'accueil des urgences vitales au CHPF. C'est une annonce que vous aviez faite. Quelles sont les ressources humaines que vous comptez mettre à disposition de ce quasiment nouveau service ?

M. Jacques Raynal : Pardon, excusez-moi, Monsieur le président !

Le président : D'accord.

M. Jacques Raynal : Ce qu'on appelle le SAUV, c'est-à-dire c'est un service d'accueil d'urgence vitale. C'est-à-dire que ce sont des gens qui arrivent dans un état de santé qui est très à risque de décès imminent. Le docteur Tony Tekuataoa est en train de formater justement ce service. Je n'ai pas encore reçu l'état exact des besoins, notamment en ressources humaines, je crois que ça se situe entre 8 et 10 personnes puisqu'il faut assurer 24 H/24 H, mais je n'ai pas le chiffre exact encore. Donc, bien évidemment que ça nécessitera un effort de prise en charge de ressources humaines, également sur le plan des moyens financiers. Voilà. Donc c'est en train d'être calibré, je dirais, et également sur le plan budgétaire.

Le président : Oui, d'autres interventions ? Nous sommes toujours sur l'article 4 « les emplois ». Oui.

M. Félix Tokoragi : *Oui, merci Monsieur le président. Monsieur le ministre en charge de la santé.*

Depuis 2016 a été mis en place le SOS et, en particulier, la possibilité de mettre des médecins dans les dispensaires des îles. Il y a un constat qui est fait aujourd'hui que les médecins venant de là-bas aux Tuamotu, dans nos îles, au bout d'un an, certains ou tous quittent l'île ou l'atoll.

Comment avez-vous vu l'organisation pour toujours préserver au moins un médecin dans nos archipels, et je parle particulièrement des archipels les plus éloignés qui est celle des Tuamotu, dans laquelle vous connaissez la particularité ? Voilà. J'ai besoin d'un éclaircissement de votre part.

Je vous remercie.

Le président : D'autres questions avant qu'on donne la parole au ministre ? Pas d'autres questions ? Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Jacques Raynal : Oui, les ressources humaines, c'est une question qui est récurrente en matière de santé. Notre politique est de privilégier justement les structures de santé éloignées, puisque nous pensons qu'il est important d'avoir des médecins ou des infirmiers qui aient une grande expérience dans les îles, dans la mesure où cela limitera le nombre d'évacuations sanitaires.

Les difficultés que nous avons et qui, à mon avis, iront en s'accroissant, c'est que nous avons de moins en moins de ressources humaines en matière médicale. Nous poussons bien évidemment les jeunes polynésiens à faire des études médicales : ce sont des études longues, il faut en moyenne huit ans pour avoir un médecin généraliste à l'heure actuelle, il faut compter huit années. Donc nous aurons probablement dans les années qui viennent, d'ici quatre ou cinq ans, un peu plus de possibilités d'avoir des médecins originaires du territoire qui iront peut-être un peu plus facilement dans les îles. Sinon, comme nous avons des médecins d'origine métropolitaine, c'est vrai que soit ils ont une famille avec une femme qui accepte de vivre dans cet environnement qui est quand même particulier pour des métropolitains ; soit ils sont tous seuls et ils ne restent pas en général plus d'un an, comme vous l'avez dit, un an, un an et demi, c'est variable.

La direction de la santé fait tous les efforts nécessaires pour que leur confort, leur confort de travail surtout. Puisque vous avez pu le constater très probablement, les dispensaires des îles ont reçu pas mal de matériels modernes qui permettent aux médecins d'être un peu plus à l'aise. Néanmoins, ça sera de plus en plus difficile. Il ne faut pas se faire d'illusion, on voit bien ce qui se passe en métropole à l'heure actuelle. À l'heure actuelle en métropole, il y a des zones désertes de médecins, des déserts médicaux, et les jeunes médecins à l'heure actuelle ne se lancent plus dans l'aventure, je dirais. Ils veulent avoir une sécurité à la fois de confort de travail et une sécurité d'être dans un environnement qui soit — je dirais — médical de qualité. Les médecins qui sont capables de partir tout seul au sein d'une population isolée seront de plus en plus rares.

Nous sommes à l'heure actuelle en train d'étudier la possibilité d'avoir des recrutements de médecins originaires du Pacifique, qui ont une approche probablement différente. Néanmoins, la plupart des médecins du Pacifique ont des diplômes étrangers, soit des diplômes de Nouvelle-Zélande, soit des diplômes de Fidji. Donc, nous sommes en train d'étudier cette question-là pour avoir des médecins ou des jeunes polynésiens qui iraient faire des études en Nouvelle-Zélande ou ailleurs et qui reviendraient avec un diplôme étranger : ce qui ferait des études un petit peu moins longues que celles de métropole.

Donc, c'est un souci récurrent en effet, et je ne pense pas qu'à Makemo vous ayez des soucis de médecins quand même. Je ne sais pas s'il y a un ou pas, mais c'est une des plus grandes difficultés que nous ayons à la direction de la santé.

Le président : Merci. Une intervention, Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, une question à Monsieur le ministre de la santé.

Nous avons bien entendu pendant la grève, les revendications du personnel de santé et identifié aussi qu'il manquait des effectifs. J'aurais souhaité avoir votre avis sur la création d'une fonction publique hospitalière polynésienne. Qu'en pensez-vous ?

M. Jacques Raynal : De par mon expérience, je pense en effet qu'il y aurait peut-être intérêt à étudier cette question de façon beaucoup plus approfondie que jusqu'à présent, avec la création d'une filière « santé » au sein de la fonction publique territoriale. C'est quelque chose qui avait été évoquée, — je m'en souviens —, il y a longtemps, lors de la création de la fonction publique territoriale. Ça avait fait l'objet d'une demande de la part de quelques professionnels de santé. Malheureusement, le président de l'époque n'était pas très favorable aux médecins, je dois le dire, et donc ça n'a pas été retenue. Je pense qu'à l'époque c'était trop tôt très probablement, on n'était pas dans la situation dans laquelle on est à l'heure actuelle avec des pénuries de professionnels. Néanmoins, je pense qu'en effet ça serait probablement un progrès et rassurerait probablement les jeunes polynésiens que d'être intégré dans une fonction publique qui soit... Oui, voilà. Donc personnellement j'y suis favorable, mais bon je pense que ça nécessite quand même d'être étudié parce que c'est assez complexe à mettre en place. Oui. Merci.

Le président : Merci.

Je sou mets au vote l'article 4. Même vote ? Unanimité ? Unanimité. Merci.

Article 5

Le président : Article 5. Discussion. Pas d'interventions ? Même vote ? Même vote, unanimité.

Article 6

Le président : Nous passons à l'article 6, s'agissant des crédits de fonctionnement. Nous allons procéder par un vote par mission.

Mission 960

Le président : Mission 960. Y a-t-il une intervention sur la mission 960 ? Non, pas d'intervention ? Je sou mets au vote. Même vote ? Non, abstention. A Here ? Pour ? Oui, pour aussi. Le groupe Tavini ? Il n'y a que 3 abstentions ? 4 abstentions. 52 et 4 abstentions.

Mission 961

Le président : Mission 961. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Merci.

Mission 962

Le président : 962, pareil ? Oui, 962.

M^{me} Nicole Bouteau : Est-ce que vous pouvez nous rappeler pourquoi cette dotation supplémentaire n'a pas été inscrite dès le budget primitif 2023 ?

Le président : Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Effectivement, lorsque nous avons élaboré le budget 2023, donc en 2022, nous n'étions pas sûrs — en tout cas, nous n'avions pas la visibilité — sur l'évolution de l'indice du prix à la consommation. Il y a deux sujets : il y a les ANFA, il y a les FPT. Donc, s'agissant des ANFA, donc elle est assise directement sur l'IPC, sur l'évolution de l'IPC, mais nous avons inscrit par anticipation une provision de 50 millions F CFP que nous proposons de reprendre maintenant. Alors pourquoi est-ce que nous ne l'avons pas fait en 2022 pour 2023 ? La question c'est plutôt pour les FPT, je suppose. Parce que c'est de ça dont il s'agit. Effectivement, le choix a été fait d'attendre, de voir un petit peu

l'évolution de l'inflation et de réajuster, le cas échéant, les choses lors d'un collectif budgétaire qui serait inscrit en 2023.

Le président : Je sou mets au vote. Même vote ? Toujours abstention les non-inscrits ? O.K. Même vote.

Mission 965

Le président : 965. Pas d'intervention, même vote. Merci.

Mission 966

Le président : 966 mission « économie générale », même vote ? Même vote. Merci.

Mission 967

Le président : 967. Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, merci Monsieur le président.

Madame la ministre de l'emploi, vous avez dit dans votre intervention qu'il n'y aura pas de CAE déclenchés entre janvier et mars parce que nous sommes en période électorale. Mais cependant, vous avez dit aussi dans votre intervention que vous venez un peu renflouer cette ligne-là pour permettre la continuité des CAE que vous avez eu en 2022. Donc, je n'ai pas compris ce que vous avez dit alors. Merci.

M^{me} Virginie Bruant : Il n'y pas de souci ! Pardon, je me suis peut-être mal exprimée !

Là, les reconduites, les recopies de 2022 sont prises en charge par le budget primitif de l'emploi. O.K. ? Là, les 1,4 milliard F CFP qui sont soumis à votre approbation, ça va être pour des nouveaux contrats pour 2022. Pas de CAE pour le moment puisque comme on l'a dit avant les élections, on ne fera pas partir de nouveaux CAE. Par contre, tous les autres dispositifs et toutes les autres mesures d'aides à l'emploi doivent continuer à vivre comme les ACT, les ACT PRO, les ACT PRIM, les CVD, les SITH, nous avons des dossiers en attente, donc on a besoin d'avoir cette continuité. Et ces 1,4 milliard F CFP sont destinés à ces mesures d'aides à l'emploi ; et l'apprentissage également que j'ai oublié de citer. Donc l'apprentissage avec l'objectif de 200, sur le budget primitif, on en a à peu près la moitié 150, donc qui va nous servir pour l'autre moitié.

Le président : Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Donc ce n'était pas pour les CAE. Là, vous venez abonder cette ligne pour les nouveaux contrats de ACT PRO, ACT... C'est bien ça ? Parce que ça vous ne l'avez pas prévu au budget primitif de 2023 ?

M^{me} Virginie Bruant : Si ! Il y en a qui sont partis, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Il y a à peu près 500 contrats, donc il y a 119 stages, — si vous voulez les chiffres exacts —, qui sont partis début 2023 ; 176... (**M^{me} Nicole Sanquer, hors micro :** « Nouveaux contrats ? ») Tout à fait, des nouveaux contrats, mais on n'avait pas suffisamment d'enveloppe budgétaire pour atteindre les objectifs qu'on s'était fixés qui sont des objectifs standards des autres années. 2019 étant toujours l'année de référence puisque-là les chiffres de la crise Covid sont un peu délicats. Donc voilà, on se maintient sur 2019, mais on avait besoin de budget complémentaire pour faire partir tous ces contrats-là.

Le président : Bien.

M^{me} Nicole Sanquer : Donc, il y avait une mauvaise évaluation des besoins au départ ?

M^{me} Virginie Bruant : Non, pas du tout ! Il y avait des décisions financières sur le budget primitif à faire, mais voilà, on savait qu'on allait avoir un collectif pour pouvoir nous aider à financer ces mesures d'aides à l'emploi.

Le président : Merci.

Je sou mets au vote. Vous maintenez votre vote d'abstention ? Pour ? Vous êtes pour ? Abstention toujours le... Bien, même vote alors. O.K.

Mission 968

Le président : 968 ?

M. Antonio Perez : Monsieur le président ?

Le président : Oui, pardon ! Monsieur le président.

M. Antonio Perez : Une petite intervention sur la mission précédente.

Bien entendu que les lignes budgétaires concernant les emplois aidés sont importantes et évidemment que ça provoque des débats un peu tendus. Ce n'est pas de maintenant ! Les DIJ, les CIJ et maintenant les CAE ont toujours suscités un peu d'émois dans les débats. Mais ce qu'il faut rappeler, c'est que l'objectif du gouvernement, c'est la création d'emplois salariés. Et lorsque vous échangez dans les quartiers avec les jeunes, avec les associations, la demande récurrente, journalière et permanente, c'est de pouvoir bénéficier d'un emploi salarié. Donc, les emplois aidés sont des amortisseurs sociaux qui sont utiles, mais il faut basculer dans l'emploi salarié. Et c'est ce que le gouvernement, et c'est ce que le président est en train de réussir, puisque comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes aujourd'hui à 70 740 emplois salariés à la CPS et c'est ce chiffre-là qu'il faut retenir. Et c'est ce débat-là qu'il faut tenir, c'est la création d'emplois stables et salariés, et ça passe par la création d'entreprise, le soutien aux entreprises par une bonne politique gouvernementale et c'est ce que nous sommes en train de réussir. C'est pour ça que je pense que l'opposition est certainement... Et en particulier, ils sont en mode panique. Je pense qu'ils voient que la situation s'accélère, se développe et je pense que c'est pour ça que ça nourrit les débats un peu difficiles. On peut les comprendre !

Merci Monsieur le président.

Le président : Je sou mets au vote, 968. Même vote ? Même vote. Merci.

Mission 969

Le président : 969. Pas d'intervention. Oui, Monsieur le sénateur.

M. Teva Rohfritsch : Oui, je vais rassurer Monsieur le président de la commission des finances, nous ne sommes pas en panique du tout. Est-ce qu'on vous donne l'impression d'être en panique ? On fait notre travail, on pose des questions et on peut ne pas être d'accord avec vous. Et si vous êtes bien placé sur la 2^{nde} section, j'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler après les élections. Parce qu'à mon avis, vous n'aurez plus tout à fait la même vision des choses.

Je n'ai pas compris votre démonstration, mais je vais être très bête aujourd'hui effectivement. 968, on fait une écriture pour 1 710 F CFP... (**M. Antonio Perez, hors micro** : « *C'est la panique totale !* ») de quoi il s'agit à notre ministre des finances. Je suis un peu curieux, ce genre de mouvement sur un collectif budgétaire. C'est la DBF qui a sévi à votre insu ou... ?

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président.

Oui, c'est vrai que ça peut prêter à sourire « 1 710 F CFP ». Vous avez la même chose à la mission 973 : « 640 F CFP ». Ce sont des charges constatées d'avance et qu'il convient effectivement de les inscrire dans un collectif. Nous avons profité de les inscrire maintenant. Voilà, ce sont des charges constatées d'avance.

Le président : Merci. Je sou mets au vote le 969. Même vote ? Même vote. Merci.

Mission 970

Le président : 970. Abstentions ? Pour ? Unanimité ? 970, vous voulez intervenir ? Oui, Angélo.

M. Angélo Frebault : Merci, Monsieur le président.

Je sais qu'avant ce dossier j'ai été un sujet des ministres, j'ai été cité quatre fois. J'en reviens donc sur cette ligne de la santé. J'adresse aux trois ministres — ministre de la santé, ministre du budget et des finances et ministre du travail — une question qui reflète la vérité. Je ne parle pas du CAE, de l'emploi.

La CPS était déficitaire l'année dernière à hauteur de 3,5 milliards F CFP sur la branche retraite. On a mis en place donc cette taxe sur les consommateurs qui touche tout consommateur y compris les pauvres. Il y avait une proposition, certes, le ministre était présent à la commission de la CPS où j'étais administrateur, l'année dernière. Il y avait une proposition : les impôts sur le pouvoir d'achat. Ça n'a pas été retenu, mais il fallait mettre en équilibre cette caisse. J'ai toujours posé une question aux trois ministres. Le déficit de la CPS alors qu'actuellement les cotisations de la CPS — les cotisations du plus petit salarié qui est le Smigard dans un cadre mensuel —, les cotisations pour sa retraite, pour subvenir à la pérennisation, payent les fonctionnaires du territoire à hauteur de 14 milliards F CFP par an, alors que ça devrait être payé par le Pays dans la dotation fonctionnelle — environ 14 milliards F CFP par an —. Et si le Pays prenait le paiement de ces fonctionnaires du CHPF et des hôpitaux périphériques — il y a un certain nombre, c'est 1 000 et quelques fonctionnaires —, c'est le petit Smigard de ses cotisations qui paye les salaires de 2 millions F CFP au CHPF ! Est-ce que vous pouvez confirmer le contraire ? C'est bien une dotation de la CPS qui paye les salaires de ces fonctionnaires. Il y a exactement aux environs de 1 000 et quelques fonctionnaires au CHPF et les hôpitaux territoriaux.

Le président : Fini ? Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci. Alors je vais refaire le débat que nous avons eu en commission par rapport à la santé, mais je vais ouvrir ce débat en disant que j'ai l'impression que nous sommes en face d'un collectif en mode « panique » parce qu'il y a un véritable problème au niveau de notre politique de santé en Polynésie. Je ne jette pas l'opprobre sur tel gouvernement ou tel gouvernement, mais aujourd'hui on peut constater que notre population est vraiment malade. Elle n'est pas malade de prévention parce que de toute façon on est dépassé par les événements. Elle est malade de soins, elle est malade de médicaments et ça m'interpelle et ça nous interpelle forcément également parce qu'à ces problèmes, on ne peut pas avoir de décisions immédiates. Nous sommes obligés de nous projeter sur une politique de prévention à long terme qui va peut-être produire ses fruits dans cinq ans, 10 ans, 15 ans, mais certainement pas demain !

Et là où je dis qu'on est dans un collectif en mode santé, c'est que nous avons réagi à la suite de la réaction de ceux qui officient dans ce secteur. Ils n'auraient pas réagi, on aurait gardé l'attitude que nous avons gardée parce que — et je ne m'en cache pas — j'ai fait partie d'un gouvernement et, à chaque fois qu'on était confronté à des décisions pour équilibrer le budget de nos structures, on était toujours là à trouver le biais pour dire que « bon, essayer de rogner sur les dépenses, diminuer, etc. », mais mal nous en a pris parce qu'entretemps, on a traversé cette crise. Cette crise que nul gouvernement n'a traversé, sauf vous et que, par rapport à ça, il a fallu revoir en fait notre démarche de politique publique en matière de santé. Et là, on découvre ce qu'on aurait dû découvrir bien avant : c'est que notre population est malade. Elle est véritablement malade. Pour répondre à ces maladies, nous sommes obligés d'avoir la ressource humaine non seulement en quantité, mais pire, en qualité parce que ce n'est

pas tout de créer des postes, mais il faut trouver des personnes qualifiées pour occuper ces postes. Et ça, ça nous interpelle et c'est la raison pour laquelle je pose la question de savoir si au-delà des audits qui sont lancés, on ne pourrait pas avoir quelque chose de plus neutre pour nous alerter. Parce que vous savez lorsque vous êtes du métier et puis vous venez avec vos rapports pour dire qu'on a besoin de « ça, de ça, de ça », eh bien, on boit ça comme du petit lait. Mais finalement après, quand on nous resserre la même chose tous les ans, on commence à s'interroger sur le fait que : est-ce qu'ils ont vraiment besoin de ça ? Parce qu'en fait le besoin qu'on pressent il est différent de celui qu'on nous propose, qu'on nous présente. C'est la raison pour laquelle en commission, je vous ai interpellé sur le fait de savoir s'il n'y a pas un audit neutre qui est lancé actuellement pour revoir notre politique publique en matière de santé en Polynésie.

Voilà, c'est le fondement même de mon intervention sur ce point. Mais en tous les cas, nous allons soutenir, bien entendu, cette inscription budgétaire si tant est qu'on sait qu'aujourd'hui elle est insuffisante. Elle est insuffisante. Il suffit de se rendre au CHPF, d'aller aux urgences. Dès que vous rentrez là, vous voyez toutes ces personnes qui attendent et quand vous interrogez une de ces personnes, si vous avez le graal de tomber sur la personne qui attend depuis 10 heures, eh bien, vous saurez que ça fait 10 heures que la personne attend là. Voilà, ce n'est pas faute du personnel, ce n'est pas faute du système. C'est simplement que la personne attend depuis 10 heures et on n'a pas de réponse pour ça. Il n'y a que vous et le personnel qui officie qui pouvez apporter ces réponses. Et j'espère que les postes qui ont été créés vont permettre justement de pouvoir gonfler l'effectif nécessaire pour pouvoir au moins, à ce niveau-là, essayer d'atténuer la grogne parce qu'il y a une réelle grogne quand on va aux urgences. Quand on discute un peu avec ceux qui attendent depuis plusieurs heures, on sent vraiment chez eux la tension monter, mais on peut comprendre également que de l'autre côté, les pathologies qui sont amenées aux urgences sont peut-être de nature à obliger le médecin de rester à côté pendant plusieurs heures aussi.

Voilà le sens de ma question. *Merci.*

Le président : Oui, Monsieur Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : *Merci, Monsieur le président.*

Cette question est adressée à Monsieur le ministre de l'économie. Je me souviens que la majorité de cette assemblée avait adopté cette contribution pour la solidarité (CPS) le 23 décembre 2021 dans l'optique de renflouer le déficit au sein de la Caisse de prévoyance sociale. Sur ce point, Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir ce qu'il en est des recettes issues de cette CPS ?

Ensuite, l'on est sur les trois milliards deux cent quarante-cinq millions qui sont nécessaires pour améliorer un petit peu la situation de notre hôpital du Taaone. On sait qu'il y a deux semaines, les personnels de cet hôpital ont fait savoir leurs inquiétudes vis-à-vis de leurs professions et des conditions de travail à améliorer au sein de notre hôpital. Trois milliards sont sollicités pour cet hôpital et l'on ne doit pas oublier que la Caisse de prévoyance sociale avait également accepté de compléter à hauteur de deux milliards de francs environ, le budget de notre hôpital du Taaone.

Puisque l'on n'a eu de cesse de parler de cette contribution pour la solidarité qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, ne serait-il pas possible d'avoir recours à une dotation (ndt, découlant de cette CPS) pour régler cette problématique ? Cette taxe sociale (CPS) ayant été prise afin d'améliorer la situation de la Caisse de prévoyance sociale, ce dispositif ne pourrait-il pas contribuer à cela ? C'est la question que l'on se pose actuellement. Aussi, afin d'éclairer l'assemblée aujourd'hui, quel est à l'apport financier découlant de cette taxe à l'heure actuelle ? Ici, on a les recettes de l'année dernière issues de cette contribution pour la solidarité et, de ce montant, sera prélevé le budget destiné à l'augmentation du budget de l'Hôpital. Qu'en est-il de cette mesure Monsieur le ministre ? Puisque l'on a une taxe sociale pour renflouer notre Caisse de prévoyance sociale et que l'on connaît la situation des recettes découlant de cette taxe sociale, ne pourrait-on pas répondre à la demande de l'hôpital du Taaone par cela ?

Pour conclure mon intervention, notre hôpital constitue un outil essentiel pour nous. Si la population de Tahiti se plaint, sachez que nos populations des îles se plaignent trois fois plus ! Monsieur le ministre de la santé, lorsqu'un AVC a lieu dans une île des Marquises ou des Tuamotu, il faut attendre l'avion et compter à peu près six heures d'attente avant d'arriver ici (ndt, à Tahiti) et d'être admis dans notre hôpital. Et donc, on ne s'opposera pas à la dotation sollicitée pour notre hôpital car l'on souhaite que notre population soit soignée et choyée. D'autant plus que c'est nous qui lui imposons de payer des taxes et que c'est à nous de trouver une solution, au travers des taxes que nous lui imposons, pour veiller sur sa santé.

Je vais parler en français, Monsieur le ministre. Effectivement, il y a des taxes sociales qui ont été mises en place. Les populations des îles vivent un calvaire lorsqu'elles ont un AVC, qu'elles sont mordues par un requin, qu'elles ont des accidents banals. Le transport entre l'île des Tuamotu, des Marquises — et selon les Tuamotu, selon les Marquises —, pour le transfert entre cette île et Tahiti, il faut compter au minimum six heures — je dis minimum six heures — et quand ces personnes-là arrivent à l'urgence, ils ont encore un temps d'attente. Donc le projet qui est soumis aujourd'hui à notre approbation : les 3 milliards ne posent pas de problème. La seule chose, puisque nous avons créé une taxe dédiée à l'origine à la préservation de notre caisse CPS, est-ce que cette taxe qui a été créée aujourd'hui peut venir soutenir cette demande de 3 milliards F CFP voire même dans les années à venir, plus de 3 milliards F CFP ?

Je vous remercie.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions sur la mission 970 ?

La parole est au gouvernement. Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. Donc je vais répondre aux interrogations et aux observations. Je n'ai pas... Pardonnez mon incompréhension à la question et puis à l'intervention de Monsieur Frebault. Vous parliez tantôt de la taxe CPS et, ensuite, vous êtes venu enchaîner sur la retraite.

Alors ce qu'il faut bien savoir, la taxe CPS elle n'a jamais été mise en place pour venir financer les retraites. Jamais ! Jamais ! Jamais ! À moins que ma compréhension soit erronée, à ce niveau-là.

Sur cette fameuse taxe CPS qui a fait débat, etc. Elle a été mise en place pour venir effectivement financer — je vous rappelle qu'au départ on était à 1,5 %, non pas 1 % — la branche maladie et la branche sociale des régimes de protection sociale. L'idée de dire qu'il n'y a que des pauvres, que des démunis au RSPF, il faut bannir cette idée. Il y a aussi effectivement des personnes défavorisées qui sont au RGS, au régime des salariés et au régime des non-salariés. C'est pour eux que nous avons effectivement créé ça, pour venir continuer à prendre en charge la maladie, continuer à prendre en charge les allocations familiales et continuer à servir la population pour qu'ils aient tous un même niveau de qualité de service qu'on leur doit et que nous leur devons tous.

Cette CPS, nous l'avions évaluée à 6 milliards F CFP pour l'exercice 2022. Il se trouve effectivement que nous ne sommes pas loin des 6 milliards F CFP... qui ont servi à quoi ? Qui ont servi à venir financer le régime des salariés à hauteur de 3 milliards F CFP et le régime de solidarité à hauteur de 3 milliards F CFP pour financer d'une part la maladie qui est en grande souffrance, qui est en déficit chronique et avec des niveaux abyssaux ; et au niveau du RSPF venir financer tous les aspects sociaux et les allocations familiales et aussi la santé. Donc 3 milliards et 3 milliards F CFP. Donc nous devrions arriver — je n'ai pas encore les chiffres définitifs — mais nous ne devons pas être très loin des 6 milliards F CFP attendus puisqu'il y a un décalage. En fait, il y a un décalage d'un mois dans les déclarations des salaires et du coup, les déclarations de fin décembre se retrouvent chez nous en janvier voire février, donc ce sont des produits à recevoir.

Ensuite, sur votre question « est-ce qu'on n'aurait pas pu utiliser cette dotation pour venir financer l'hôpital ? », en fait l'hôpital, il faut bien comprendre que ce sont trois financements spécifiques.

D'abord, un, c'est la dotation globale de fonctionnement qui est versée effectivement par les régimes de protection sociale, les trois régimes : salariés, non-salariés et solidarité. Cette dotation est de 15 milliards F CFP, financée d'une part par la cotisation donc le travail et par nos impôts et taxes (impôt sur l'alcool, le tabac, etc.), et cette fameuse CST bien sûr pour la partie RSPF. Et c'est une partie de cette CPS, de cette TVA sociale qui vient financer tout ça. Donc cette CPS, cette contribution pour la solidarité doit être séparée du financement spécifique de la Protection sociale pour le CHPF. C'est orienté dans les régimes au sens général, à la santé publique, la santé de la population, à l'exclusivité de la population. Donc ce sont bien deux choses totalement différentes. Et puis dire que... Alors ce n'est pas 3 milliards F CFP qu'on verse au CHPF c'est 2,750 milliards F CFP. C'est ce qui vous est proposé dans ce budget, dans ce collectif budgétaire.

Alors j'entends effectivement dire « est-ce que Monsieur le ministre est-ce que vous pouvez me confirmer que le régime des salariés finance à hauteur de 14 milliards F CFP les salaires, etc., du CHPF ? » Très honnêtement, je n'en sais rien. Ce que je peux vous dire, c'est que la dotation globale de fonctionnement sert à financer une partie déjà, 50 % des charges du CHPF dont effectivement les rémunérations. Vous nous proposez, Monsieur le représentant, de dire « eh bien à ce moment-là, faisons financer ça par la puissance publique comme ça on fera faire des économies à la protection sociale ! » Moi, je veux bien, mais à ce moment-là, vous êtes en train de me dire « Monsieur le ministre, il faut créer des taxes. » Parce qu'il faut quand même financer cette fameuse dotation globale de fonctionnement de 15 %. Il n'y a pas d'autres solutions, c'est de mettre...

M. Angélo Frebault : Monsieur le ministre, il n'y a rien à voir sur les dotations et la taxe.

M. Yvonnick Raffin : Je n'ai pas fini !

M. Angélo Frebault : Ce sont deux choses différentes.

M. Yvonnick Raffin : Je n'ai pas fini ! Excusez-moi !

M. Angélo Frebault : J'ai dit qu'à la place de la taxe, je vous ai proposé un impôt sur les chiffres d'affaires. La participation des salariés est supérieure aux deux autres régimes pour payer le salaire de 2 millions F CFP des fonctionnaires du territoire que la politique, le Pays devraient prendre en compte !

M. Yvonnick Raffin : Donc, si vous permettez, je vais poursuivre ma démonstration. Vous confirmez... j'entends effectivement et je suis heureux d'entendre que vous souhaitez que nous créions des taxes, une taxe supplémentaire pour venir financer ces 14 milliards ! C'est ce que vous venez de dire, il y a deux secondes. Eh bien, non, on ne le fera pas ! On ne l'a pas fait, on ne le fera pas, on ne le fait pas et on ne le fera pas. Parce que ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'à un moment donné, il faut bien comprendre que ces 14 milliards F CFP que vous voulez faire supporter par la puissance publique, c'est nous tous qui allons la supporter. C'est nous tous ! Vous critiquez le fait qu'on vienne alourdir ou bien appauvrir — je ne sais pas comment vous dites ça — le pouvoir d'achat mais, en même temps, vous nous demandez de créer une taxe de 14 milliards F CFP ! Juste à titre indicatif, 14 milliards F CFP ça représenterait environ une augmentation de la TVA — puisque c'est l'impôt le plus facile à mettre en place —, de 6 points. C'est ce que ça veut dire. Bien évidemment, ça va générer, si ça se passe, une baisse des dépenses et des excédents au niveau de la Caisse de prévoyance sociale et des trois régimes de la Protection sociale généralisée. Ça, on n'en veut pas. Et là, on pourra effectivement baisser les taux de cotisation, mais il ne faut pas tout mélanger. Vous parlez de TVA sociale, de la CPS, ensuite vous attaquez sur la retraite. Ça n'a rien à voir ! Ce sont deux choses totalement différentes.

M. Angélo Frebault : Oui, mais Monsieur le ministre, c'est vous qui gouvernez, ce n'est pas moi qui gouverne ce Pays !

M. Yvonnick Raffin : Et les mesures que nous avons prises...

M. Angélo Frebault : Demandez aux Smigards de payer les salaires de 2 millions F CFP par les cotisations !

Le président : Monsieur le représentant !

M. Yvonnick Raffin : Les mesures que nous avons prises avec courage en 2022 auraient dû être prises déjà en 2008 parce que le rapport de 2008 préconisait ni plus ni moins la prise, la mise en forme et la mise en marche, en application des mesures que nous avons prises il y a un an. C'est ni plus ni moins. 2008, je vous renvoie aux PV et aux rapports des actuaires de 2008. Je n'y étais pas à l'époque donc j'ai découvert ça. Mais qui était à l'époque à la CPS ? Pas moi. Donc nous avons eu le courage effectivement de venir répondre aux besoins et à l'urgence des travaux qui auraient dû se mettre en place dès 2008. Ça n'a pas été fait. On ne va pas regarder derrière. Avançons tous ensemble pour le bien de la population parce que c'est de ça dont il s'agit ! C'est comment financer notre santé ? Comment financer notre retraite de manière à ce que tous les Polynésiens quels qu'il soient au régime des salariés puissent avoir, à un moment donné, droit à leur retraite. C'est un salaire décalé. C'est le travail qui a été fait. C'est le travail qui a été fait et nous avons eu le courage de le faire. Et je ne veux pas m'enorgueillir parce que si on ne l'avait pas fait, on aurait eu à gérer un chaos social parce que la résultante de tout ça, c'est plus de 150 000 personnes qui n'auraient pas pu percevoir leurs allocations familiales, qui n'auraient pas pu être soignées dans de bonnes conditions et surtout, là pour le coup, si on n'avait pas fait ce qu'on fait on aurait eu de gros problèmes, pour le coup, spécifiquement sur les salariés.

Donc vous ne pouvez pas venir nous taxer de dire que le coût du travail est trop cher, on a baissé de deux points la maladie, qu'on a rebasculé... dont un point a été rebasculé sur la retraite et on s'aperçoit qu'en fait c'est à coup de travail constant sans aucune taxe supplémentaire. Qu'est-ce qui a fait *in fine* ? Eh bien la retraite, on voit que les réserves comptables sont en nette augmentation. Il n'y a pas — comment dire ? — que cette action et cette décision qui a fait que, il y a aussi le nombre d'emplois qui a augmenté, donc les salaires qui ont augmenté. Le Smig a été augmenté de 10,37 % pour une inflation de 8,5 %, donc beaucoup plus que l'inflation. Du coup, les négociations ça a engendré quoi ? Ça a engendré une négociation au sein des entreprises de manière à ce que les salaires remontent pour éviter un tassement. Et ça, ça se retrouve où ? Ça se retrouve *in fine* sur les cotisations et sur les ressources financières de la Caisse de prévoyance sociale et au profit de la Protection sociale généralisée.

Merci.

Le président : Merci. Nous passons au vote de la mission 970. Même vote ? Unanimité ? Merci.

Mission 971

Le président : 971, pas d'intervention. Même vote ? Merci.

Mission 973

Le président : 973, pareil, même vote ? Merci.

Mission 974

Le président : Pas non plus d'intervention. Même vote ? Merci.

Mission 975

Le président : 975, pas d'intervention. Même vote ? Merci.

Mission 976

Le président : 976, pareil, même vote ? Merci.

Mission 990

Le président : 990, pas d'intervention non plus. Même vote.

Mission 991

Le président : 991, pareil, même vote.

Total

Le président : Total, pas d'observation. L'article 6 dans sa globalité, même vote ? Merci.

Nous passons à l'article 7. Il s'agit des investissements.

Article 7

Mission 914

Le président : À la mission 914, y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention. Je sou mets au vote. Même vote ? Même vote. Abstentions ? Les non-inscrits s'abstiennent. A here, pour ? Pour. Tout seul ? Le groupe pour. Tavini, pour ? Donc il y a... Pour ? Ah O.K. ! Donc unanimité. Merci.

Et l'ensemble de l'article 7, même vote ? Même vote.

Article 8

Le président : Article 8, là nous avons un amendement. Monsieur le ministre, voulez-vous présenter votre amendement ? Peut-être pas tout de suite. Oui, attendez quand on va arriver au 911. Voilà, on commence par le 903.

Mission 903

Le président : Y a-t-il au 903... Oui, Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Je reviens un peu sur l'amendement que vous avez déposé en commission, qui a été validé concernant l'achat...le droit de préemption pour une vente de terrain — c'est bien ça ? — à Moorea (à Haapiti et à Temae). Est-ce qu'il est possible d'avoir le prix au mètre carré parce que vous prévoyez 2,5 milliards F CFP, c'est bien ça, pour le droit de préemption ? 3,5 milliards F CFP ?

Il y a quelque chose qui m'a un peu dérangé dans le compte-rendu de la commission. C'est votre intervention, Monsieur le ministre, puisqu'apparemment le Pays va préempter donc va racheter suite à une offre d'un Lithuanien. Donc vous, vous venez racheter, finalement préserver le territoire en achetant le terrain, mais il est clair que sur cette parcelle et surtout à Haapiti, il y a une famille qui ne veut pas vendre et vous vous exprimez dans la commission pour dire « bon, eh bien, ce n'est pas grave pour avoir toute la parcelle entière au niveau de Haapiti, vous userez du droit d'expropriation ». C'est bien ce que vous avez dit ?

M. Yvonnick Raffin : Non, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. J'ai répondu en fait à une question. La question était : quelles sont les autres modes pour pouvoir préempter ? Et si la famille, les familles ne sont pas d'accord avec le prix de la préemption, à ce moment-là, il y a la troisième façon de faire, c'est effectivement l'expropriation. J'ai répondu en fait à une question. C'est pour ça. Voilà.

Donc oui, effectivement, nous venons proposer de préempter sur le terrain de l'ancien *Club Med* de Haapiti et sur une propriété à Temae, pour préserver et permettre à la population d'avoir un accès à la mer. Donc, c'est dans cet esprit-là qu'est proposé d'inscrire des AP, à hauteur de 3,5 milliards F CFP.

Merci.

Le président : Oui, Monsieur le sénateur. Attendez...

M^{me} Nicole Sanquer : Ce qui évalue le prix au mètre carré... vous avez une approximation ou ... ? Juste pour connaître... 3,5 milliards F CFP pour cette parcelle. Moi, ce qui m'inquiète — et je reprends le compte rendu, c'est Monsieur Luc Faatau, qui dit bien ici : *« il reste encore une grosse propriété au milieu, qui appartient aux Maiau, qui ne veulent pas vendre en-dessous d'un certain prix. À 30 000 F CFP, la discussion était largement ouverte. Aujourd'hui, ils vont demander le même prix. Je pense qu'il faut aller à l'expropriation, si l'on veut éviter de payer. »* Et vous rétorquez : *« On propose notre prix et si les propriétaires ne sont pas d'accord, dans ce cas, on procède à l'expropriation. Malheureusement, ce sera au détriment des propriétaires. »* Donc, en fin de compte, la propriété que vous allez acheter, aujourd'hui, c'est un parking... enfin, vous achetez une propriété, sans maîtriser toute la parcelle, pour faire un projet et vous parlez déjà..., parce que, c'est un coût quand même 3,5 milliards F CFP. Alors, est-ce que vous avez le prix au mètre carré ? Merci.

Le président : Oui, attendez. Avant que le ministre réponde, Monsieur le sénateur.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président.

Effectivement, j'avais posé des questions pendant la discussion générale — et je n'ai pas eu de réponses —, sur le terrain de Temae, pour avoir confirmation du montant de la transaction, si la négociation a eu lieu, et sur le délai avec lequel le ministre des finances pense aller au bout de cette transaction. Parce que l'autorisation de programme a été créée, est-ce qu'il dispose des crédits de paiement pour pouvoir aller au bout de cette transaction et quel est le calendrier prévisionnel ? En quelque sorte, est-ce qu'il souhaite le faire cette année ?

Le président : Bien. Félix Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le ministre, une première question. Avec ces 3,5 milliards, l'on (ndt, le Pays) prévoit de devenir propriétaire de cette parcelle de terre, mais si demain l'on changeait d'avis, allons-nous perdre cette parcelle de terre au profit des « fourmis blanches » venant de l'étranger ? D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle vous nous soumettez ceci.

Deuxièmement, cette parcelle de terre pourrait-elle demain... enfin, au niveau du gouvernement, avez-vous prévu une autorisation de programme pour cette parcelle, comme on a pu le voir pour Punaauia ? Enfin, quelle est la superficie de cette parcelle ? Voilà quelques questions.

Merci.

Le président : *Merci.* Monsieur le ministre... Ah, pardon ! Monsieur Luc Faatau, oui.

M. Luc Faatau : Effectivement, le terrain dont on parle aujourd'hui, c'est le fameux terrain du *Club Med*. Depuis que le *Club Med* a annoncé sa décision de se retirer de ce site, le Pays, depuis cette époque-là, a toujours cherché à acquérir l'ensemble de cette emprise foncière. Or, il se trouve qu'avec les histoires de succession, le domaine, qui était à l'origine assez uniforme, s'est morcelé avec les héritiers. Et en 2014 — 2013 même —, le Pays a souhaité relancer l'opération.

Nous avons donc acquis pratiquement — disons — plus de 60 % de cette emprise foncière ; à un prix qui, aujourd'hui à mon avis, est un bon prix, puisqu'il a été acquis au prix moyen de 20 000 francs le mètre carré. Les parcelles appartenant aux Maiau, qui se situent en plein milieu de cette emprise, vont gêner considérablement tout projet de développement, si on ne procède pas à l'acquisition de cet espace — qu'on n'a donc pas pu acquérir parce que les propriétaires ne voulaient pas la céder en deçà d'un certain prix ; en tout cas, pas au prix de 20 000 francs.

Et du côté nord de cette terre, il y a la partie appartenant, aujourd'hui, aux Trafton. Nous avons également négocié avec cette famille qui refusait de vendre, qui acceptait simplement de louer : en cas de mise en place d'un projet, ils acceptaient le principe de la location, mais à un prix assez élevé, mais pas le fait de vendre. Or, il y a quelques mois, il y a un richissime Lituanien, apparemment présent en Polynésie, notamment à Moorea, qui est en train d'acheter les terres à des prix vraiment faramineux et on ne peut pas fermer les yeux devant ça. C'est pour ça que je salue la décision du Pays de préempter ; mais c'est quand même difficile de le faire, à mon avis, au prix très, très élevé que propose le Lituanien.

Parce que pour avoir fait flancher la famille Trafton, qui ne voulaient vraiment pas vendre, ça voulait dire que le prix était vraiment plus qu'intéressant, ils touchaient le jackpot avec cette affaire-là ! Et donc, on ne peut pas laisser faire, parce que ça aura des répercussions — comme je le disais dans mon intervention au sein de la commission — sur le reste des parcelles non encore acquises. Et je crois même, si on pousse le raisonnement au-delà, que ceux qui nous avaient vendu en 2014, pourraient même faire une action en lésion (décision pour lésion) et cela va nous retomber dans la figure !... Et je pense qu'il faut qu'on essaye d'encadrer cette acquisition, pour ne pas que les prix s'envolent comme ça.

En tous cas, c'est bien que l'on ait fait connaître notre intention de préempter ce terrain. Pour l'instant, ça met déjà en *standby* cette acquisition qui ira — comme disait le collègue de Makemo, *maire* de Makemo — aux « *fourmis blanches (ndt, étrangers)* ». Ça, c'est clair et net ! ça va passer dans le patrimoine du Lituanien et ce n'est pas ce qu'on désire. Et donc, tout ce qui nous reste — il faut le reconnaître et l'avouer —, qu'est-ce qui nous reste comme moyens de défense, comme moyens pour garder cette propriété-là chez nous ? C'est l'expropriation. Je suis désolé de le dire, ce n'est pas ce qu'on veut faire, parce que sinon on l'aurait déjà mis en application. On n'a pas été jusque-là mais pour l'instant ; si on n'a pas le choix, moi, je prônerai pour l'expropriation.

Merci.

Le président : Merci. Oui, Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : En fin de compte, pour de la transparence : quelle est l'offre du Lituanien, pour acheter ce terrain ? Ensuite, il y a aussi la propriété de Temae — je crois qui est de l'ordre de 800 millions F CFP. Enfin, je voudrais juste connaître le prix du mètre carré, Monsieur le ministre, et quelle a été l'offre du Lituanien pour qu'on vienne réenchérir. C'est tout.

Le président : Merci. Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : L'offre du Lituanien était de 893 605 000 francs, pour une superficie de 14 604 m². Et donc, la commission des domaines a évalué les parcelles, dans une fourchette de prix entre 552 et 600 millions F CFP. Voilà. Et donc là, il vous est proposé d'inscrire une AP spécifique pour venir payer... Donc nous, nous allons être obligés de nous caler sur le prix de la commission du domaine, et puis ensuite, les discussions s'enchaîneront par la suite.

Sur le domaine de Temae, là c'est une superficie — c'est beaucoup plus grand — de 182 000 m², qui appartient à Monsieur Wan. Ces trois lots (trois références cadastrales n^{os} 1, 18 et 20) : la commission du domaine, qui s'est tenue le 20 janvier dernier, avait réévalué une parcelle, la n^o 1 qui fait 85 529 m² à 19 000 francs le mètre carré. Pour les deux autres parcelles, la n^o 18 et la n^o 20, d'une superficie respective de 92 354 m² et 4 160 m², la commission du domaine a maintenu l'évaluation de ces parcelles à 8 100 francs le mètre carré. Voilà. Ce qui fait un prix moyen pondéré, de l'ordre de 13 000 francs le

mètre carré. Donc, l'inscription qui est proposée là, c'est 2,6 milliards F CFP pour Temae et 850 millions F CFP pour le *Club Med*, pour l'autre côté. Ça, ce sont les prix affichés et ensuite on appliquera...

Comment s'échelonnent les travaux ? Là, il est prévu — une fois que vous acceptez de voter cet amendement, cette AP — de commencer à travailler sur toute la partie administrative (compromis de vente, etc.). Sur Temae, le propriétaire a accepté de scinder, de payer en trois fois. Mais nous avons inscrit la totalité des AP, et ensuite en 2023, 2024 et 2025, donc un tiers, un tiers, un tiers. Par contre, celui de Haapiti va faire l'objet d'inscription de CP futurs, par le prochain gouvernement, pour acquérir ce terrain au prix qui sera arrêté *in fine* avec les propriétaires.

Voilà. Merci.

Le président : Merci. Je sou mets au vote... Monsieur Geros, oui.

M. Antony Geros : *Oui. Monsieur le ministre, doit-on se substituer à la personne qui souhaiterait vendre une parcelle de terre lorsqu'on ne souhaite pas que celle-ci soit vendue ? Est-ce vraiment là la seule solution ? N'y aurait-il pas un autre moyen pour leur interdire de vendre cette parcelle de terre ? L'on ne pourra pas acheter toutes ces parcelles de terre qui sont en vente à l'extérieur. C'est une question que je vous pose.*

Le président : *Merci.* Une réponse, Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : On est d'accord. Eh bien là, il va falloir légiférer sur une loi spécifique pour protéger notre foncier. On a été débouté sur une première loi — on ne s'arrêtera pas là, effectivement — et là, ce que j'avais proposé, c'est de travailler de concert avec vous, pour que *in fine* on puisse sortir une loi qui ne soit pas attaquable et qui vienne protéger le foncier polynésien. Mais là, on parle d'une même langue, si ce n'est la même langue. Donc, c'est de notre responsabilité à tous de venir protéger notre foncier. On est d'accord ?... Donc, je laisserai ça au prochain ministre de s'en occuper, mais c'est une vraie préoccupation, oui.

Le président : Merci. Luc Faatau.

M. Luc Faatau : *Monsieur le président, il existe une loi au-dessus de toutes les autres et qu'aucun juge ne peut remettre en question, celle relative à la volonté des propriétaires de ne pas vendre leur terre. D'ailleurs, malgré que l'on ne soit pas nous même en accord avec cette décision de ne pas vendre de terre, il n'existe aucune loi pour interdire la vente de terres. Aucune ! On pourra toujours avoir recours aux meilleurs juristes pour rédiger une loi encadrant cette pratique mais cela n'arrêtera rien car il est plus aisé de dire au peuple de ne pas vendre de terre. On doit leur répéter qu'il ne faut pas vendre de nos terres ! Pour ma part, c'est le plus important ! Aucune loi ne peut empêcher cette pratique, bien que chacun soit libre. Si une personne d'ici même refuse de ne pas vendre, ce sera impossible de l'en empêcher.*

Le président : *Merci.* Je sou mets au vote la mission 903. Même vote, unanimité ?... Unanimité. Merci.

Mission 905

Le président : 905. Il n'y a pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 909

Le président : 909. Pareil, pas d'intervention. Même vote. *Merci.*

Mission 910

Le président : 910. Oui, vous avez la parole.

M. Félix Tokoragi : *Merci, Monsieur le président de l'assemblée.*

Monsieur le ministre de la santé, qu'en est-il du carnet rouge ? Actuellement, la population et une grande partie des malades s'interrogent sur le poids que représentent les consultations médicales et puis sur la hausse du coût des médicaments qu'ils payent pour les différentes pathologies dont ils sont atteints. Ce matin, en écoutant la radio entre 8 heures et 10 heures, l'on entendait la population formuler une demande pour savoir si une mesure avait été prise pour supprimer le carnet rouge qui peut lui être octroyé afin qu'elle puisse se soigner.

Voici quelques questions concernant le domaine de la santé.

Merci.

Le président : *Merci.* Oui, Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Merci de nous donner l'opportunité de rétablir la vérité. En fait, il n'a jamais été question de couper ou d'annuler le carnet rouge. En fait, le reportage dans une des télévisions locales a focalisé uniquement sur cet aspect « *on va annuler les carnets rouges* ». Ce n'était pas ça du tout le sujet ! Le sujet — et d'ailleurs, il y a eu un démenti de la CPS, si ça vous intéresse, je vous l'enverrai qui expliquait ce qui s'était passé et c'était quoi exactement le vrai sujet —, le vrai sujet n'était pas d'annuler les carnets rouges, ce n'était pas ça du tout et jamais on annulera le carnet rouge ! L'idée qui se profile, c'est de dire qu'effectivement nous avons des malades, il faut s'en occuper et on va le faire. Mais malheureusement, on axe trop sur l'aspect pathologique, en termes de maladie, mais pas assez sur le social, l'accompagnement social. Et cette interview de la CPS venait expliquer le fait de dire « *effectivement, il y a la pathologie, il y a la maladie, il faut qu'on s'en occupe. Quid de l'aspect social ?* » ; et c'est ce qui est proposé de faire. Venons sur l'aspect social, comment accompagner ces malades du mieux possible, pour qu'ils se sentent mieux dans leur peau et qu'ils se sentent rassurés. C'est ça le vrai sujet ! Ce n'est pas l'annulation des carnets rouges. Ça n'a jamais été une décision et ça ne sera jamais le cas, ce n'est pas possible ! La question maintenant, c'est comment accompagner socialement ces malades ? Et moi je trouve dommage que l'interview et le reportage aient dérivé sur la simple question « *on va annuler les carnets rouges* ». Non, ce n'est pas le cas ! Je m'en suis expliqué, avec le directeur de cette chaîne. Je lui ai dit : « *moi j'aimerais bien que tu rétablisses la vérité parce que ce n'est pas ce qui a été dit ; on revoit les rushs, ce n'est pas ce qui a été dit !* » Et d'ailleurs, dans la journée, un démenti de la CPS a été diffusé et si ça vous intéresse, je vous l'enverrai. Dans ce démenti, vous allez comprendre ce qui s'est vraiment dit et quel était le sujet profond, qui est quand même très lourd.

Donc, pour conclure, on ne va pas annuler les carnets rouges. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui ! Il est hors de question d'annuler les carnets rouges ! Par contre, on va voir comment on va les accompagner socialement, mieux qu'on le fait actuellement. C'est ça le sujet.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le ministre, dans les faits, des carnets rouges n'ont pas été renouvelés. Nous rencontrons, nous sommes interpellés par des personnes dont le carnet rouge n'a pas été renouvelé. Si je me réfère au communiqué de la CPS, ces dossiers-là, ces carnets-là n'ont pas été renouvelés parce qu'il manque un papier ; que les dossiers sont incomplets. C'est ce qui est dit dans le communiqué de presse.

Mais ce qui m'inquiète encore plus, c'est que nous sommes aussi interpellés par des médecins qui ne comprennent pas l'avis rendu par le médecin conseil et qui s'inquiètent de la santé, et surtout des

personnes âgées qui, n'ayant plus l'exonération, n'ayant plus le carnet rouge finalement, n'ont plus les moyens de continuer leur traitement.

Il y a une véritable urgence — Monsieur le ministre, je vous entends parler d'accompagnement social qu'il faut trouver —, mais beaucoup de familles sont inquiètes pour les personnes âgées qui ne bénéficient plus du carnet rouge et qui sont dans l'incapacité de continuer leur traitement. J'ai un cas : il y a eu quatre pathologies guéries sur trois pathologies, il en reste une. Mais le carnet rouge a été renouvelé que pour cette pathologie. Mais ce qu'on oublie, c'est que sur les autres pathologies, c'est des traitements à vie. Donc, conséquence : ils ne peuvent plus accéder aux soins, et ils sont en panique !

Donc, je ne sais pas quand vous allez trouver l'accompagnement social — je vous ai bien entendu, de ne pas faire la différence —, mais il y a urgence.

Merci.

Le président : Oui, Monsieur Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : *Merci, Monsieur le président.*

Merci, Monsieur le ministre pour votre réponse sur le fait que le carnet rouge ne sera pas supprimé.

Deuxièmement, le carnet rouge prend en charge nos personnes en longue maladie à 100 %, mais la population a constaté que l'on avait revu à la baisse cette prise en charge. Pouvez-vous confirmer ce qui a été soulevé par la population concernant ce taux qui ne correspondrait plus à celui dont elle bénéficie actuellement ? Si cette baisse est avérée, qu'est-ce qui justifie la baisse liée à la prise en charge de notre population par le carnet rouge ?

Merci.

Le président : *Merci,* Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Je vous confirme qu'il n'y a pas eu de baisse de taux, c'est toujours à 100 %. Je ne sais pas où ils ont trouvé ça. Les taux actuels sont restés, il n'y a pas eu de changement à ce niveau. Mais, j'aimerais bien avoir ce cas précis, parce qu'il ne doit pas se retrouver dans le cas des 100 %. Parce que dans la longue maladie, vous avez trois cas : le 100 %, 95 % et 85 % ; je ne sais pas dans quel cas il est. Mais il n'y a pas eu de modification des taux ! Mais j'aimerais bien avoir cette information pour qu'on puisse lui expliquer personnellement.

Merci.

Le président : *D'accord, on procède au vote, au risque que la couleur du carnet ne change ! (Rires dans la salle.)*

903, même vote, unanimité ?... *Merci.*

Mission 910

Le président : 910, même vote.

Mission 911

Le président : 911, c'est là où on a l'amendement. Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Oui, merci. Donc, une modification, un amendement. Je vous en fais lecture.

Dans le cadre du projet d'extension du parc d'hébergements temporaires d'urgence pour les femmes victimes de violences, le gouvernement souhaite activement prendre part au projet du centre « *Pu o te Hine Here* », en partenariat avec le Conseil des femmes de la Polynésie française.

Le centre « *Pu o te Hine Here* » aura pour objet de mener des actions communautaires et collectives, destinées à des femmes en difficulté.

La création d'une opération nouvelle d'un montant de 90 millions F CFP, en autorisation de programme, est destinée à financer la construction de ce centre.

En contrepartie, la DSFE disposera, dans le centre, de dix appartements de type F2, destinés au placement en urgence de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Il convient de souligner que le centre « *Pu o te Hine Here* », sera géré par le Conseil des femmes de Polynésie française. Il prévoit un dispositif novateur qui, outre la prise en charge des personnes vulnérables, ambitionne de les accompagner jusqu'au sortir de leurs difficultés. En s'associant à ce projet, la DSFE conduit une opération pilote qui pourrait, en cas de réussite, être reproduite pour d'autres projets.

Ainsi, la mission 911 de l'article 8 du projet de délibération est modifiée comme suit :

Au lieu de :

911	Vie sociale	- 205 000 000
-----	-------------	---------------

Lire :

911	Vie sociale	- 115 000 000
-----	-------------	---------------

Le total de l'article 8, ainsi que les documents budgétaires, sont modifiés en conséquence — que vous avez en annexe 1 et en annexe 2.

Le président : Merci. Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention ?... Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Oui. Merci pour ce point puisque l'on vient consacrer un budget à cette mission « Vie sociale » et, toujours par rapport à cette dernière, le Pays a-t-il prévu un projet pour les personnes sans domicile fixe (hommes, femmes et enfants) ? Hormis le projet porté par le vicaire de Papeete (ndt, Père Christophe), avons-nous (ndt, le Pays) un projet également ?*

Le président : Oui, Félix Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : *Merci bien, Monsieur le président.*

Madame la ministre en charge de la condition féminine dans notre pays, la prévention et de la protection des mères et enfants victimes de violence et de maltraitance constituent une préoccupation chez tous les élus de notre pays, les associations et les forces de l'ordre. Ce matin, Madame la ministre, vous nous proposez une mesure afin de protéger et prévenir ces femmes. Voici ma question : une fois qu'ils sont sortis de ce cadre familial conflictuel, par quel moyen le Pays les accompagne-t-il pour qu'ils puissent devenir autonomes au sein de leur foyer, d'où proviennent les vices subis par ces femmes ou enfants ?

Aujourd'hui, l'on constate que sur l'ensemble des femmes ou bien enfants qui ont été victimes de ce fléau, 99 % d'entre eux rentrent au sein du foyer où ils ont été maltraités. Quel serait, selon vous, le type d'accompagnement nécessaire pour ce type de foyer afin d'éviter ce cas de figure ? Nous examinons et échangeons quand même sur un sujet important. C'est pourquoi, sur ce sujet, nous n'hésiterons pas à soutenir. Ceci dit, voici quelques questions que je souhaitais vous soumettre.

Merci.

Le président : *Merci, y-a-t-il d'autres questions ? Non. Madame la ministre,* Madame la ministre.

M^{me} Virginie Bruant : *Merci bien.* Je vais répondre en français, ça ne vous dérange pas, hein... *(Rire.)* Ça sera plus simple pour moi.

Oui, effectivement, depuis un an, on travaille sur ce fléau en Polynésie française ; les violences intrafamiliales et les violences conjugales également. Ça se concrétise par plusieurs actions : déjà un, il faut faire de la sensibilisation et de la prévention, clairement, on ne peut passer à travers. Donc, cela passe par des campagnes qui ont été lancées. Deuxièmement, toujours travailler sur l'accompagnement des femmes victimes de violences faites aux femmes. Ce qu'on s'est aperçu l'année dernière, c'est qu'on manquait encore de logements temporaires d'urgence pour prendre en charge ces femmes-là. Donc, il a été décidé de travailler sur ce sujet de logement d'urgence. Nous avons fait l'acquisition, dans le cadre du budget primitif 2023, d'un immeuble sur Faava, que nous sommes en train de récupérer au niveau de la DSFE, on est en train de s'organiser. Ils disposent d'une dizaine de logements. On est sur un autre projet également sur Pirae. On travaille en partenariat avec le ministère du logement, pour les futures résidences OPH, pour que dans chaque nouvelle résidence OPH, il puisse y avoir un ou deux logements qui seront attribués à la DSFE. Pas forcément que sur ce projet-là — pour les femmes victimes de violence — mais pour toutes les personnes vulnérables, parce qu'il n'y aura pas l'accompagnement qu'on pourra retrouver dans un centre.

Mais pour autant, des fois il y a juste besoin de dé-cohabiter, de sortir cette personne ou cette victime du lieu familial, donc on travaille sur ce projet-là avec l'OPH.

Et on avait également pour projet un nouvel établissement pour accueillir les femmes battues. Voilà. Et c'était l'AP qui avait été votée lors du budget pour un montant de 200 millions F CFP en AP et en CP. On a visité beaucoup de maisons. C'est compliqué aujourd'hui l'immobilier, le foncier est quand même en haut de la courbe, donc c'est vrai que c'est des gros investissements et on travaille avec toutes les associations, vous le savez bien dans ce domaine de la solidarité, notamment avec le Pu O Te Hau et le conseil des femmes, et lors d'échanges — parce qu'on se voit régulièrement pour travailler sur ce sujet-là avec notamment votre collègue Chantal Galenon — et il y avait ce projet du conseil des femmes d'extension du Pu O Te Hau avec le Pu O Te Hine Here donc qui est le projet aujourd'hui, d'un immeuble, d'un bâtiment avec une dizaine de F2.

L'avantage de ce projet-là — c'est pour ça qu'on vous le présente aujourd'hui en amendement —, c'est qu'il est physiquement déjà dans le centre du Pu O Te Hau, donc il y a déjà cette équipe pédagogique, cette équipe d'encadrement qui est déjà mise en place, il y a le projet d'établissement également, donc c'est un projet qui va coûter moins cher, qui sera prêt plus vite, qui sera plus efficace et plus efficient. Donc à un moment donné, il ne faut pas vouloir aller chercher autre chose quand finalement on a sous le coude, un projet qui va être beaucoup plus efficace et qui va coûter moins cher au Pays en terme et d'investissement et de fonctionnement par la suite, donc c'est toutes les discussions que nous avons eu avec le conseil des femmes et avec Chantal Galenon et toute son équipe ; et on espère voilà, avec le vote de cette modification aujourd'hui, la construction va pouvoir débuter dans les meilleurs délais puisqu'il y avait même le permis de construire de ce projet-là qui avait été déposé, qui avait été accepté. Donc en fait, on va pouvoir démarrer les travaux assez rapidement, après il y a à peu près une année de travaux.

Et l'autre avantage de ce projet-là parce que du coup, une idée en appelle une autre, et avec le conseil des femmes, nous sommes en train de travailler sur un parcours en fait personnalisé pour les victimes de violences intrafamiliales : c'est-à-dire qu'une fois qu'elles vont rentrer dans ce centre, il y aura différents niveaux de prise en charge.

Le premier ou alors je vais vous caricaturer un petit peu, ça met un petit peu en image dire : O.K., on les met ensemble, elles vivent ensemble, elles dorment ensemble et elles sont supervisées par une équipe

encadrante et au fur et à mesure du parcours, elles finiront effectivement dans ces logements individuels donc ces F2 dans ce bâtiment, et on veut même aller plus loin, on a même anticipé puisqu'il y a encore de la place pour construire des petits bungalows individuels et on voudrait pouvoir une fois que ce bâtiment sera fait, travailler sur ce projet de petits bungalows individuels, toujours sur le même site, pour que ces femmes-là, à la fin de leur parcours puissent habiter un mois, deux mois, trois mois, quatre mois, — il faudra qu'on le définisse ensemble —, dans un logement complètement individuel où elles retrouveront leur indépendance et c'est là cet accompagnement qu'il faut faire pour qu'ensuite qu'elles puissent se réintégrer dans la vie sociale et professionnelle mais on les aura accompagné tout au long de ce parcours de prise en charge.

Et sur cette thématique-là, j'en profite que j'ai la parole pour vous dire qu'on est en train de regarder de près, parce qu'on en avait déjà parlé. C'est vrai que dans le cadre de violences intrafamiliales, notamment les violences conjugales, la première chose qu'on fait, c'est mettre la maman et les enfants à l'abri. O.K. Mais *in fine*, c'est un peu une double peine pour ces mamans-là. Parce que non seulement c'est elles qui se font taper dessus, mais en plus c'est elles qu'on enlève du foyer familial.

Et si cette maman-là elle habite Taravao et qu'on l'amène au Pu O Te Hau à Pirae, avec les enfants ; les enfants vont être déscolarisés. Voilà. Et ça entraîne aussi tout un tas d'autres problématiques qu'il va falloir gérer.

Dans la région PACA, ils sont en train de faire un projet test avec la justice où c'est l'auteur des faits qui est pris en charge et qui est sorti du foyer familial. Donc on est en train de travailler là-dessus *allons-y doucement et avec rigueur* hein sur ces sujets-là. Mais je pense qu'il faut qu'on commence à y travailler également et qu'on accompagne également les auteurs de violences, pour éviter qu'ils récidivent ; la prison n'est pas toujours la solution, même si à l'instant T ça l'est, mais voilà. Si tu l'as dans toi, à un moment donné s'il n'y a pas un travail qui est fait, avec une équipe, avec des psychologues, avec une équipe sociale derrière, c'est toujours compliqué. Donc on travaille également sur ce sujet-là.

Merci.

Le président : Merci.

Nous passons au vote de l'amendement. Unanimité. Pardon ? Ouais, Mareva.

M^{me} Mareva Bourgade : Président, je voulais juste rajouter quelque chose.

Concernant le Pu O Te Hau, *merci Madame la ministre pour les réponses que vous avez apportées.*

Je suis membre d'honneur du conseil des femmes avec Minarii, on s'entend à merveille entre femmes, *no soucy*. Donc l'année dernière, on a fêté les 40 ans du conseil des femmes. Euh... 1982, donc par Mama Le Gayic ... — elle est partie, voilà, elle est là-bas —. Je voulais simplement signifier ça.

Le président : *Merci* Mareva.

Je sou mets au vote. Ah ! Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Ouais, Monsieur le président.

Je suggère à la dame de sortir de séance, de ne pas participer au vote. Elle est présidente d'honneur. Je ne sais pas, je vous laisse décider, mais en tous les cas...

Le président : Il n'y a pas d'autres femmes membre du conseil des femmes ? Normalement le président d'honneur n'a pas de rôle actif.

M. Antony Geros : Monsieur Temaru est président d'honneur de Te Reo O Tefana.

Son jugement en appel va se passer lundi.

Le président : *D'accord.*

Bien, je sou mets au vote. Je sou mets au vote de l'amendement. Unanimité ? Sauf les empêchés du vote.

Merci.

Donc la mission 911 amendé, même vote ? Même vote. *Merci bien.*

Donc il va falloir modifier aussi l'annexe, c'est ça ?

Mission 916

Le président : 916. Pas d'intervention, même vote ? Même vote.

Total

Le président : Le total donc est modifié en conséquence. Même vote. *Merci bien.*

L'ensemble de l'article 8 amendé ? *D'accord*, même vote. Merci.

Article 9

Mission 914

Le président : Article 9. Y a-t-il une intervention sur la mission 914 ? Non ? Je sou mets au vote. Même vote ? Même vote. Merci. Unanimité.

Total

Le président : Total, même vote.

L'ensemble de l'article 9, même vote ? Merci.

Article 10

Le président : L'article 10, pas d'intervention non plus, je sou mets au vote. Même vote.

L'ensemble de la délibération ? Alors abstention, les non-inscrits abstention de la délibération. Le reste pour ? Pour ? Pour ? 3 abstentions, 51 pour.

La délibération modifiant le budget général de la Polynésie pour l'année 2023 est adoptée.

Nous passons à l'examen du deuxième projet de délibération, relatif aux comptes d'affectation spéciale.

Article 1^{er}

Le président : Sur l'article 1^{er}, y a-t-il une intervention. Pas d'intervention. Comme c'est un autre texte, je sou mets au vote. Qui est pour ? Pour, A Here ? Pour, Tavini ? Pour ? Unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Article heu... Ça c'est l'article 1^{er}. Article 2 maintenant. Attend ! Article 2, pardon. Là, nous procédons aussi à un vote par mission.

Mission 002

Le président : FRPH, mission 002. Y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention, je soumetts au vote. Même vote ? Même vote. Merci.

Mission 966

Le président : 966. Mission, même vote ? Même vote.

Mission 002

Le président : Nous passons au FPSU, au 002, même vote. Pas d'intervention.

Mission 991

Le président : Et 991 également. Même vote ? Merci.

L'ensemble de l'article 2, même vote. Merci.

Article 3

Le président : Article 3 ? Pas d'intervention, même vote. Unanimité. Merci.

L'ensemble de la délibération modifiant les comptes d'affectation spéciale, même vote. *Merci.*

Le président : Nous venons d'adopter les deux premiers textes de notre point à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 20-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Présenté par M^{me} la représentante Dylma Aro

Le président : Nous passons au dossier suivant : rapport n° 20-2023 relatif au projet de délibération portant approbation de la convention relative au fonds de transition énergétique.

Pas d'intervention, Monsieur le ministre, on passe directement la parole au rapporteur. Rapporteur de ce dossier ? Dylma, vous avez la parole.

M^{me} Dylma Aro : Merci Monsieur le président.

À nos *ministres*, chers collègues, à tous, *bonjour*.

Je vous fais une lecture simplifiée du rapport.

Donc le présent projet de délibération fait suite à la déclaration du Président de la République du 27 juillet 2021 en Polynésie française concernant la création d'un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables de 60 millions d'euros sur quatre ans entre 2023 et 2026.

Ainsi le projet de convention-cadre a été élaboré en l'espace de cinq semaines grâce à un travail de co-construction entre les services de l'État, du Pays et du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie (SPCPF).

Sont éligibles au fonds, certaines opérations de production électrique, de production hybride, de production d'électricité et de production d'énergie renouvelable.

L'État s'engage donc à apporter son concours financier, à hauteur de 60 millions d'euros soit 7,160 milliards de F CFP entre 2023 et 2026 et dont l'engagement des crédits est réalisé sur une base pluriannuelle.

Examiné en commission le 16 février 2023, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération portant approbation du projet de convention relative au fonds de transition énergétique a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : **Merci.** Merci.

Pour la discussion générale, 60 minutes ont été décidées par la conférence des présidents, vous connaissez la répartition. La parole est au groupe Tavini Huiraatira. Qui intervient ? Madame Valentina Cross, vous avez la parole.

M^{me} Valentina Cross : **Merci** Monsieur le président.

Monsieur le président, mes chers collègues, **Monsieur le ministre bonjour.**

Suite à une lettre de transmission émanant du Président de la Polynésie, il est demandé aux représentants de notre assemblée de voter en faveur du projet de délibération portant approbation du projet de convention relative au fonds de transition énergétique.

Dans l'exposé des motifs portant sur ce projet de délibération, le Président de la Polynésie française va rappeler la déclaration du Président Emmanuel Macron du 27 juillet 2021 lors de sa venue en Polynésie, au cours de laquelle sera annoncée la création d'un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables qui sera doté de 60 millions d'euros entre 2023 et 2026.

Ainsi, selon le Président de la Polynésie, ce fonds va permettre d'accompagner les projets d'investissement publics et privés qui participeraient au renforcement de l'autonomie énergétique du Pays, et ce en lien avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2022-2030.

Après que l'État ait informé la Polynésie française, par lettre du 29 novembre 2022, des grandes orientations du mandat de négociation donné au haut-commissaire, celles-ci ont fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 1^{er} décembre 2022.

C'est donc dans un projet de convention-cadre pluriannuelle entre l'État et la Polynésie qu'ont été définies ces grandes orientations, lequel a été élaboré en commun avec les services de l'État, du Pays et du SPCF, avec des éléments de cadrage suivants :

- Modalités d'intervention du fonds de transition énergétique, à savoir critères d'éligibilité, taux, etc. ;
- Modalités de gouvernance (COTECH, COPIL) ;
- Modalités d'instruction des dossiers.

Mais du fait qu'il s'agit d'une convention-cadre pluriannuelle entre l'État et la Polynésie, ce projet doit obligatoirement être approuvé par l'assemblée de la Polynésie en application des dispositions de l'article 170-1 de la loi organique du 27 février 2004.

Ce projet de délibération a été examiné par la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes du 16 février 2023, et a effectivement reçu un vote unanime de ses membres.

Mais, la question qu'il faut se poser est de savoir si ce fonds Macron de plus de 7 milliards de francs pacifique, cité par un journal de la place, qui se répartira sur une base pluriannuelle, de 2023 à 2026, va-t-il réellement participer à la transition énergétique, à réduire notre dépendance à l'égard des énergies fossiles ?

Permettez-nous d'en douter.

Déjà, lors d'une intervention en juillet 2019 avant le vote du projet de loi instituant un code de l'énergie de la Polynésie et précisant le contenu de ses titres I et II, nous avons déclaré que ce projet de loi de pays avait en fait été taillé sur mesure pour maintenir l'hégémonie de la société EDT et de la multinationale ENGIE et ses filiales sur la production et la distribution de l'électricité dans notre Pays jusqu'en 2030.

Aussi, ne soyons pas étonnés que le Pays n'a jamais pu tenir ses objectifs de réduire notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. Au contraire, nous continuons à la financer au travers du fonds de régulation des prix des hydrocarbures, au moment même où les conséquences du réchauffement climatique se font de plus en plus sentir dans notre Pays.

Mais encore, nous relevons que ce fonds Macron ne prévoit pas le financement du photovoltaïque au niveau des particuliers, et que ce sont encore de grands groupes financiers qui vont profiter de cette manne financière de l'État, comme par exemple ce projet de 10 hectares de ferme solaire agrivoltaïque avec stockage du groupe Moux.

Néanmoins, j'invite mes collègues du groupe Tavini Huiraatira à voter en faveur de ce projet de texte.

Merci, mes salutations à toutes et à tous !

Le président : *Merci.*

La parole est à l'intervenant du groupe Tapura Huiraatira. Oui, Juliette Nuupure, vous avez la parole.

M^{me} Juliette Matchau-Nuupure : *Merci Monsieur le président. Bonjour.*

Chers ministres, bonjour, chers collègues, bonjour.

L'État et le gouvernement de la Polynésie française sont plus que jamais déterminés à travailler ensemble pour faire de la transition énergétique une réalité au quotidien !

Dès sa prise de fonction, en septembre 2022, le haut-commissaire de la République, Eric Spitz, présentait ce dossier comme hautement prioritaire, et ce, à la suite des déclarations faites un an plus tôt, ici même à Papeete, par le Président de la République Emmanuel Macron, avec l'annonce de la création d'un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables ; un fonds doté de 60 millions d'euros, soit un peu plus de 7 milliards F CFP à injecter sur une période de quatre ans, jusqu'au 31 décembre 2026.

À cette fin, le Tapura comptait sur la détermination des autorités locales pour mener à bien ce grand chantier. Pour rappel, des Assises de la transition énergétique ont été organisées en mai 2022 avec des objectifs très clairs : diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2013 et surtout, accroître sensiblement le taux de pénétration des énergies renouvelables dans la production d'électricité, passant de 30 % en 2019 à 75 d'ici à 2030. Même si nous devons bien garder à l'esprit l'élément suivant, c'est que l'essentiel de la consommation d'énergie est dû au transport (66 %) alors que la production d'électricité ne représentait que 23 % de la consommation d'énergie finale en 2021.

J'ajouterai pour ma part, que c'est le moment ou jamais de passer à l'action ! Il suffit simplement d'observer l'évolution des dernières statistiques de notre balance commerciale. Compte tenu, en effet, de la flambée des cours mondiaux de l'or noir — phénomène qui n'est pas prêt de s'inverser selon les spécialistes — notre facture pétrolière à l'importation a quasiment doublé pour atteindre près de 34 milliards F CFP de janvier à novembre 2022. Voilà le prix de notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur avec toutes les conséquences qui en résultent sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Le projet de convention relative au fonds de transition énergétique qui nous est soumis pour approbation se décline en neuf articles. Il énumère, de manière précise, les conditions dans lesquelles l'État se propose d'apporter son concours financier avec une montée en puissance progressive sur les quatre exercices, à savoir 10 millions d'euros cette année, 15 millions d'euros en 2024 et 2025 et enfin, 20 millions d'euros en 2026.

Je relève au passage que cette convention pourra être prolongée, par avenant, en fonction de l'existence de besoins restant à satisfaire et de la disponibilité des crédits.

Les collectivités (communes notamment), groupements ainsi que les entreprises privées peuvent solliciter ce fonds pour des opérations classées en cinq catégories. Quant au taux d'intervention de l'État, il est modulé selon le type d'opération et peut être bonifié lorsque l'opération intervient en dehors de Tahiti et Moorea sans toutefois dépasser les 70 %.

Aussi, vous ne serez pas surpris d'apprendre, mes chers collègues, que l'archipel des Tuamotu pourrait bien être privilégié dans l'installation de tels équipements. Et pour cause, sur ces atolls, il n'y a pas de montagnes et le soleil brille généralement 12 h par jour. Il faut dire aussi que durant sa visite présidentielle, Emmanuel Macron a été impressionné par le fonctionnement de la centrale hybride de Manihi, capable de fournir de l'électricité à 90 % des habitants sur l'atoll.

C'est donc bien cette visite sur le terrain qui a fini par convaincre le chef de l'État de mettre en place un tel dispositif, donnant du même coup, l'opportunité à la Polynésie de s'inscrire dans une démarche résolument vertueuse et exemplaire.

Ce que ne devraient pas manquer d'approuver les nombreux touristes de passage dans nos îles... Car, comme l'indiquait fort justement notre ministre en charge des énergies, il convient aujourd'hui de reproduire « *autant que faire se peut* » ce modèle de centrale.

À nous désormais de faire en sorte d'utiliser tout le volume financier dont nous disposons et de la manière la plus efficiente possible.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci bien.*

La parole est aux non-inscrits.

M. Teva Rohfritsch : Oui, Monsieur le président, rapidement puisque beaucoup de choses ont été dites.

Effectivement, c'est un engagement du Président de la République et il a été tenu. Nous sommes comme tous attentifs à la cohérence des dispositifs qui seront mis en place, à la fois dans le cadre de ce fonds et à la politique générale en matière d'énergie qui sera menée, et notamment sur les actions en faveur d'une plus grande sobriété et vous n'ignorez pas, ça a été dit par ma collègue du Tavini huiiraatira, au regard aussi de la politique menée sur les énergies dites fossiles.

Parce que la gestion de ce fonds ne peut pas se faire dans une bulle qui ne considère pas la politique générale de l'énergie, mais je suis sûr que — je prêche des convaincus — et que notre ministre sur ces sujets-là sera d'accord et sera moteur pour que cette transition énergétique soit accélérée.

Regretter simplement que nous n'ayons pas de représentation du parlement, ne serait-ce qu'à titre d'observation sur le COPIL, dans la mesure où des fonds d'État sont mis en place ; ce n'est pas une obligation, mais nous avons bien noté que nous pourrions — que des observateurs pourraient être invités, je ne prêche pas forcément pour le Sénat, mais au moins que l'Assemblée nationale ou le Sénat puisse suivre ce sujet-là.

Mais l'inquiétude pour conclure, c'est qu'il n'y ait pas de goulot d'étranglement au niveau des services de l'État ou du Pays dans l'accompagnement de projet. Et en l'occurrence, est-ce qu'il est prévu un renforcement du service d'ingénierie publique du haut-commissariat ou alors du service d'énergie polynésien, pour qu'il y ait une maturation des projets qui permette d'utiliser ces fonds dans les délais assez courts qui nous sont octroyés. C'est peut-être le petit point d'inquiétude que je voudrais soulever là et le ministre nous rassurera peut-être aussi sur ces sujets.

Ça fait beaucoup de « peut-être », mais enfin, c'est parce que j'espère avoir une réponse car à mon avis le diable se cache dans ce détail-là, c'est la capacité à accompagner nos porteurs de projets à la maturation de ces projets pour être éligible à ce fonds.

Mais merci au Président de la République d'avoir tenu parole pour ce fonds de transition énergétique.

Le président : Merci.

La parole est au groupe A here ia Porinetia. Monsieur Laurey, vous avez la parole.

M. Nuihau Laurey : Merci Monsieur le président.

Madame la ministre, Monsieur le ministre, mes chers collègues,

Je ne vais pas non plus répéter tout ce qui a été indiqué dans les présentations précédentes sur ce sujet, il s'agit effectivement d'un engagement du Président de la République qui est tenu.

Le montant du fonds qui est la mise en place est important (7 milliards F CFP) va nous aider à accélérer notre processus de transition énergétique et c'est une bonne chose.

Et nous avons noté aussi que ce fonds permettrait l'éligibilité des dispositifs de transmission et de stockage : c'est une bonne chose pour favoriser la mise en place des nouveaux projets.

J'avais juste une interrogation concernant la possibilité pour des ÉPIC communaux, tel que celui qui a été créé à Moorea, de bénéficier de ces enveloppes financières. Mais sinon le groupe votera effectivement en faveur de l'approbation de cette convention.

Merci.

Le président : Tokoragi.

M. Félix Tokoragi : *Merci, Monsieur le président de l'assemblée.*

Monsieur le ministre, lors de la venue du président de la république, celui-ci s'est aperçu du potentiel que l'on avait dans notre pays, notamment par rapport à la technique consistant à utiliser l'eau de mer en profondeur comme source froide. Il a compris que nous étions ingénieux.

Cette convention d'une durée de trois ans permettra aux communes de pouvoir bénéficier de cet accord. Par contre, selon moi, le Pays siégeant au sein du Comité de pilotage, vous devriez y inclure la population.

Quel est mon avis concernant la population ? Vous savez, lorsque vous vous rendez à Manihi, ce n'est pas l'ensemble de la population qui bénéficie de cette énergie solaire. Seuls les habitants de l'atoll bénéficient de cette énergie solaire avant de la répartir ensuite entre eux.

Je me rappelle qu'en 2000, 2003, 2004, le programme Photov. (ndt, photovoltaïque) avait été mis en place pour permettre aux personnes désirant se doter en énergie solaire de pouvoir bénéficier d'une aide financière afin de les alléger dans l'acquisition de panneaux solaires pour leurs foyers. Aujourd'hui, que constatons-nous, Monsieur le ministre ? Les habitants qui vivent au sein de la municipalité n'ont aucun souci à se faire par rapport à la distribution en énergie puisque la commune, au travers de son budget annexe d'électricité, prend cela en charge. Maintenant, quelle difficulté constatons-nous au niveau du budget annexe d'électricité ? Il faudrait faire appel à une contribution de 6,30 francs pour venir soutenir les communes, dont le budget destiné à l'électricité a baissé. Cela n'est pas du tout prévu dans la gestion en régie des communes, et ces dernières doivent elles-mêmes faire preuve de courage dans leurs îles.

Quelle serait la solution alternative ? Se rendre à Tahiti pour aller à la rencontre de PSE ou Sunzil ! Sunzil proposera un kit de 2 kilowattheures pour un montant d'environ 1 600 000 francs et l'on exigera du particulier qu'il règle 700 000 francs de ce montant pour obtenir ce kit et pouvoir disposer des panneaux solaires dans son foyer ; pour ce qui est du reste, ce sera étalé sur 15 ans et ces particuliers pourront régler leur électricité petit à petit. Les maires des îles sont inquiets pour ces personnes-là. Ne serait-il pas possible, au sein du comité de pilotage, que vous puissiez réfléchir à une mesure, telle qu'une subvention ou une aide, afin d'accompagner les personnes qui devront supporter ces 600, 700 000 francs ?

Pourquoi ai-je dit que cette solution serait d'une grande aide pour nos populations ? Tenez, prenons l'exemple des serres de vanille qui ont été octroyées ces derniers jours dans les archipels. 70 % (ndt, du montant de la serre de vanille) sont pris en charge par le Pays et les 30 % restants sont à la charge du porteur de projet. Par rapport aux 70 % supportés par le Pays afin d'aider nos populations, ne pourrait-on pas faciliter l'accès aux équipements en énergie dans nos archipels pour les populations des Tuamotu, des Marquises et des Australes qui le souhaiteraient ? Ce n'est qu'à ce moment-là que ce sera plus accessible.

Monsieur le ministre, pour en revenir à ma commune de Makemo (ndt, et communes associées) Katiu, Taenga, Raroia et Takume, la distribution d'électricité est en place dans ces communes. Cette convention, dont on parle, prévoit que l'on puisse mettre en œuvre un programme d'investissements en 3 ans. Je ne dis pas que cela n'est pas bien. La commune de Makemo pourrait-elle prétendre, malgré sa ténacité, si son conseil municipal venait à demander demain à ce que (ndt, les communes de) Katiu, Taenga, Raroia et Takume puissent rentrer dans cette convention ? La convention indique que les collectivités sont éligibles au fonds. Si je relève ce point, Monsieur le ministre, c'est parce que nous devons trouver une solution pour alléger les taxes supportées par la population et versées dans nos caisses, pour ensuite être reversées sur le compte destinée au budget annexe de l'électricité. Monsieur le ministre, ce sont là quelques éléments d'explication.

Au cours de cette année, et après les élections, il faudra trouver des solutions et se tourner vers les communes des îles car ce sont ces dernières qui gèrent la distribution d'électricité. Il y a des problèmes d'approvisionnement dans nos îles lorsqu'on fait venir les hydrocarbures de Tahiti. Lorsque la desserte maritime n'est pas assurée, Monsieur le ministre vous le savez, l'on rencontre des difficultés dans la distribution d'électricité sur telle et telle île. Pour faire simple, avec cette convention de 3 ans et ce fonds de 7 milliards, faites-en sorte, avec le concours des communes, de doter chaque commune d'un système de production d'électricité solaire ou éolien et d'optimiser leurs moyens pour permettre la distribution d'électricité dans telle ou telle île.

Par ailleurs, lors de nos débats au sein du CFL, il avait été demandé à plusieurs reprises si le CFL ne pourrait pas assurer cela. Aujourd'hui, il y a effectivement cette convention provenant du Président de la République qui, pendant 3 ans, permettra de faciliter la dotation en équipements de production d'énergie pour nous qui sommes dans les îles.

J'avais donc deux points à vous soumettre : premièrement, s'inspirer du programme Photov. (ndt, photovoltaïque) pour faciliter l'accès (ndt, aux équipements de production d'électricité) aux habitants n'étant pas raccordés à la centrale électrique gérée (en régie) par la commune ; deuxièmement, faire en sorte que chaque commune de telle ou telle île puisse prétendre à ce fonds pour développer les énergies renouvelables (solaires et hydroliennes).

Voici quelques éléments que j'avais à vous soumettre par rapport à la mise en application de cette convention.

Merci.

Le président : *Merci. Monsieur le ministre*, on a terminé avec la discussion générale, la réponse est au gouvernement.

Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : *Merci, Monsieur le président.*

Donc beaucoup de questions et surtout très intéressantes. Moi, ce que je retiens globalement c'est qu'effectivement cette promesse qui avait été émise par le Président de la République, qui a été tenue aujourd'hui c'est ce qu'on devrait tous s'en réjouir et je pense que nous n'avons aucun doute sur cet engagement pris en 2021. Une question effectivement qui a été posée et qui — comment dire ? — qui mérite qu'on s'y penche vraiment. C'est effectivement sur ce point d'inquiétude que peuvent avoir certaines personnes — et ça c'est légitime — sur la capacité d'accompagner les projets. Donc je ne veux pas parler pour l'État, je vais parler uniquement pour le Pays. Bien évidemment, nous mettons — et c'est prévu en fonction de la charge — nous mettons les ressources nécessaires au service des énergies pour pouvoir accompagner cette transition, mais surtout ces investissements. La problématique — et c'est ce que j'avais dit au représentant de l'État — ce n'est pas de dépenser les 7 milliards F CFP. C'est : est-ce qu'on va être capable de les dépenser dans les temps ? C'est ça la vraie question. Et ça, effectivement, il faut mettre les capacités humaines et nous nous sommes prêts de notre côté, je n'ai aucun doute que l'État le fasse aussi de son côté. Donc je suis assez — comment dire ? — confiant là-dessus.

Oui, au même titre que les SPL, les ÉPIC sont aussi éligibles au dispositif donc Moorea sera aussi éligible. Donc ils rentrent, en fait, dans la catégorie « collectivités » et quand on parle « collectivités » c'est : communes et ses démembrements. Donc l'ÉPIC de Moorea est bien sûr éligible à cette aide, à cet accompagnement. À ce jour, nous avons identifié... Alors nous n'avons pas attendu ce fonds de transition énergétique, c'est promis par — qui devient aujourd'hui une réalité — par le Président de la République. Nous avons déjà anticipé les choses. D'ailleurs, bien avant que je n'arrive d'ailleurs, ça je ne vais pas tirer la couverture à moi, nous avons déjà identifié un certain nombre d'atolls notamment 11 atolls qui seraient éligibles. Je dis bien « éligible », encore faut-il que les municipalités, les conseils municipaux se mettent d'accord... se mettent d'accord et notamment effectivement aux Tuamotu effectivement il y a quelques petites divergences de vue, mais c'est à la marge et il n'y a pas d'impossibilité. Après, sur certaines îles, oui bien évidemment toutes les communes sont éligibles. Toutes les communes sont éligibles. Après, il vous appartient effectivement d'identifier les projets et d'en proposer. Et à ce sujet-là, le service des énergies, là pour le coup est à votre disposition, est à la disposition du SPC pour pouvoir venir vous aider, vous conseiller surtout pour vous accompagner dans cette transition énergétique plutôt électrique là pour le coup. Donc voilà.

Et puis j'entends effectivement que vous déplorez l'absence de la population, le *citoyen* dans le COPIL. Le COPIL il est représenté, le *citoyen* il est représenté par qui ? Par le SPC qui est dans le COPIL. Donc le SPC est une émanation de la population des maires. Donc tout le monde est représenté dans ce COPIL. Donc nous serons effectivement vigilants à ce que tout ça fonctionne bien, en bonne intelligence, avec tout le monde.

Donc la CSE effectivement qui a été mise en place en janvier 2022, en fait, elle existait déjà sans qu'on le sache. Là, tout ce qu'on a fait on l'a juste extrait pour pouvoir la faire figurer sur la facture, mais elle existait déjà, déjà, déjà depuis très longtemps. Donc là, la vertu de la faire apparaître ça met en évidence effectivement le vrai tarif de base de l'électricité, du kilowattheure. Voilà ça a cette vertu et ça n'a pas été fait par le passé, c'est dommage. On en avait eu l'occasion, mais bon, nous l'avons fait, c'est tant mieux pour tout le monde avec beaucoup plus de transparence.

Et ensuite donc pour terminer, ce fonds de transition énergétique c'est un fonds d'investissement, ce n'est pas pour le fonctionnement — le fonctionnement, on verra ensuite — et ce n'est pas destiné effectivement à des installations individuelles, communales ou des fermes solaires portées par une collectivité ou par des privés qui peuvent être effectivement... qui peuvent répondre à un besoin d'une commune. Ce n'est pas interdit. Une entreprise privée qui demande, enfin qui intervient pour le compte d'une commune passe dans la catégorie « collectivités ». Une entreprise privée qui vient investir pour son propre compte et qui revend ensuite à la commune ou au concessionnaire passe dans la catégorie « entreprise privée » donc les taux ne sont pas les mêmes. Donc tout le monde est éligible et, là, nous avons effectivement proposé d'élargir le panel, ne pas rester uniquement sur les photovoltaïques mais aussi élargir au STEP, ce qu'on appelle les STEP en fait c'est des bassins d'eau qu'on remplit le soir et qu'on vide... Oui, qu'on remplit la journée et qu'on vide le soir pour venir actionner des turbines hydroélectriques la nuit qui permettra d'arrêter des groupes électrogènes par ailleurs. Ce qu'il faut retenir c'est qu'*in fine* ce qu'on recherche tous c'est bien la sobriété. C'est bien de baisser les émanations de gaz à effet de serre. En fait, on travaille sur plusieurs tableaux : l'environnement, mais aussi les budgets des communes. Ça, c'est important parce que plus il y en aura d'énergie photovoltaïque ou énergie renouvelable, moins les communes consommeront de gasoil. Donc moins de gasoil moins de charge, moins de charge plus de moyens pour investir ailleurs sur d'autres domaines. Donc voilà, c'est ça l'idée en fait qui a été mise en place et, moi, je voudrais effectivement remercier l'État, le Président Macron et puis toute l'équipe parce qu'on a... Cette convention elle a été bâtie en très très peu de temps. Et c'est grâce effectivement à la volonté de toutes les parties d'avancer vite sur ce sujet, très, très vite sur sujet et j'en suis ravi parce qu'on a construit cette convention un peu moins de deux mois. Donc ça montre bien la volonté de l'État d'avancer vite dans ces sujets et nous en sommes tous ravis.

Merci.

Le président : Merci. Nous passons à l'examen de la délibération, si vous voulez bien.

Article 1^{er}

Le président : Sur l'article 1^{er}, pas d'intervention ? Je sou mets au vote. Pour, unanimité ? Unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Article 2, pas d'intervention non plus. L'ensemble même vote ? L'ensemble de la délibération même vote ? Merci. La délibération approuvant la convention est approuvée... adoptée.

Le président : Nous passons au texte suivant. Il s'agit du rapport n° 23-2023 relatif... Pardon ? Oui.

M. Luc Faatau : *Par cette intervention, je souhaiterais remercier grandement Monsieur le Président de la République française d'avoir tenu sa promesse devant la population en nous accordant cette aide.*

Aujourd'hui, on peut dire que c'est chose faite. Sept milliards, ce n'est pas rien ! C'est pourquoi, félicitons ce président. À mon avis, c'est la première fois que notre pays bénéficie d'une telle convention.

Je disais que je tiens à féliciter et à remercier le président de la République, Emmanuel Macron, d'avoir tenu sa promesse. Aujourd'hui, la promesse elle se concrétise avec donc ce projet de transition énergétique à hauteur de 7 milliards F CFP, ce qui n'est pas rien.

Je vous rappelle que 7 milliards F CFP c'est à peu près le budget du troisième instrument financier (3IF) dans les équipements structurants du Pays au niveau de la DEQ. C'est énorme ! Donc je pense qu'on ne peut pas rester insensible à un geste comme celui-ci. Toutefois, j'aurais simplement une observation à faire. C'est qu'il faut faire attention à certains seuils qui risquent d'éliminer certaines communes. Et ça, il faudra que le Pays négocie bien avec l'État au niveau de certains seuils. Par exemple, le seuil de 10 Gigawatt je pense qu'il y en a qui ne sont pas loin de ce seuil et qui risquent donc de passer au travers. Il y en a peut-être qui sont à 10,5 Gigawatt, 11 Giga et pour si peu ils vont passer au travers de ce dispositif.

Voilà ce que je voulais dire, président. Merci.

Le président : *Merci bien.* Nous passons donc au texte suivant.

RAPPORT N° 23-2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-47 APF DU 27 JUIN 2019 PORTANT ORGANISATION DU CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, NOTAMMENT POUR LA DÉMATÉRIALISATION DU VISA DU CONTRÔLEUR DES DÉPENSES ENGAGÉES

Présenté par M. et M^{me} les représentants Luc Faatau et Béatrice Lucas

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Il s'agit du rapport n° 23-2023 portant modification de la délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019 portant organisation du contrôle des dépenses engagées en Polynésie française, notamment pour la dématérialisation du visa du contrôleur des dépenses engagées et une procédure simplifiée a été requise pour l'examen de ce texte.

Nous passons au rapporteur. Luc Faatau, vous avez la parole.

M. Luc Faatau : *Bonjour à toutes et à tous* Les contrôles préalables sur l'engagement des dépenses (CDE) de la Polynésie française, de ses établissements publics et du CÉSEC sont organisés par la délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019. Son article 4 fixe les modalités du visa du contrôleur des dépenses engagées, « *réputé accordé par l'apposition du cachet réglementaire portant la mention « visé » [...] où figurent l'identifiant et la signature du contrôleur [...]* » Son article 5 prévoit également que le contrôleur peut procéder à un refus de visa par une décision motivée, certaines autorités ayant toutefois la possibilité de passer outre au refus de visa du contrôleur, sur décision motivée. Seule l'absence de crédits votés peut justifier qu'aucune dépense ne peut être engagée.

Afin de gagner en efficacité, en qualité, en simplicité et en adaptabilité, il est proposé d'autoriser la dématérialisation des cachets réglementaires du CDE et des documents justificatifs des dépenses, dans le cadre de l'outil « ELISE » (édité par la société NeoLedge) et sa solution de gestion électronique des documents.

Cette évolution pratique vers la dématérialisation sera d'abord appliquée au titre d'une expérimentation, restreinte aux bons de commande assortis de devis, à la section de fonctionnement et, entre quatre services du Pays (le CDE, la DBF, la DSP et la DSI).

Le projet de délibération redéfinit ainsi, en modifiant l'article 4 de la délibération du 27 juin 2019, le visa du CDE, formé jusque-là par la combinaison du cachet réglementaire « visé » et de la signature du contrôleur des dépenses engagées. Le visa est alors accordé par l'apposition du cachet réglementaire «

visé » dès lors que ce dernier comporte un système d'identification, le reliant à l'identité du contrôleur des dépenses engagées.

Le projet de texte précise également que les autres décisions prises par le contrôleur (refus de visa, visa sur passer outre, refus de visa sur passer outre) sont formalisées par des cachets réglementaires correspondants, assortis elles aussi d'un système d'identification.

Enfin, le projet de texte crée de nouvelles dispositions au sein de la délibération précitée de 2019 pour introduire la possibilité de dématérialiser la transmission de toutes pièces justificatives ainsi que l'ensemble des décisions prises par le contrôleur.

Sans préjudice du maintien de la procédure papier existante, le système d'identification du contrôleur passe ainsi : en version papier, toujours par le cachet réglementaire et la signature du contrôleur ; en version dématérialisée, par exemple par des codes d'accès sécurisés à un outil informatique spécifique. Ces deux systèmes (papier et digital) coexisteront jusqu'à ce qu'il soit possible, à l'issue de l'expérimentation, de dématérialiser l'intégralité de la chaîne comptable et financière.

Ce projet de texte a été examiné par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, le 16 février dernier. À cette occasion, une présentation sur le projet de dématérialisation et l'outil ELISE a été effectuée.

La conception de ce projet a ainsi entraîné, dès le second semestre 2022, le développement d'un travail collaboratif entre les différents services concernés, dont l'objectif était d'apporter des réponses aux questions suscitées par la dématérialisation (identification correcte des processus, valeur de la signature ou du visa, documents à conserver, modèles à mettre en place, évolution de la réglementation, etc.).

L'expérimentation, qui se déroulera concrètement d'avril à juin 2023 pour un bilan en mi-juillet, doit alors permettre de mettre en œuvre une optimisation des processus métiers et sa dématérialisation de manière transverse, mesurer l'amélioration de l'efficacité et la qualité de la procédure et évaluer l'outil ELISE dans sa capacité à intégrer l'organisation administrative polynésienne et les processus métiers identifiés ainsi qu'à s'interopérer (lien avec d'autres outils informatiques) avec le système d'information existant.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission qui nous invitent donc à adopter ce projet de délibération.

Merci bien.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

60 minutes ont été décidées par la conférence des présidents pour la discussion générale. La parole est au groupe Tapura.

Juliette Nuupure, vous avez la parole.

M^{me} Juliette Matehau-Nuupure : *Merci, Monsieur le président.*

Nous commençons à être habitués à cet exercice puisqu'il s'agit du quatrième rapport de performance de la charte de l'éducation que nous examinons aujourd'hui et qui concerne... C'est ça *en vrai* ? *Non.* Non, ce n'est pas ça. Non, ce n'est pas moi c'est Tonio. (*Rires.*)

Le président : Tu vas trop vite.

Tonio Perez, vous avez la parole. Qui intervient ? ... Monsieur le président de la commission, vous avez la parole.

M. Antonio Perez : Comme je suis galant, je n'ai pas voulu arrêter. *Merci.*

Le présent projet de délibération a été transmis par lettre no 46/PR du 5 janvier 2023, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

Les contrôles préalables sur l'engagement des dépenses (CDE) de la Polynésie française, de ses établissements publics et du CESEC sont organisés par la délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019. Son article 4 fixe les modalités du visa du contrôleur des dépenses engagées, « *réputé accordé par l'apposition du cachet réglementaire portant la mention « visé » [...] où figurent l'identifiant et la signature du contrôleur [...]* ». Son article 5 prévoit également que le contrôleur peut procéder à un refus de visa par une décision motivée, certaines autorités ayant toutefois la possibilité de passer outre au refus de visa du contrôleur, sur décision motivée.

Oui, du coup, moi aussi je me suis trompé. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs ! Toutes mes excuses. Excusez-moi ! C'est Madame Juliette Nuupure qui m'a troublé et toutes les femmes qui sont autour de moi elles m'ont toutes troublées. Toutes mes excuses.

La modernisation de l'administration polynésienne était l'un des nombreux objectifs que s'était fixé le Président Fritch lors de son investiture en 2018.

Nous sommes au cœur de ce sujet avec le texte qui nous est ici présenté. Il s'agit d'apporter une innovation majeure dans la question du contrôle des dépenses engagées dont le cadre réglementaire est une délibération de 2019 que nous allons aujourd'hui enrichir avec une procédure novatrice qui a demandé un travail énorme de la part de la DSI en collaboration avec tous les services administratifs du Pays.

Je ne reviens pas sur les détails qui vous ont été apportés par notre rapporteur, mais je tenais néanmoins à apporter quelques commentaires et éléments.

Lorsqu'on parle de dématérialisation, on parle de dématérialisation du document bien entendu, mais aussi du processus. Cela permet de travailler de manière transverse avec les différents acteurs de l'administration, en l'occurrence quatre services : les dépenses engagées, le budget, la santé et l'informatique.

Il s'agit d'un projet expérimental réalisé avec le logiciel baptisé ELISE qui permet d'écourter les délais des procédures, de limiter les rejets des bons de commande et de faire des liens avec les informations dont l'administration dispose déjà.

Pour le cas d'un bon de commande se posant la question de la signature qui était manuscrite et qui devient numérique et plus sécurisée. Le projet va permettre une réorganisation avec des réflexions de fond pour s'interroger sur qui fait quoi, sur la nécessité des documents à conserver ou non.

Alors que par le passé nous avions des documents qui pouvaient s'éparpiller dans différents services cet inconvénient n'existera plus puisque ce sera rapidement et facilement consultable en ligne de la part de n'importe quel agent, à n'importe quel moment.

Nous pourrions rentrer dans une foule de détails qui illustrerait les nombreuses améliorations que ce projet va apporter lors de différentes étapes successives, mais l'essentiel de ce qu'il faut retenir c'est donc que cette simplification, à tous les niveaux, assortie d'outils de contrôle fiable dans la rapidité du traitement, dans le suivi et dans l'identification des intervenants.

Nous sommes en outre dans un processus de cercle vertueux puisque cela peut paraître anecdotique, mais il y a dans ce projet une démarche écoresponsable car cette dématérialisation supprime des documents

imprimés et nous permet de sauver les arbres et donc la planète et donc l'humanité, en tout cas d'y contribuer.

L'idée selon laquelle il y a une lenteur chronique de l'administration appartiendra désormais au passé donc un bénéfice en faveur des agents des services, mais aussi et je dirai surtout au bénéfice de nos concitoyens.

Face à cette véritable évolution qui est le fruit d'un travail colossal réalisé par la DSI qu'il faut saluer encore une fois avec toutes les équipes des entités qui sont concernées, qu'il faut à nouveau saluer une véritable révolution se présente et ce texte a donc logiquement été adopté à l'unanimité lors de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique.

Je demande d'approuver à votre tour ce texte et vous présente une nouvelle fois mes excuses.

Le président : *Merci.* Merci, Monsieur le président.

Nous passons la parole au groupe Tavini huiiraatira. Cécile Mercier, vous avez la parole.

M^{me} Cécile Mercier : Président, *bonjour.* *Chers ministres, bien le bonjour. Chers représentants, mes salutations en ce milieu de journée.*

Dans le cadre d'une modernisation pour une meilleure gestion de l'ensemble des services administratifs du Pays il est prévue d'améliorer le CDE afin d'améliorer le processus de contrôle pour gagner en efficacité, en qualité, simplicité et adaptabilité par la mise en place d'un processus de dématérialisation.

Cette délibération nous propose dans le cadre de la dématérialisation des flux interservices une expérimentation de gestion électronique des documents (GED). Cette expérimentation sera limitée à quatre services du pays : CDE, DBF, Direction de la santé et DSI.

Le visa du CDE est défini par signature électronique où est présent l'identifiant du contrôleur. La délibération propose de rendre obsolète la signature manuelle. Cela implique d'avoir un système d'identification fiable. À cette condition se mêle une inquiétude concernant la responsabilité accordée au contrôleur adjoint qui obtient les mêmes pouvoirs de décision que le contrôleur des dépenses engagés. Les actions de l'adjoint engagent-elles uniquement sa propre responsabilité ? Dans quelles mesures les actions de l'adjoint engagent la responsabilité du contrôleur des dépenses engagés ?

Dans le fonds nous comprenons le processus présenté par cette délibération toutefois nous aimerions plus de précisions concernant les modalités de présentation, d'identification, les conditions d'utilisation et de dématérialisation des cachets réglementaires qui seront fixés en Conseil des ministres.

Merci bien. Mes salutations à toutes et à tous.

Le président : *Merci bien.*

Nous passons la parole à A here ia Porinetia, Etienne Tehaamoana.

M. Etienne Tehaamoana : Président, *merci.* Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

L'assemblée est saisie ce jour d'un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019 portant organisation du contrôle des dépenses engagées en Polynésie française.

À toutes fins de garantir une comptabilité fiable des dépenses publiques, éviter les rejets de paiement et accéder à toute l'information utile, la loi statutaire prévoit l'obligation pour le Pays comme pour ses

démembrements d'exercer un contrôle interne sur l'engagement préalable de toutes les dépenses imputées sur son budget. De manière concrète, les modalités d'exercice de cette obligation se matérialisent par l'apposition d'un visa sous forme de cachet sur toutes décisions justifiant un engagement financier, la signature du contrôleur en charge de l'examen ainsi que sur l'ensemble des pièces justificatives de la dépense afin de permettre son identification.

Souvent décriée, la mise en œuvre de cette procédure implique au quotidien la réalisation de nombreuses interventions manuelles ainsi que le transfert de nombreux documents papier entre services ou l'ensemble des services administratifs, aboutissant à une gestion chronophage des actes administratifs, et surtout au ralentissement de l'exécution de l'action administrative telle que la commande publique.

L'essor de nouvelles technologies de l'information et de la communication depuis les années 2000 a conduit les particuliers comme les administrations à procéder *via* une initiative ou une expérimentation à la dématérialisation de leurs documents afin de fluidifier leurs procédures. Dès lors, ces technologies constituent désormais une donnée organisationnelle et managériale que notre Administration doit indéniablement intégrer.

Le gouvernement nous propose aujourd'hui de faire évoluer quatre services à titre expérimental ces process concernant notamment la dématérialisation de ses principaux bons de commande relevant de la section de fonctionnement par la suppression de l'exigence de signatures manuscrites des contrôleurs au bénéfice d'un système d'identification numérique sur l'ensemble des actes soumis à son visa, ainsi que les demandes de passer outre au refus du visa du CDE. La fixation de ces nouvelles modalités de présentation, l'identification, l'utilisation de dématérialisation des cachets, ainsi que les conditions d'avis et de signatures électroniques par un arrêté d'application pris par le conseil des ministres.

Selon les échanges tenus en commission, la dématérialisation des bons de commande s'effectuera désormais grâce à l'outil Elise en cinq tâches (identifier sur l'ensemble de la chaîne de validation) et permettra de transmettre directement par courriel au fournisseur un bon de commande visé sans avoir à imprimer un seul document.

A here ia Porinetia souscrit pleinement à cette modernisation de notre Administration parce qu'elle permettra non seulement de mieux répondre aux attentes de nos usagers, mais également de générer une meilleure gestion du temps de travail de nos fonctionnaires, et conduire *in fine* à une meilleure maîtrise de la dépense publique.

Nous invitons par ailleurs le gouvernement à généraliser ces démarches à l'ensemble de tous ses services et satellites et à l'étendre à tous les champs du possible pour qu'une modernisation de l'Administration voit enfin le jour.

Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

La parole est aux non-inscrits. Madame Bouteau, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Bouteau : Oui. Merci, Monsieur le président. Je vais faire très rapide en sachant que tout a été dit. Nous soutenons bien évidemment le projet de texte qui nous est soumis, qui vient appuyer une expérimentation, un projet pilote qui seront appliqués à certains services et directions du Pays (dont la Direction de la santé notamment) en dématérialisation, certains *process* du CDE : donc gain de temps, simplification, comme l'a souligné le président de la commission de l'économie lors de notre réunion de travail, moins de papiers, et on sauve des arbres. Donc, même si la marge de progression de la dématérialisation au sein de notre Administration reste importante — et nous vous encourageons et nous vous savons, Madame la ministre, que vous agissiez en la matière —, la marge de progression notamment pour les îles, notamment dans différents domaines, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, voilà, les progrès restent encore importants.

Donc nous soutenons ce texte, Monsieur le président.

Le président : Merci.

Nous avons terminé avec la discussion générale. Le gouvernement a des éléments de réponse ? Non.

Nous passons à l'examen du texte.

S'agissant d'une procédure simplifiée et n'ayant pas d'amendement déposé, je sou mets l'ensemble de la délibération aux voix. Je suppose c'est un vote unanime... C'est bien ça ? À l'unanimité. Donc la délibération est adoptée.

Merci, Monsieur le ministre.

Alors je propose une pause. Vous êtes fatigué ?... *(Réactions dans la salle.)* Hein ?... *Non, j'entends dire...* Une pause ?... Les présidents de groupe...

Oui, Monsieur le président.

M. Antony Geros : *Oui, Monsieur le président, on arrive à la fin, donc pourquoi prendre une pause ! Pressons le pas ! (Rires dans la salle.) Il vaut mieux terminer les dossiers restants, et ensuite nous irons tous dormir.*

RAPPORT N° 11-2023 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2019-2020 ET 2020-2021 DE LA CHARTE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{mes} les représentantes Louisa Tahuhuterani et Maeva Bourgade

Le président : Bon, O.K. On continue alors... Tapura, on continue ? Parce que si je mets aux voix, c'est vous qui avez la majorité. On continue ! Bien. En plus la ministre est là, donc on ne va pas la faire revenir, par politesse.

Donc nous passons au dossier 11-2023 relatif à un projet de délibération portant approbation du rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

Madame la ministre, vous avez... Rapporteur, qui rapporte le dossier ? Louisa, vous avez la parole.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants.

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 9573/PR du 6 décembre 2022.

La loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 a permis l'adoption par notre assemblée de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

Cette charte contient, en annexe, la politique éducative de la Polynésie française dont les enjeux majeurs visent l'élévation générale du niveau scolaire des élèves, la consolidation des concepts de persévérance et d'ambition scolaire ainsi que la pacification du climat scolaire.

La politique éducative est complétée par des indicateurs définis par l'arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017. La collecte et l'analyse de ces indicateurs servent de base à la rédaction du rapport biennal de performance que le gouvernement doit produire.

Conformément à l'article LP 34 de la charte, ce rapport est transmis à l'assemblée de la Polynésie française afin qu'elle puisse mener à bien sa mission d'évaluation de la politique éducative.

Aussi, le document joint au présent projet de délibération constitue donc le quatrième rapport de performance depuis 2011 et restitue l'évaluation de la politique éducative des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Il a été soumis à l'avis préalable du haut comité de l'éducation, en sa séance du 14 juin 2022, et a été approuvé à l'unanimité.

L'examen du présent projet de texte par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, le 18 janvier 2023, a été l'occasion pour les membres d'avoir des grandes lignes marquantes inscrites dans le rapport de performance exposé, ainsi que des informations supplémentaires pour compléter l'appréciation des actions éducatives réalisées et des résultats enregistrés.

À ce titre, la baisse des résultats rencontrée en début CE1, en français et en mathématiques, peut s'expliquer par des difficultés rencontrées par les élèves en CP dans la lecture et la conscience du nombre. Face à ce constat, le ministère de l'éducation a décidé la mise en œuvre des plans de formation des enseignants dans ces deux matières.

Concernant la bonne maîtrise du niveau A1 en langues polynésiennes et en anglais des élèves en fin d'école primaire, il est à remarquer qu'un bilan positif de l'enseignement bilingue à parité horaire ressort des premières évaluations, menées avec l'appui d'universités métropolitaines.

L'absentéisme perlé et la fréquentation scolaire irrégulière de certains élèves ont également été des sujets abordés lors des échanges tenus en commission. Ces phénomènes résultent de plusieurs facteurs : éloignement de l'établissement scolaire, conditions météorologiques, priorités familiales, etc. Pour assurer une égalité des chances, la persévérance scolaire reste une réponse adéquate à ces questions.

Enfin, s'agissant de la promotion de la santé des élèves et l'amélioration de leur qualité de vie, il est à noter les liens noués avec notamment l'association SOS Suicide et l'intégration d'espaces *Margaret's Place*, avec une psychologue clinicienne à temps plein, dans deux établissements (lycée du Diadème et lycée de Taravao ; ouverture prochaine au collège et lycée de Bora Bora).

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Merci. Donc 60 minutes sont prévues et décidées par la conférence des présidents pour la discussion générale.

Je passe la parole aux non-inscrits. Philip Schyle, vous avez la parole.

M. Philip Schyle : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre.

Le rapport de performance 2019-2020 et 2020-2021 est, depuis 2011, et après avoir recueilli l'avis favorable du haut comité de l'éducation, le quatrième qui nous est soumis pour approbation.

Ce rapport a évalué la politique éducative en Polynésie depuis 2019 jusqu'à 2021 de façon plutôt positive. Ainsi, en est-il par exemple, comme l'a été évoqué tout à l'heure par notre rapporteure, des résultats aux évaluations nationales en français et en mathématiques qui se sont globalement améliorés, de même pour la maîtrise des langues polynésiennes et de l'anglais pour le cycle 3, ainsi que pour la réussite au DNB. Les non-inscrits soutiendront donc favorablement cette délibération.

À la lecture du rapport de performance, quelques points nous ont néanmoins interpellés. Le rapport de performance que nous examinons aujourd'hui porte sur les périodes 2019-2020 et 2020-2021. Qu'en est-il de celui de 2021-2022 qui, nous semble-t-il, aurait dû déjà être présenté ?

Nous avons aussi relevé — et cela a été également indiqué par notre rapporteure — que les absences des enseignants ont augmenté en moyenne de 5 % en 2018-2019 à près de 8 % en 2020-2021, tandis que celles des élèves, de 8 % en 2018-2019 à plus de 11 % en 2020, suivent également la même tendance. J'ai lu, Madame la ministre, les explications à ces absences qui ont été données en commission. Mais pensez-vous que cette situation, qui s'est quand même un petit peu aggravée, est appelée à s'aggraver davantage ?

Et puis dernière question : les bourses. Les bourses supérieures et les bourses majorées mobilisent des crédits conséquents de 535 000 F CFP par an et par étudiant, étudiants qui restent en Polynésie ou d'autres partant dans l'hexagone ou à l'étranger. Toutes proportions gardées et bien que les postes pris en charge par ces bourses ne soient pas identiques, elles sont plus importantes que les bourses secondaires qui sont de 44 000 F CFP par élève. Question : quelle est la finalité de ces bourses supérieures et bourses majorées ? Ne pourrait-on pas réfléchir, un peu à l'instar du programme Cadres Avenir mis en place en Nouvelle-Calédonie, à un dispositif adapté à la Polynésie qui garantisse enfin aux étudiants polynésiens, à l'issue de leurs études, un débouché ici en Polynésie et qui justifiera alors pleinement les bourses supérieures et majorées.

Je vous remercie, Madame la ministre, de vos réponses.

Le président : Merci, Monsieur le président de la commission des institutions.

La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiiraatira. Tapura, Juliette, tu as la parole.

M^{me} Juliette Matehau-Nuupure : *Merci, Monsieur le président.*

Nous commençons à être habitués à cet exercice puisqu'il s'agit du quatrième rapport de performance de la charte de l'éducation que nous examinons aujourd'hui et qui concerne les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

C'est un moment important car il nous permet tous les deux ans de faire l'état des lieux des actions menées, de constater les progrès réalisés et d'envisager les ajustements à opérer par rapport aux objectifs fixés.

Comme vous le savez, la politique éducative du Pays est articulée autour de quatre grands programmes (140, 141, 214 et 230) qui structurent les moyens alloués par l'État à la Polynésie française. Ils représentent l'ensemble des emplois mis à disposition du Pays dans le premier et le deuxième degré, le soutien à l'éducation (autrement dit les dépenses de l'administration du système éducatif), et enfin l'avis de l'élève.

Je ne reviendrai pas en détail sur chacun de ces programmes qui sont particulièrement bien développés dans le document que nous avons, mais je ferai quelques remarques.

Vous aurez noté d'abord le delta important entre l'enveloppe dévolue au 1^{er} degré (287 millions F CFP) au programme 140 et celle octroyée au 2nd degré dans le programme 141 (qui est de 4,2 milliards). C'est tout simplement parce que ce sont les communes qui sont compétentes en matière de maintenance des écoles primaires alors que cette compétence revient au Pays pour les collèges et lycées.

Comme nous l'avions déjà souligné il y a deux ans, malgré la baisse d'effectifs notable dans le 1^{er} degré qui se poursuit avec environ 1 000 élèves en moins et dans une moindre mesure dans le 2nd degré, notre ministre de l'éducation a une fois encore réussi à convaincre l'État de nous laisser l'intégralité des moyens qu'il nous accorde avec seulement 2,5 emplois en moins. C'est une excellente chose car cela

nous permet de poursuivre les dispositifs expérimentaux que nous avons mis en place et que même la France nous envie. Je veux parler ici du cycle 3 à l'école, autrement dit de classes de 6^e à l'école primaire. Un dispositif particulièrement intéressant pour nos élèves des îles, car cela permet d'éviter une rupture affective précoce chez des élèves de CM2 qui intègrent l'internat dès la 6^e. Les CETAD, autre spécificité polynésienne proposée aux élèves après la 3^e, seront bien évidemment maintenus, car ils permettent à ces élèves d'avoir déjà un premier niveau de qualification.

Autre dispositif que nous avons mis en place en 2019 et qui a été renforcé grâce à la loi du pays que nous avons adoptée ici même pour renforcer l'enseignement des langues polynésiennes, c'est le bilinguisme à parité horaire qui fonctionne très bien et qui sera donc développé. Il est même prévu de mettre en place des classes bilingues français-anglais cette fois dès la rentrée 2023, notamment à Bora Bora comme commune touristique par excellence, ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour ces élèves sur le long terme.

La lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité et ce type de dispositif participe aussi à donner envie à nos élèves de rester à l'école. L'idée étant qu'ils obtiennent déjà un premier diplôme, synonyme d'un avenir beaucoup plus ouvert. Le travail poursuivi en termes d'estime de soi de l'élève, du mieux être à l'école, mais aussi l'implication des parents ou des associations des parents d'élèves avec différents projets culturels ou artistiques menés dans nos établissements scolaires sont autant d'éléments importants d'accrocher nos élèves.

Pour terminer, je souhaiterais dire un mot sur les résultats scolaires qui sont très satisfaisants de manière générale, sachant que deux élèves sur trois obtiennent le Bac et que beaucoup d'entre eux poursuivent des études supérieures. Notons aussi qu'il y a aujourd'hui davantage d'élèves en Bac professionnel qu'en voie générale, et 40 % poursuivent ensuite en BTS.

Pour le 1^{er} degré, en revanche, l'accent sera mis sur l'enseignement des maths et du français en milieu de CP et en CE1 où on constate une baisse significative des résultats aux évaluations, notamment en lecture. Il faudra prioriser des enseignants plus expérimentés dans ces classes charnières où l'enjeu des apprentissages est le plus important.

Je m'arrêterai là, mes chers collègues, même s'il y a encore beaucoup à dire tant le sujet est passionnant. Mais vous aurez compris que nous mettons tout en œuvre pour que nos enfants soient dans les meilleures dispositions pour réussir.

Je vous invite donc à suivre le vote unanime des membres de la commission de l'éducation qui ont approuvé ce rapport le 18 janvier dernier.

Merci.

Le président : *Merci,* Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant du groupe Tavini huiiraatira. Minarii Galenon, vous avez la parole.

M^{me} Minarii Galenon : *Merci, Monsieur le président. Bonjour,* Madame la ministre. *Bonjour* tout le monde.

Alors j'espère que le fait de ne pas avoir déjeuné, on réussira toujours à tendre l'oreille parce que ventre vide n'a pas d'oreille en général, hein...

Donc ce rapport de performance — on l'a répété, merci chers collègues —, c'est le quatrième et qui traite essentiellement bien sûr de la scolarité de l'élève et de la vie de l'élève.

Alors ça a été traité en commission le 18 janvier dernier et Madame la ministre était en France. En tous les cas, je voulais vous féliciter, Madame la ministre, pour toutes les actions que vous menez lors de vos

déplacements en France. Et c'est Monsieur le directeur de la DGEE qui est donc venu nous exposer les phases de ce rapport de performance, qui a même été très bien exposé. Cependant, c'est une de ses phrases qui m'a interpellée, c'est vraiment le fait de dire que vous étiez en France pour recruter de « nouveaux chefs d'établissements (dont une Polynésienne) » ; et je me suis dit que, avec toutes les compétences que nous avons, la plupart des compétences que nous avons au niveau de l'éducation, force est de constater que nous ne sommes pas (encore) en mesure de former nos cadres polynésiens pour venir diriger nos établissements scolaires. Ce premier constat, à notre sens, est alarmant car il perpétue notre situation de dépendance.

Le deuxième point évoqué concerne le rapport de performance en lui-même. Comment, chers collègues, pouvons-nous nous satisfaire de ces résultats lorsque nous voyons encore trop de nos enfants en situation d'échec ou de décrochage scolaire à cause d'une inadaptation structurelle du système éducatif français que l'on continue à vouloir transposer *in extenso* à notre contexte insulaire polynésien ? Il faudrait peut-être que nous apportions une réflexion là-dessus. Il n'y a là aucun mérite, même si je salue les efforts démesurés du directeur de la DGEE, des équipes de la DGEE qui donnent de leur temps et de leur énergie inlassablement pour le bien de nos élèves et des équipes d'encadrement.

En ce sens, je souhaite poser une question. À l'objectif 3 dans le rapport de performance, nous lisons ceci : « *Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire.* » Comment atteindre cet objectif quand on a du mal à pallier les absences des enseignants, surtout au 2nd degré ? Je fais encore cette remarque, je l'ai fait maintes fois. Pourquoi ? Parce que nous sommes interpellés par les parents lorsque les professeurs du 2nd degré sont absents. Souvent les enfants, c'est vrai, ont du retard et les parents ont beaucoup de problèmes concernant justement le retard de leurs enfants.

Alors ce rapport de performance nous laisse perplexes, car il masque de nombreux points qui n'ont pas été clairement abordés tels que l'absentéisme des enseignants — d'où ma question —, la dégradation du système scolaire consécutive à la crise Covid que nous avons tous vécue à des degrés de stress divers mais qu'il faut absolument traiter, je le conçois.

En effet, nous constatons un emballement général à tous les niveaux de notre communauté et cela vient rajouter de la pression des personnels au travail quotidien et aux efforts qui doivent être fournis.

Nous sommes conscients, chers collègues, que l'éducation et la santé sont deux secteurs qui doivent absolument être priorités et dont les budgets doivent être sanctuarisés envers et contre toutes formes de privatisation ou de recherche d'économies budgétaires. Ce sont en effet les socles de notre communauté. J'ai même envie de dire « lorsque l'école et la santé vont, tout va bien dans le meilleur des mondes ! ».

Aussi, Madame la ministre, avant de terminer mon propos, j'aurai une demande à vous faire : il s'agit de précisions concernant vos conseils suite aux assises de l'école polynésienne de demain. Nous souhaiterons savoir, au niveau de notre groupe, quelles sont vos préconisations aujourd'hui.

Par avance, merci Madame la ministre.

Et je terminerai mon intervention en disant ceci : que notre groupe, le Tavini huiraatira, nous tenons à féliciter l'ensemble de la communauté éducative pour leur travail au quotidien et que nous resterons vigilants sur les prochaines actions à mettre en place pour tirer le meilleur parti de notre contexte culturel polynésien afin d'atteindre l'objectif de 100 % de réussite de nos élèves : ce qui sera, à n'en point douter, un motif de satisfaction pour tout le monde.

Merci, chers collègues. Merci, président, pour la parole que vous m'avez donnée.

Merci bien.

Le président : *Merci.* Merci.

La parole est à l'intervenant du groupe A here ia Porinetia. Madame Sanquer, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre.

Nous sommes saisis ce jour pour examiner le second rapport de performance depuis l'adoption de la Charte de l'éducation par l'assemblée qui l'a élevée en loi du pays et qui se décline au travers d'une école pour tous, performante et ouverte, et se traduit au travers de quatre programmes budgétaires distincts dont les moyens financiers sont alloués par l'État.

Comme l'a rappelé mon collègue Philip Schyle, le rapport de la charte aurait dû être présenté l'année suivante, la période évaluée, soit en 2022. Donc, Madame ministre, pourquoi ce retard ?

Selon l'article 28 de la LP précitée, chaque programme poursuit des objectifs spécifiques lesquels se déclinent en plusieurs actions auxquelles sont adossés des indicateurs de performance fixés dans l'esprit de la LOLF par arrêté pris en conseil des ministres, c'est-à-dire des indicateurs qui permettent d'évaluer le rapport coût efficacité.

L'analyse des résultats de chaque programme doit ainsi permettre au ministre en charge de l'éducation de présenter un rapport de performance tous les deux ans à l'assemblée de la Polynésie française en charge de l'évaluation des résultats obtenus et de vérifier que les objectifs pédagogiques sociaux et financiers de la charte ont été atteints.

Sur la forme, il sera souligné que le rapport de performance, approuvé par le haut comité de l'éducation présidé par la ministre, se doit de rappeler pour chaque programme les objectifs à atteindre et de décliner les résultats à partir des indicateurs définis par arrêté n° 1621/CM du 12 septembre 2017, en d'autres termes l'efficacité de la politique éducative mise en œuvre.

S'agissant du programme relatif à l'enseignement du 1^{er} degré, on dénote une diminution très importante des effectifs scolaires (- 960) liés, selon les travaux réalisés en commission, à la baisse de la natalité mais également à la crise sanitaire et les craintes inhérentes des familles, craintes qui semblent avoir été résorbées au cours de l'année 2021, alors que le nombre de dossiers d'instruction en famille n'a jamais été aussi élevé.

Toutefois, l'éducation polynésienne a pu conserver la quasi-totalité de ses emplois dès lors que le box 140 n'a enregistré qu'une baisse de 2,5 emplois. Cette donnée « baisse des effectifs élèves avec maintien de la dotation d'emplois d'enseignant » devrait se traduire par une augmentation des résultats aux évaluations. Or, sur le fond, si l'on constate une franche amélioration des résultats d'évaluation réalisée en début de CP en français et en mathématiques démontrant que les classes de maternelle fonctionnent très bien, on dénote en revanche une nette dégradation en cours d'année démontrant des difficultés d'acquisition, et surtout stabilisation des fondamentaux en français et en mathématiques.

La part des élèves en difficulté ayant augmenté en cours d'année depuis de 12 points en français et de 20 points en mathématiques, la véritable question est : quelle catégorie socioprofessionnelle est la plus touchée ? Les plus défavorisés, bien évidemment. Pour les CP, l'apprentissage de la lecture est un déterminant scolaire, il conditionne toute une scolarité.

En outre, force est de constater que toujours près de 30 % des élèves en fin de CE2 n'ont pas acquis les composants du socle commun de connaissance, de compétence et de culture requise, traduisant une insuffisante maîtrise des fondamentaux en mathématiques comme en français déjà observée en milieu de CP.

Par ailleurs, et pour ce qui concerne le soutien apporté aux besoins des élèves relevant de la situation socioéconomique fragilisée, on relève que le Pays s'inscrit dans la poursuite d'allègement des effectifs des classes de CP et CE1 placés en zone REP+, ainsi que l'expérimentation du cycle 3 à l'école permettant aux élèves de CM2 de poursuivre leur scolarité en 6^e sur leur île de résidence.

Toutefois, les bilans positifs du dispositif d'enseignement bilingue française/langue polynésienne à parité horaire prévus d'être étendus à certaines écoles au sein de chaque archipel. Il s'inscrit selon le rapport de performance comme une réussite constatée par la communauté éducative en ce qui permet aux élèves d'acquérir une meilleure communication avec l'environnement familial.

S'agissant de l'enseignement de l'anglais aux cycles 1 et 2, les résultats obtenus démontrent que près de 3/4 des élèves maîtrisent le niveau requis en fin de CM2.

Enfin, pour ce qui concerne l'accompagnement personnalisé des élèves à besoins particuliers, force est de constater que si le nombre d'élèves porteurs de handicap scolarisés bénéficiant d'un accompagnement personnalisé augmente le nombre d'AVS pour ces mêmes élèves enregistre également une hausse même si elle reste à parfaire.

La situation de l'enseignement du 1^{er} degré reste donc fragile. Et des moyens d'amélioration doivent être apportés pour accroître les niveaux d'élévation général du niveau scolaire des élèves en classe préparatoire, dès lors que les enjeux de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture y sont plus importants.

S'agissant de l'enseignement scolaire public du second degré, ce dernier enregistre également une baisse des effectifs scolaires mais dans une bien moindre proportion (- 128 élèves), compensée par la légère baisse des moyens humains de 3,5 emplois ;

Encore une fois, cette donnée « baisse des effectifs d'élèves » avec maintien de la dotation d'emploi d'enseignant devrait se traduire par une augmentation des résultats aux évaluations. Or, si en fin de cycle 4, le pourcentage d'élèves maîtrisant des compétences requises du socle commun reste stable, force est de constater que le taux de réussite au DNB recours sur un niveau de 2019 et reste une problématique pour certains élèves les plus défavorisés évidemment.

La maîtrise de l'enseignement de l'anglais ne présente pas des résultats aussi probants qu'au 1^{er} cycle, puisque seul un élève sur deux parvient à atteindre le niveau requis malgré l'utilité requise dans les métiers du tourisme.

Par ailleurs, l'analyse des orientations des élèves après la 3^e démontre la quasi disparition du redoublement sur le territoire au bénéfice d'orientation adaptée et participant à la lutte contre le décrochage scolaire au bénéfice principalement vers les filières professionnelles, lesquelles enregistrent un succès dès lors que près des 2/3 décrochent un Bac technologique et professionnel leur permettant d'accéder au niveau de BTS.

La Charte de l'éducation de 2017 assigne une élévation du niveau de qualification au travers de deux objectifs cruciaux. 70 % des élèves d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et 100 % des élèves à l'obtention d'un diplôme du niveau 3.

Si le rapport de performance établit une hausse du pourcentage d'une classe d'âge ayant obtenue le baccalauréat à hauteur de 66 % pour l'année 2020 et 65 % en 2021, force est de constater que l'amélioration de ces résultats est à relativiser dès lors qu'ils résultent d'un changement de son mode de passation par l'obtention de notes de contrôle continues plus avantageuses que les épreuves sommatives.

S'agissant des décrocheurs scolaires, les actions pédagogiques proposées par le dispositif MLDS font état d'un retour en formation pour près d'un élève valorisé par l'obtention d'un diplôme affichant un taux de réussite moyen de près de 65 % pour les deux premières promotions.

Toutefois, l'indicateur global des élèves non retrouvés incluant les décrocheurs comme les déscolarisés peine à enregistrer une baisse significative et s'évalue à près de 5 % de la population scolaire : soit près

de 1 300 élèves dont 500 relèvent de l'enseignement du 1^{er} degré : des chiffres bien plus élevés qu'en 2017 datent de l'adoption de la Charte de l'éducation.

Si un certain nombre fini par regagner les bancs de l'école ou intégrer la MLDS, la majorité d'entre eux constitue un nombre toujours aussi alarmant et cela doit nous interpeler et conduire à proposer des solutions aux familles en proie aux difficultés de scolarisation.

Dès lors que ces enfants, faute de disposer de formations suffisantes ne pourront bénéficier d'une insertion professionnelle durable. Lutter contre le décrochage scolaire c'est bien ! Mais favoriser la persévérance scolaire, c'est mieux !

À mon sens, le bilan n'est pas mitigé mais mauvais et significatif d'une gouvernance qui peine à obtenir des résultats, malgré les moyens consentis par l'État et le Pays.

Pour A here ia Porinetia nous souhaitons faire évoluer le système éducatif polynésien avec une meilleure adaptation de nos méthodes d'enseignement et en diversifiant les formations adaptées à notre contexte économique, environnemental et culturel.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Nous avons terminé avec la discussion générale. Madame la ministre, vous avez la parole.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci Monsieur le président.

Alors vous l'avez dit, le sujet de l'éducation c'est un sujet passionnant. On peut y passer des heures puisque plusieurs choses ont été dites et plusieurs choses sont encore à dire.

Alors effectivement, je rappelle quand même que ce rapport de performance se situe essentiellement pendant notre période Covid, il a fallu quand même se serrer les coudes et tenir de manière à ce que nos élèves et nos personnels puissent continuer à l'école.

Alors, vous l'avez dit, nous avons essentiellement essuyé beaucoup d'absences au niveau des élèves d'abord. Pour cette rentrée 2022, nous avons quand même réussi à récupérer — on va dire — environ plus de 500 élèves qui sont revenus sur les bancs de l'école ; cette action n'est pas terminée, puisque tous les jours nous continuons à récupérer nos enfants qui sont pas encore revenus à l'école.

En ce qui concerne effectivement les bourses des études supérieures, plusieurs bourses pour les études supérieures sont proposées, puisque nous avons les bourses classiques supérieures et nous avons aussi les bourses majorées avec une condition de revenir travailler en Polynésie française, et nous l'avons ouvert aussi il n'y a pas très longtemps à nos élèves BTS et aussi aux étudiants qui poursuivent leurs études ici sur le territoire polynésien, pour les accompagner au mieux pour la poursuite de leurs études.

Dans quelques jours, nous allons aussi et puis suite à notre ouverture de notre guichet unique pour la vie des étudiants, dans quelques jours, nous allons enfin pouvoir ouvrir notre plateforme qui est proposée depuis plusieurs mois maintenant concernant le suivi de nos étudiants, et surtout la quête de nos fameux talents. Je pense que je vous en ai souvent parlé ici dans l'hémicycle, sur cette plateforme-là, pour que l'on puisse suivre nos étudiants qui sont en Polynésie ou à l'extérieur de la Polynésie, essentiellement pour accompagner nos étudiants qui sont en recherche de stages ou nos étudiants qui sont en recherche d'emplois.

C'est une plateforme qui va être mise à disposition pour les étudiants et aussi pour les entreprises privées locales qui sont à la recherche, soit de stagiaires, soit d'emplois. Alors nous on l'appelle à l'intérieur de nos services *Talentsoft*, mais nous sommes en train de réfléchir sur un nom plutôt polynésien.

En ce qui concerne effectivement, on a parlé de recrutements de nos chefs d'établissements. Oui, vous avez appris que nous avons une polynésienne qui revient pour la rentrée prochaine. Pour la rentrée 2024, nous aurons trois autres polynésiens qui reviendront, puisque parmi quand même les candidats qui se préparent à ce nouvel emploi, nous avons aussi quand même des agents qui décident de rester en métropole pour des raisons plutôt d'ordre familiale, puisque leurs enfants les rejoignent pour la poursuite de leurs études.

Et nous avons reçus les derniers résultats : nous avons 11 polynésiens qui sont admissibles pour cette année, donc on constate qu'effectivement un progrès tous les ans.

Et toujours pour parler de l'accompagnement de notre personnel et nous ouvrons à partir de la rentrée d'août 2023, la préparation au concours CPE ici en Polynésie française, au sein de l'INSP.

On a parlé aussi beaucoup du bien-être de nos enfants et aussi de notre personnel. Justement à la rentrée de cette année scolaire, nous avons eu un séminaire sur le bien-être dans nos établissements scolaires. Pour le coup, nous avons les chefs d'établissements qui mettent en application ce qu'ils ont appris pendant ce séminaire.

Ensuite, concernant la lutte contre le décrochage scolaire, c'est un grand sujet surtout à la sortie de notre situation Covid. Nous avons reçu il y a quelques semaines de cela une inspectrice générale qui est arrivée de métropole. Alors c'est une dame qui est très sollicitée puisque le décrochage scolaire c'est un débat national, — j'ai envie de dire — parce que lors justement de mon déplacement en métropole, on a beaucoup discuté sur le sujet du décrochage scolaire, donc cette inspectrice, j'aurais bien voulu qu'elle arrive avant pour nous permettre de nous donner plus d'éléments et d'outils pour lutter contre le décrochage scolaire. Nous attendons son rapport officiel de manière à ce que l'on puisse mettre le plus rapidement possible des actions en cours, tout en sachant quand même qu'elle a été agréablement surprise sur tous les moyens que nous mettons déjà en place, ici en Polynésie française depuis plusieurs années, comme la mission « lutte contre le décrochage scolaire » ; nos fameux « 6° à l'école » ; le cycle 3 ; les fameux CJA, puisqu'elle ne connaissait pas le dispositif CJA. Elle a découvert le dispositif CJA ici en Polynésie, donc c'est aussi un de nos moyens pour lutter contre le décrochage scolaire.

Elle apprend que le transport scolaire est totalement gratuit en Polynésie française juste pour les étudiants, ça aussi, elle a découvert. Tous ces petits moyens, tous ces petits ou grands moyens — j'ai envie de dire — nous permettent quand même de nous battre contre le décrochage scolaire.

Nous, ce qui nous inquiète le plus, ce sont essentiellement les absences perlées. Les enfants qui viennent à l'école, une à deux fois par semaine et ceci sur une longue durée et qu'ils ne viennent pas tout au long de la semaine. C'est surtout ces absences-là qui nous inquiètent. Voilà en ce qui concerne un petit peu le décrochage scolaire.

Nous avons effectivement des baisses d'effectifs chaque année dues essentiellement à la baisse de natalité. Et je vous rassure aujourd'hui que l'obligation de la scolarité à l'âge de trois ans ne change pas trop nos chiffres, puisque + 90 % de nos élèves étaient déjà scolarisés bien avant cette obligation, donc ça ne change pas trop nos chiffres.

En ce qui concerne les moyens que nous mettons à l'intérieur de nos établissements scolaires, certes nous avons les dispositifs REP+ qui sont dotés suffisamment de moyens, tant en formation qu'en moyens humain que financier, mais n'oubliant pas non plus nos écoles « mousses » que l'on appelle nos écoles « orphelines ». Je suis souvent interrogée sur le dispositif de l'école prioritaire, le REP+. Aujourd'hui, ils ne répondent pas sur le développement de ce dispositif ou sur l'extinction du dispositif, mais on leur a fait savoir que chez nous, en Polynésie française, nous avons ce que l'on appelle nous « des écoles orphelines » à qui nous apportons aussi des moyens supplémentaires. Parce que ces élèves-là aussi, ces écoles ne doivent pas être oubliées.

Et enfin pour parler de ces fameuses assises de l'école de demain, le dernier conseil d'école est fixé au 28 février de cette année. Nous n'avons pas à ce jour encore pris de décisions puisque nous attendons les retours de tous les conseils d'école, pour voir ce qui a été préconisé, ce qui a été décidé dans chaque commune pour enfin prendre ensemble une décision quant à la rentrée d'août 2023, voire la rentrée d'août 2024, puisque comme il a été dit lors des assises de « l'école de demain », les situations sont particulières en fonction des archipels et des communes.

La commune de Papeete est particulière par rapport à celles de la presqu'île par exemple, donc des décisions vont être prises en fonction de ce que les conseils d'école vont nous rapporter. Donc nous attendons le 28 février ou dans la première semaine de mars, où tous les retours devront être faits au niveau de la DGEE.

Quoiqu'il en soit, nous continuons quand même les COPILS concernant les « écoles de demain » avec tous ceux qui intègrent ce COPIL. Dernièrement, nous avons travaillé sur un COPIL concernant nos directeurs d'école qui sont déchargés ou qui ne sont pas déchargés, à qui on pourra apporter un accompagnement et des moyens supplémentaires grâce effectivement à l'accompagnement de l'État qui nous maintient nos moyens humain et — j'ai envie de dire — financier.

Et enfin pour terminer, puisque j'ai reçu mes résultats de mon dernier dialogue de gestion qui s'est déroulé au mois d'octobre/novembre, on nous rassure le maintien des moyens pour la rentrée prochaine. On nous a augmenté nos fonds sociaux d'environ 20 000 F CFP — 20 millions F CFP en plus pour nos fonds sociaux : ils étaient à l'ordre de 78 millions F CFP, ils nous l'ont augmenté de 20 millions F CFP, donc ce qui fait que la part des fonds sociaux augmente puisque nous sommes toujours aussi accompagnés par le budget du Pays.

Et puis toujours aussi, — puisqu'on parle de performance, de décrochage scolaire — nous avons aussi maintenu le poste d'un inspecteur ici en Polynésie qui va être effectivement chargé essentiellement de l'éducation en famille, et surtout de la persévérance scolaire. Donc c'est une personne qui sera chargée de lutter contre le décrochage scolaire et qui devra se déplacer dans les établissements scolaires et surtout être beaucoup en contact avec les familles.

Donc les voilà les informations que je pouvais apporter.

Le président : Merci. Hum ! Pardon. Madame la ministre.

Article 1^{er}

Le président : Nous passons à l'examen de la délibération, article 1^{er}.

Oui, Monsieur James Heaux.

M. James Heaux : *Bonjour Monsieur le président, mes salutations à toutes et à tous en ce milieu de journée.*

Madame la ministre, j'ai une question. Donc vous avez parlé des assises de l'éducation qui se sont déroulées le 1^{er} juin 2022. Pour l'anecdote, lors de ces assises, à aucun moment la Charte de l'éducation adoptée par le législateur, — c'est-à-dire par notre assemblée — à aucun moment la Charte n'a été mentionnée dont acte.

Et ma question vient en fait sur l'organisation des rythmes scolaires puisque ce sujet a été abordé lors de ces assises et à la suite d'une réunion parents d'élèves avec l'école, de manière fortuite, il est annoncé donc le changement des rythmes scolaires à partir de la prochaine rentrée.

Première question, Madame la ministre : est-ce que vous confirmez que ce changement sera effectif dès la première rentrée ?

Deuxièmement, est-ce qu'un projet de décret a été transmis à Paris par votre ministère ?

Et troisièmement, donc pourquoi si c'est le cas ? Si c'est le cas qu'un projet de décret a été transmis à Paris, pourquoi notre assemblée, la commission de l'éducation, pourquoi nous n'avons pas été informés de ce projet de décret ? Qui dit projet de décret dit c'est Paris qui décide ! Et au Tavini, nous estimons que si c'est le cas, et bien ça serait un recul dans la gestion de nos compétences en matière d'éducation.

Le président : Madame la ministre.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci pour ces interrogations.

Alors effectivement, un projet de décret a été transmis en métropole. Vous n'avez pas été consultés parce que tout simplement, pour l'instant, il s'agit d'échanges techniques. Vous allez être informés au moment voulu, ça va passer au haut comité, ça va passer en commission, mais pour l'instant, nous en sommes qu'aux échanges techniques.

Et en ce qui concerne la décision pour la rentrée d'août 2023, comme je viens de le dire, nous attendons les remontées des conseils d'école qui est fixé au 28 février de cette année ; et en fonction de ces remontées de conseil d'école, nous allons ensemble prendre des décisions sur l'organisation des rythmes scolaires à mettre en place soit en août 2023, soit en août 2024. Nous allons le décider ensemble avec le COPIL.

Donc je ne peux pas vous dire aujourd'hui si nous allons commencer à changer les rythmes scolaires à partir de la rentrée d'août 2023. Je le saurai qu'à partir de la première semaine du mois de mars, en fonction des remontées de tous les conseils d'école.

Le président : Merci.

Oui, Monsieur James Heaux, vous...

M. James Heaux : Quelles sont vos attentes aux objectifs par rapport à ce projet de décret, Madame la ministre ? Parce que les rythmes scolaires sauf erreur, c'est le conseil des ministres qui module, et donc là, si on part pour une application à la prochaine rentrée, avec la période électorale, à quel moment notre assemblée sera consultée ?

Est-ce que le projet de décret de Paris sera soumis à notre assemblée pour avis, comme c'est le cas généralement pour les projets de décret du gouvernement central ?

Le président : Merci.

Madame la ministre.

M^{me} Christelle Lehartel : Le décret, il va s'agir essentiellement du personnel enseignant par rapport à leurs horaires de travail. Il va concerner essentiellement ce sujet-là.

Le président : Merci.

Oui ?

M. James Heaux : Une dernière intervention, Monsieur le président.

Pour que ça soit clair pour chaque élu dans notre assemblée, il y aura un changement de rythme scolaire. C'est-à-dire qu'on retire une demi-journée de classe, d'enseignants devant « élèves ». Concrètement pour l'école de Ui Tama par exemple, ils n'auront plus cours le jeudi après-midi. Donc c'est toute une

organisation au niveau des parents, au niveau des **maires**, c'est un bouleversement ; et sauf erreur, lorsqu'il y a un changement profond dans la gestion de l'éducation, notre assemblée doit être consultée avant que ces décisions soient effectives.

M^{me} Christelle Lehartel : Alors dernière intervention.

Monsieur James Heaux, faites attention à ce que vous annoncez ! Vous annoncez que chez Ui Tama, il va y avoir une demi-heure de cours en moins, une demi-journée de cours en moins. Ça c'est la situation de Ui Tama qui doit être validée en conseil d'école puisque la commune doit être aussi informée.

Je vais encore le dire une fois : nous attendons le 28 février qui est la date, l'échéance pour tous les conseils d'école des établissements du 1^{er} degré. Dans le courant de la première semaine du mois de mars, nous allons avoir les retours de tous les conseils d'école et nous prendrons des décisions en fonction des décisions qui ont été prises en conseil d'école et en fonction aussi du retour du décret, de la proposition du décret.

On ne va pas pouvoir — vous le dites bien — on va pas pouvoir prendre des décisions comme ça à la dernière minute. Ça va être propre à chaque commune ! Ça va être propre à chaque commune des décisions ! Alors faites attention parce que justement, en nous déplaçant dans les communes, je suis souvent interpellée sur ce sujet.

Alors je suis ravie puisque finalement ce sujet est à l'ordre du jour au niveau de toute la population de la Polynésie française. Enfin, on en parle !

Je vous rappelle quand même que ce sujet date depuis 2008 et qu'enfin, bon je ne me suis peut-être pas positionnée au bon moment, puisqu'on parle d'élection, c'est peut-être pas le bon moment d'en parler, mais j'ai envie de vous dire quand même que c'est un dossier qui date depuis 2008, qu'on a pas réussi à en parler.

Lors aussi de mes déplacements, beaucoup de parents d'élèves me parlent du rythme scolaire, de l'emploi du temps ; nos enfants restent trop longtemps à l'école, sont trop dans les rythmes scolaires. Et Madame la présidente de la commission de l'éducation l'a bien dit, à un moment donné, on doit se poser pour discuter ensemble des contenus pédagogiques et de rythmes scolaires de nos enfants polynésiens et les assises de l'école de demain est un premier pas.

Le président : Merci.

M. James Heaux : Madame la ministre, je vais vous informer que sur la circonscription de Papeete, sur 14 écoles, il y a 12 écoles qui se sont accordées pour avoir un même rythme scolaire. C'est ce qui a été annoncé pas de manière hypothétique, mais de manière claire. Il a été dit aux parents d'élèves qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, les élèves n'auront plus cours le jeudi après-midi. Certes, les enseignants seront en classe, mais pas devant élèves, pas devant toutes les classes. C'est un bouleversement !

Donc je n'invente rien, j'affirme ce qui a été dit en réunion : sur 14 écoles sur Papeete, 12 se sont mis d'accord pour que la partie vacante ça sera le jeudi après-midi, applicable dès la prochaine rentrée.

Le président : Merci.

Je crois que tout a été répondu !

Article 1^{er}

Le président : Bien, nous passons à l'examen de la délibération, article 1^{er}. Je sou mets au vote. Unanimité ? Pour ? Abstention le groupe Tavini ? Abstention. A Here ? Pour. Les non-inscrits, pour ? Bon, donc 46 pour et 9 abstentions.

Article 2

Le président : Article 2, je suppose que c'est le même vote.

L'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote. Merci.

RAPPORT DE MISSION D'INFORMATION PORTANT SUR LA GESTION DES VIOLENCES
INTRA ET EXTRA SCOLAIRES

Présenté par M^{mes} les représentantes Minarii Galenon et Romilda Tahiaata

Le président : Nous passons au dernier dossier de notre séance, il s'agit du rapport de mission d'information portant sur la gestion des violences intra et extra scolaires.

Je passe la parole au rapporteur. Minarii Galenon, vous avez la parole.

M^{me} Minarii Galenon : Chers collègues, tout d'abord, Monsieur le président, Madame la ministre, chers collègues, je vous demande de m'excuser de vous faire violence quand même en terminant avec ce rapport, mais bon on termine la séance, on va bien vous donner des informations sur ce rapport.

En tous les cas, c'est avec beaucoup d'émotions que nous vous présentons, Romilda et moi ce rapport dont les travaux ont rythmé nos vies pendant plusieurs mois en 2022, pratiquement six mois, et je peux dire que ça a été un grand défi.

Que de rencontres et que de témoignages poignants de la communauté éducative dans son ensemble dans les îles et à Tahiti, sur ce thème des violences scolaires.

Tout cela est né en mars 2022 au cours de l'assemblée générale des conseils d'élèves, lesquels avaient délibérément choisi comme thème de travail et de réflexion le « harcèlement en milieu scolaire, le cadre de vie en établissement. ».

Au cours de cette assemblée générale, le mot qui est apparu souvent et dont personne ne soupçonnait l'état de gravité et bien c'est le mot « violence ».

Comment en 2023 peut-on encore accepter qu'à l'intérieur et à l'extérieur de nos établissements censés dispenser une éducation à nos enfants, qu'il y ait autant de violences ?

Nous ne pouvions demeurer spectatrices de tous ces « MAUX ». Il était de notre devoir d'agir et d'aller à la rencontre des protagonistes de la gestion des violences pour combattre ensemble ce fléau.

Il est très vite apparu qu'après avoir défini la notion de violence, une évidence s'imposait à tous les participants. Il y a une forme de violence plus dévastatrice que les violences physiques et visibles : ce sont les violences invisibles qui conduisent souvent à des drames comme le suicide et/ou autres comportements incompréhensibles.

Même si le code pénal définit la violence comme étant une atteinte volontaire à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, la réalité est surtout le sentiment d'une recrudescence généralisée dans les établissements scolaires de notre pays, confirmée par une enquête du ministère de la santé et de l'éducation en 2016 — désolée chers collègues, on n'a pas eu de chiffres plus récents — ont très vite dicté le choix d'ouvrir une mission d'information de l'assemblée sur ce sujet extrêmement préoccupant.

Je remercie d'ailleurs tous les collègues de notre commission de l'éducation qui nous ont soutenu pour qu'on puisse mettre en place cette mission.

Bien sûr que la pandémie de la Covid 21 n'a pas épargnée la Polynésie, au même titre qu'une grande partie de notre planète. Si l'on songe un seul instant que plus d'un milliard d'enfants ont été privés d'école et que la déscolarisation et l'obligation de vivre en huis clos ont fait des ravages incomparables, la situation des enfants polynésiens n'est pas dans une meilleure situation.

Pour rappel, la Charte de l'éducation érigée en loi de pays le 13 juillet 2017, dispose en son article 1^{er} « *L'Éducation est la priorité de la Polynésie française. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, un citoyen respectueux de lui-même, des autres, de l'environnement...* »

La Polynésie fait donc de son système éducatif l'instrument qui garantit à sa société sa cohésion sociale, son bien-être et son développement durable dans le respect de son identité, de ses langues, de sa culture et de son histoire.

Qu'est-ce que c'est beau, chers collègues, lorsqu'on lit tout ça !

Les rencontres effectuées dans chaque archipel, au plus près de la réalité quotidienne de ces enseignants, parents d'élèves, conseillers municipaux, ont démontré que ces beaux principes sont foulés au pied chaque jour.

Notre système éducatif semble être à la dérive sur ce problème. Par exemple, la violence, la notion de violence enseignante, c'est-à-dire des violences exercées sur des élèves par des enseignants qui n'ont pas été préparés à la gestion de cet aspect de leur fonction a à peine été évoquée lors des rencontres officielles.

Cependant, chers collègues, à la sortie en l'absence des enseignants les discours des parents d'élèves et des représentants d'élèves eux-mêmes est tout autre.

En guise de première conclusion, je dirais que le rapport d'information qui vous est présenté aujourd'hui s'est voulu très objectif et représentait une photographie panoramique des établissements scolaires de Polynésie.

Nous n'avons voulu jeter la pierre sur qui que ce soit car nous avons côtoyé de véritables héros qui se mettent au service du bien-être de nos enfants qui sont les premières victimes du système. Car oui, nous avons été alertés par des membres de la communauté éducative sur des actes de violences scolaires de plus en plus fréquents et des tentatives de suicide.

C'est au cours de ce rassemblement des conseils d'élèves que sont nées les notions de harcèlement scolaire et de climat scolaire. « Le climat scolaire » une expression simple, mais tellement réelle, chers collègues. Aujourd'hui, nous parlons de réchauffement de la planète, du climat, du climat des affaires, du climat des relations internationales, tantôt froid et plutôt chaud lorsque l'on assiste à cette guerre russo-ukrainienne. Mais le climat scolaire, chers collègues, c'est nouveau et le bien-être à l'école un nouveau paradigme.

L'assemblée de Polynésie pour rappel examine chaque année les comptes et la situation financière de l'ensemble des établissements scolaires de notre Pays sans nous douter un seul instant de ce qui se passait au quotidien derrière ces chiffres. Nous avons donc décidé de comprendre, d'interroger, d'aller au plus près et dans les établissements même comprendre le pourquoi de ces violences et de ce mal-être.

Un travail colossal a été mené pendant plusieurs mois. Nous avons procédé à l'audition de près de 560 personnes dont 461 personnes appartenant à la communauté éducative.

Je voulais d'ailleurs remercier toutes ces personnes auditionnées sur l'ensemble des cinq archipels car nous avons auditionné des personnels de direction, des enseignants, majoritairement des professeurs principaux, des personnels non enseignants, parents d'élèves, des représentants de parents, des

représentants d'élèves, des élus communaux et des membres d'association et des membres de congrégation religieuse qui nous ont quand même répondu favorablement à nos invitations. Et nous avons mis aussi en place une consultative citoyenne pendant un mois et une consultation communale relayée par le SPCPF. Merci à tous. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pouvons vous montrer et vous présenter notre rapport. Donc notre souhait a été de comprendre et de proposer des pistes d'amélioration et de solution pour véritablement parvenir à construire la société bienveillante de demain.

Oui, chers collègues, mobilisons-nous pour notre Polynésie de demain.

Notre rapport propose plusieurs pistes pertinentes, faisables, chiffrables et évaluables et aux autorités bien sûr compétentes désormais de prendre les dispositions qui s'imposent.

Parmi ces pistes, je vais vous en livrer quelques-unes. À mon humble avis, ce qu'on a trouvé très important, Romilda et moi, c'est répondre d'abord à l'alerte d'urgence sociale. Ces termes d'alerte et d'urgence sociale non pas été choisis au hasard.

Par exemple, la DSFE doit se voir doter de moyens supplémentaires ; les parents doivent recevoir un accompagnement ; un accompagnement à la parentalité avec des cours de parentalité. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui nous constatons que les parents sont de plus en plus jeunes donc ces cours de parentalité devraient être obligatoire. Pourquoi pas de conditionner le versement des prestations familiales ? ça a été proposé par les parents lors de nos auditions.

Les actions des communes dans ce domaine doivent être davantage reconnues et soutenues par nous tous et par le Pays compétent en la matière :

- Nous devons redynamiser les CLSPD ;
- Nous devons créer un observatoire de la violence scolaire ;
- Redonner des cours d'éducation civique et morale, leur rendre leur lettre de noblesse ;
- Instaurer un couvre-feu pour tous les mineurs à partir de 22 heures sur tout le territoire surtout pendant le temps scolaire.

C'est vrai que nous demandons beaucoup, mais je pense que c'est en demandant beaucoup qu'on peut avoir quelque chose.

Au point 2 : améliorer l'accès aux soins spécialisés. Donc la prévention dans le primaire doit être la priorité.

Le point 3 : plus de moyens humains pour encadrer les élèves dans les établissements. Et je remercie Madame la ministre d'avoir déjà mis en place ces dispositifs depuis notre rencontre puisque des formations ont été mises en place. Et dans la lettre de rentrée de 2022-2023 nous avons noté l'école polynésienne doit être attentive à la sécurité des élèves. Donc la mise en place d'une politique explicite en faveur du bien-être des élèves et d'un climat scolaire serein. Merci Madame la ministre pour cette initiative.

Donc nous avons remarqué aussi une majorité de postes occupés par des contractuels qu'il faudrait pérenniser sur leur poste de travail.

Nous avons aussi proposé de privilégier le recrutement de Polynésiens originaires de l'île d'implantation des établissements. Nous avons remarqué que c'était un atout pour l'équipe éducative et la mise en place de concours de recrutements d'adjoints de l'éducation, d'assistants sociaux et de psychologues cliniciens. Donc c'est ce qui a été mis aussi en place. Merci Madame la ministre.

Et pour le point 4 il y a une mise à jour aussi de la réglementation relative aux établissements du 2nd degré sur la réforme de l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987. Où en est-on aujourd'hui ?

Donc ce qui est important aussi pour nous c'est de garantir un climat scolaire serein qui a été donc la demande des parents avec une ouverture de plus d'internats dans les îles, de rénover les internats existants, d'établir un calendrier de rénovation des établissements scolaires. Et j'ai lu aussi Madame la ministre que vous aviez établi ce calendrier de rénovation des établissements scolaires et je vous remercie. Et ce qui est aussi important pour nous c'est la culture et les langues polynésiennes qui doivent être au centre de tous les projets d'établissement. Et bien sûr l'éducation morale et civique qui sont à redévelopper.

Et pour terminer, je voulais aussi vous parler de quelque chose qui pourrait être très anodine pour vous, chers collègues, mais cela vient des élèves que nous avons rencontrés. Eh bien c'est d'accorder une place plus importante à la propreté de l'hygiène des locaux et notamment les sanitaires parce que partout où nous sommes passés ça a été une des causes de violence pour les élèves parce que plusieurs élèves n'allaient plus aux toilettes.

Alors je voudrais quand même citer quelques établissements scolaires en prenant le Collège de Hao qui m'a marqué personnellement — peut-être que ma collègue Romilda parlera d'un autre établissement scolaire — dans lequel on a vraiment décoré les toilettes, les élèves ont eu des projets de décoration, ils ont installé des tapis, des fleurs, des tableaux. Et dans ce collège-là aussi, nous avons vu une boîte avec des appareils pour recharger les téléphones portables, ce qui faisait que les élèves étaient vraiment parties prenantes de leur bien-être à l'école et de la sécurité, la sérénité au sein de ce collège. Alors pour nous c'est ce qui a été très appréciable et nous avons remarqué aussi que les élèves appréciaient beaucoup les concours et les labels. On se demandait si ça n'aurait pas été plus positif de mettre en place des concours comme vous avez mis en place l'excellence de l'internat, Madame la ministre, de mettre en place des concours et des labels de manière à encourager aussi les élèves à être partie prenante dans leurs écoles de manière à développer l'estime de soi, le sentiment d'appartenance, la cohésion pour que le climat scolaire soit plus serein.

Voilà, chers collègues ; voilà, Madame la ministre. Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné ce temps de parole. *Merci bien.*

Le président : *Merci.* Merci, Madame la présidente de la commission, rapporteure de ce rapport de la mission d'information.

La conférence des présidents a décidé d'accorder 60 minutes à la discussion générale. Je passe la parole au groupe A here ia Porinetia.

Sylviane Terootea, vous avez la parole.

M^{me} Sylviane Terootea : Monsieur le président, Madame la ministre, chers collègues, chers internautes.

Le rapport d'information transmis à notre examen ce jour porte sur la gestion des violences scolaires et extra scolaires dont la mission a été créée selon le mode des rapporteurs à l'initiative de l'assemblée sur demande des membres de la communauté éducative principalement à raison de la multiplication et de l'aggravation des actes de violence comme aux abords des établissements d'enseignement ainsi qu'à une dégradation plus généralisée du climat scolaire.

Il s'agit là comme d'un appel à l'aide de toute la communauté éducative qui, manifestement, n'arrive plus à contenir et à combattre le fléau d'une violence qui s'invite tous et tous les jours un peu plus au sein du milieu scolaire dans le bus comme à la cantine, lors de la récréation comme à la sortie et même durant les cours dont les actes relayés par la presse nous apparaissent à tout un chacun toujours plus virulents et plus choquants aux abords des lycées notamment les mercredis après-midi.

Rien de nouveau sous le soleil, pourrions-nous presque dire, chaque génération d'enfants connaissant depuis toujours son lot de bagarres et d'incivilités répétées depuis la nuit des temps. La loi du plus fort étant souvent celle la plus appliquée.

Toutefois, cette violence présente sous différente forme aujourd'hui au sein de notre jeunesse prend de l'ampleur et se traduit au travers d'un sentiment d'insécurité et s'invite dans les esprits même la nuit de manière plus sournoise et insidieuse. Je pense notamment au cyberharcèlement qui s'exerce via les réseaux sociaux conduisant les victimes dans un repli sur soi, dans une dépression profonde et dans les cas les plus extrêmes mènent au suicide.

Si le caractère grandissant de ce nouveau phénomène social peine à être réellement mesuré pour estimer son évolution il a su conduire jusqu'à décès de nos enfants au sein même de nos établissements scolaires.

Le rapport de mission d'information relatant deux suicides a déploré en 2021 et un en 2022 sans établir le nombre des tentatives fort heureusement avortées. Cette violence absurde apparaissant constituer une unique fin en soi peine à être comprise tant elle est en perte de sens et nécessite d'être très sérieusement considérée au travers de l'ensemble de nos politiques publiques, bénéficiée d'une approche mesurée et réfléchie pour sa prise en charge en ce qu'elle répond plus globalement d'une réelle mutation de la gestion des conflits de notre société.

Par ailleurs, et comme on le sait, la violence soulève à court et à long terme des problématiques sanitaires pour les victimes (enfants et parents) et présente de ce fait des coûts sociaux et économiques très élevés. Plusieurs études dont une de l'OMS ont démontré que les victimes de violence ont une probabilité deux fois plus élevée de connaître des problèmes de consommation d'alcool, de dépression et de recours à l'avortement et une probabilité quatre fois plus élevée de se suicider. À ces premières conséquences sanitaires s'ajoutent l'impact sur leur capacité à être au travail et en situation de bien travailler alors même que l'emploi est un gage d'autonomie qui peut être crucial pour les familles.

Ce rapport d'information établi à partir de près 558 personnes auditionnées et dont je salue les membres de la mission pour le travail conséquent réalisé. Une photographie de la gestion de la violence au travers du prisme scolaire, de ces causes probables de l'organisation actuelle de sa prise en charge par les acteurs mobilisés, mais également des remèdes ayant démontré un impact positif sur l'apprentissage des élèves comme sur l'amélioration de leurs comportements psychosociaux.

Sont ainsi mises notamment en exergue les causes plus généralisées des violences scolaires liées au poids omniprésent des violences intra familiale. D'une cellule familiale souvent recomposée qui peine de plus en plus à jouer son rôle de figure d'autorité, mais également pour un contexte socioéconomique fragile qui se caractérise par un accroissement des facteurs d'inégalité sociale exacerbée depuis la crise sanitaire.

Le PIB de la Polynésie ayant connu en 2020 la plus forte dégradation économique jamais observée depuis l'ouverture du CEP dans les années 1960. Le rapport poursuit en évoquant une violence également de nature institutionnelle et remet en cause le système éducatif occidental qu'il estime à repenser. L'école ne faisant pas sens auprès des élèves, la pédagogie et les programmes scolaires ne sont pas suffisamment adaptés au profil des Polynésiens. Les orientations scolaires suivies non voulues, mais subies, les méthodes d'enseignement et d'évaluation dépassées et les offres de filières professionnelles n'apparaissent pas répondre aux besoins économiques du marché du travail polynésien.

En d'autres termes, l'école fait figure de violence par le dialogue insuffisant qu'elle engendre entre les enseignants et les élèves, le travail trop réduit à la restitution passive de connaissance, une absence de considération des élèves dans le processus décisionnel. S'agissant de l'organisation de prise en charge des violences, le rapport établit la nécessité notamment du renforcement des partenaires interservices du Pays et Pays-État-Communes pour une meilleure prise en charge de la prévention, de la gestion des violences compte tenu de la multiplicité des acteurs et la diversité des dispositifs déployés : projet Édu conseil porté par le Fare Tama Hau, école et CJA en santé.

Par ailleurs, les rapporteurs mettent en exergue l'absence de formation du personnel éducatif et non éducatif à la gestion des conflits. Un besoin d'accompagnement et un suivi social plus soutenu des élèves, une offre de soins spécialisés à développer ainsi que la création de nouvelles structures périscolaires notamment dans les îles pour lutter contre toutes les formes d'oisiveté hors temps scolaires.

Ainsi, les membres de la mission préconisent au travers de cinq axes un ensemble de mesures pour répondre à cette urgence sociale dont quatre justifient un renforcement des moyens financiers et humains des établissements scolaires et périscolaires, des services sociaux et sanitaires, mais également des communes en charge de la gestion des écoles primaires et au titre de leur participation à l'exercice des compétences sociales du Pays.

Sans remettre en cause les analyses réalisées à partir du ressenti des personnes auditionnées il apparaît regrettable, toutefois, que le rapport ne soit pas davantage étayé de statistiques plus détaillées concernant la nature des actes de violence commis au sein des structures scolaires et à leurs abords et les réponses apportées. Les conséquences induites sur les élèves et l'impact mesuré des différents dispositifs déployés permettant d'orienter une réelle stratégie en faveur de la lutte contre toutes les formes de violence au sein des structures scolaires, mais plus généralement à la faveur de nos familles.

A here ia Porinetia préconise que le rapport de cette mission d'information puisse donner lieu à une suite en termes d'évaluation financière du coût de la violence pour notre société au sein de la commission d'évaluation des politiques publiques de l'assemblée et établir l'impact du défaut d'une réelle stratégie de prise en charge au travers de l'ensemble de nos politiques publiques sur les dépenses de notre PSG.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

La parole est au représentant du groupe Tavini huiraatira.

M^{me} Minarii Galenon : Président, j'ai fait le tour.

Le président : Très bien. Merci.

Pour les non-inscrits qui intervient ? Philip Schyle, vous avez la parole.

M. Philip Schyle : Oui. Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, mais surtout Mesdames les rapporteures.

Mesdames les rapporteures, au nom des non-inscrits, je salue et vous félicite pour le travail que vous avez accompli. Je ne suis pas en train de vous flattez, c'est ce que nous pensons sincèrement.

C'est un travail considérable que vous avez mené, eu égard les 558 personnes auditionnées, leur qualité et leur responsabilité, de déplacements dans les îles réalisées, les types de consultations notamment citoyennes effectuées.

C'est une prise de conscience que vous avez voulue impulsée, Mesdames, au sujet d'un mal inhérent à la société polynésienne, et je vous cite « *Ainsi cela fait à peine deux siècles que la Polynésie a rompu avec ce modèle de puissance obtenue par la violence* » avez-vous rappelé aux lecteurs élus que nous sommes. Certains n'apprécieront peut-être pas, d'autres le reconnaîtront avec un certain embarras.

L'atavisme cité dans le rapport peut expliquer cette violence. Les conditions sociales ainsi que la consommation excessive d'alcool et de drogue dont l'ice nouveau et insidieux fléau délétère la favorise. Il n'empêche, hélas... Il n'empêche, hélas, que la violence est bien une réalité en Polynésie française.

Ainsi en 2022, plus de 1380 victimes de violences intrafamiliales ont été accueillies dans les gendarmeries du pays dont plus de 960 pour des violences conjugales.

En 2020, par nombre d'habitants le ratio des faits de violences conjugales sur l'ensemble du territoire français place la Polynésie en deuxième position derrière la Guyane. Alors fort de ce constat affligeant, vous posez, Mesdames, une question très pertinente. Je vous cite encore une fois « *comment des parents en souffrance arrivent-ils ou peuvent-ils arriver à élever leurs enfants qui ont leur propre souffrance ?* » La réponse est loin d'être évidente tant le mal est profond. Gageons que puisse suffire les six préconisations que vous formulez et dont certaines solutions proposées ne sont pas nouvelles. D'autant que vous l'annoncez d'emblée dès le premier chapitre : la société polynésienne est en pleine mutation.

Comme dans tous les pays du monde, elle s'est ouverte à la modernité. Les réseaux sociaux ont ainsi envahi les familles, les écoles, les esprits. Ils exercent sur les jeunes très perméables au crinquant de la nouveauté une influence souvent pernicieuse. Ils libèrent encore davantage la créativité juvénile comme les plus bas instincts humains de la médisance et de la violence verbale.

Longtemps aussi l'école a été un sanctuaire préservant les élèves de la violence. Elle est également en pleine mutation en Polynésie et ce que n'arrête pas de dire et de démontrer votre rapport, Mesdames. Espérons toutefois qu'elle ne se — notre école — gangrène pas jusqu'à l'excès, jusqu'à l'impensable comme vient brutalement de le subir le collège lycée Saint-Jean-de-Luz au Pays Basque. C'est aussi le message d'alerte que lance cette mission d'information que vous avez menée, Mesdames les rapporteuses, et que nous avons bien perçu.

Merci, Mesdames. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

La parole est à l'intervenant du groupe Tapura, Romilda.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci. Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues, merci pour votre patience.

Je voudrais juste insister sur le fait que cette mission d'information n'avait pas vocation à déterminer l'existence des violences qui est avérée depuis bien longtemps. La violence a existé déjà. Elle avait pour mission de cerner les causes de ces violences, leur origine, mais surtout pour nous ce qui nous importait ce sont les moyens de gestion dont disposent les chefs d'établissement et les établissements pour gérer ces violences et pouvoir ainsi proposer des pistes d'amélioration et des solutions pour endiguer ce phénomène qualifié de fléau.

Ce rapport dresse le constat d'une société dépassée par sa propre mutation avec notamment l'influence de réseaux sociaux omniprésents dans la vie de tous les jours, mais aussi parfois un ébranlement de la cellule familiale et des violences intrafamiliales qui ressurgissent dans les établissements scolaires.

Moi, je voudrais surtout continuer en remerciant toutes les personnes qui ont accepté de partager et de témoigner : les élèves, les parents d'élèves, les chefs d'établissement, les personnels enseignants et non-enseignants, les associations, les foyers d'accueil, les confessions religieuses, les instances de l'État, du Pays et les communes. Je les remercie tous d'avoir su agir et réagir face à ce fléau. Je remercie également le Service des affaires juridiques du contrôle et de l'évaluation de nous avoir assisté tout au long de la mission.

Donc Mesdames et Messieurs les élus, moi je voudrais vous détailler les préconisations par lesquelles nous avons souhaité achever notre rapport.

Nous les avons classées en six rubriques :

1) Des mesures pérennes en lien avec l'urgence sociale :

- 2) Une amélioration de l'accès aux soins spécialisés ;
- 3) Un encadrement et un accompagnement adapté au sein des établissements scolaires ;
- 4) La création de filières de formation adaptée ;
- 5) Une mise à jour de la réglementation relative aux établissements du 2nd degré ;
- 6) Un ensemble de mesures permettant de garantir un climat scolaire serein.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour répondre à l'urgence sociale, nous pensons nécessaire un renforcement des moyens de la DSFE. Cela pourra passer par une fidélisation dans les postes des agents de cette direction, par une meilleure valorisation de leurs travaux.

Au cœur aussi de chantier, un travail à mener auprès des familles, d'accompagnement à la parentalité car le rôle des parents est essentiel, qui ont souvent déjà laissé filer certaines des missions qu'ils leur incombent et donc renforcer cette solitude des jeunes, ces errances et ces glissements comportementaux car les parents sont les premiers encadrants de notre jeunesse et sans ces temps où doit s'imprimer un cadre éducatif avant l'entrée dans la scolarité ou par facilité ou par négligence l'école se trouve confronter à des défis de plus en plus difficiles.

Conditionner le versement des allocations familiales au respect d'un engagement parental solide pourrait être une piste envisagée. Dans ce même registre, sensibiliser nos jeunes à l'usage d'Internet devra être renforcé. Ce sera d'autant plus urgent à installer que nous sommes confrontés à des générations que les sociologues qualifient aujourd'hui de « génération Z » à savoir celle qui du fait du numérique, des réseaux sociaux, de l'hyper connectivité permanente ne perçoivent plus ou mal les limites entre le réel et le virtuel.

De ces générations d'élèves qui ont recours à leur smartphone connecté en moyenne toutes les six minutes de façon addictive, à ces jeunes qui n'ont jamais dans toute l'histoire de l'humanité bénéficié de tant de facilité pour accéder à l'information puis au savoir, mais qui au lieu de s'en trouver grandi, renforcés en finissent par souffrir de renfermement et de mal-être jusqu'à pour nombre d'entre eux quitter les cadres scolaires proposés avant la fin de la scolarité obligatoire.

Mener campagne contre les violences par les médias, cela devra aussi être renforcé en rendant nos jeunes plus critiques et vigilants quant à Internet. Un observatoire des violences pourrait être mis en place à l'intérieur et à l'extérieur des mondes scolaires. Souvent, nous ont été remontés des carences au niveau de la coordination des activités proposées et conduites dans les cadres péri ou para scolaires. Un effort de réorganisation et de structuration devra être entrepris associant communes, intercommunalités, structures éducatives, Contrat de ville, directions du Pays, associations, confessions religieuses. Par ailleurs, nous devons œuvrer à proposer des tarifs périscolaires négociés dans la diversité afin que le plus grand nombre puisse y avoir accès.

Enfin dans ce domaine, l'accès aux structures scolaires et éducatives devra être mieux garanti par des dessertes en cars adaptés et régulières. Tout cela déjà entamé sous la mandature actuelle doit déboucher sur une amélioration notable de la situation afin que le plus longtemps possible soit différé la prise de mesures radicales comme l'instauration de couvre-feu pour les mineurs.

Au niveau de l'amélioration de l'accès aux soins spécialisés, deuxième champ de nos préoccupations et préconisations, nous devons maintenir un fort taux de sensibilisation auprès des enfants dès le primaire. Lorsqu'on attend que les jeunes aient rejoint le collège il est souvent trop tard.

Qu'il s'agisse des addictions ou des violences, la collaboration dans ce cadre avec le Fare Tama Hau devra être soutenue, renforcée, qui porte déjà ses fruits lorsque les professionnels de cette maison se voit proposer des lieux d'installation et de services aux adolescents directement dans les cadres scolaires sur le territoire.

L'éloignement est un élément essentiel que le recours à la télémédecine où la création d'équipes pluridisciplinaires mobiles viendrait heureusement soulager, composée d'orthophonistes, de psychologues, d'addictologues, en plus de la réalisation espacée des soins dentaires.

Troisième axe de nos préconisations, il concerne les moyens dévolus à l'encadrement et à l'accompagnement des élèves, les adjoints d'éducation. Nous devons prendre en compte les besoins de consolidation de ces équipes souvent empêchées par des *turnovers* de ces personnels, comme par un manque de formation et d'adaptation au poste.

Cela passera par un renforcement des critères de sélection. Mais, Madame la ministre, je sais qu'hier a eu lieu la première épreuve du concours de recrutement des adjoints d'éducation, merci. Cela est une urgence aussi au niveau des écoles maternelles et primaires par la mise en œuvre de vrais agents spécialisés des écoles maternelles déployés prioritairement auprès des petits (des sections des petits et des sections tous petits).

Enfin, nous proposons que soient réfléchies des formations pour l'ensemble des membres de la communauté éducative associant aux personnels de formation, d'encadrement et d'animation, par exemple, sur les thématiques de la gestion des émotions, la gestion des conflits, la communication sans violence. Les taux de harcèlement scolaire et de violence entre jeunes (bandes, collèges) sont en effet trop élevés, qui mènent aux tragiques événements de ces derniers mois ayant entraîné la mort d'adolescents.

Quatrième champ de nos préconisations, il concerne les filières qui correspondent aux besoins du marché du travail en Polynésie. Sait-on par exemple que d'ici à cinq ans, ce sont près de 200 personnels qui vont manquer dans le domaine maritime, des marins ou commandants de navire dans la navire marchande. Sait-on que nous manquons tragiquement de soudeurs en Polynésie au point que c'est le bureau *Veritas* qui, de France, vient certifier ceux qui se sont lancés dans ces apprentissages.

Les filières professionnelles doivent être valorisées, promues, bien plus qu'elles ne le sont. De nouvelles doivent être proposées, souples, en complément des brillantes réussites dans le tourisme : l'hôtellerie, les arts traditionnels, arts traditionnels que nous sommes les seuls, nous Polynésiens, à développer et proposer de si belles manières dans tout l'espace Pacifique — nous avons un exemple dans le hall. La Polynésie manque de bons artisans et peut accompagner la formation de plus d'artistes.

Le cinquième espace de recommandations est relatif à la mise à jour des réglementations concernant les établissements du second degré. Cela concerne la mise en place du conseil de vie collégienne et lycéenne car, pour reprendre les mots du philosophe allemand Habermas, nous œuvrons pour mener à maturité des êtres de paroles, capables de porter des prétentions diverses à la validation, capables de discuter, disputer, confronter, échanger, argumenter. Ces structures doivent leur permettre de s'y forger en citoyenneté et de trouver les voies vers la pratique démocratique, car nous voulons pour demain de futurs citoyens engagés, libres et respectueux, maîtres de leurs paroles et de leurs actes, impliqués dans le développement de leur *pays*, d'autant plus qu'ils seront capables d'actes de langage, maîtres de leur langue et garantis dans leurs pratiques par cette éthique de la discussion que nous, adultes et professionnels, devons leur garantir.

Sans les mots, pas de citoyenneté ; et sans les mots, la violence. Sans les mots, aucun travail possible sur ces trois notions qui ont en partie lié la citoyenneté, l'identité et la nationalité, souvent malheureusement confondues et dont chaque jour ici, élus de la Polynésie, nous mesurons l'importance, l'imbrication et la complexité.

La citoyenneté est une notion historique, juridique, politique. Elle dit notre égalité devant la loi et nous aide à dépasser une dimension individuelle pour nous affirmer sujet de droit ensemble au milieu des autres. Elle a besoin de mots pour se construire, être reconnue, défendue, écrite, quelle que soit la langue dans la laquelle on choisit de le faire.

L'identité quant à elle nous rattache à la sphère culturelle, familiale, affective. Elle est porteuse de notre mémoire et de nos valeurs symboliques. Elle aussi ne peut s'exprimer sans mot.

Enfin, la nationalité en tant que mode de définition de la personne à l'état civil au sein d'une collectivité historique donnée a elle aussi besoin de mots. Sans eux, pas de papier, pas de mobilité, pas de propriété, pas de sécurité.

Je sais, Madame la ministre, que le parcours citoyen de l'élève de l'école au lycée concourt à la transmission de ces valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques. La circulaire du 23 juin 2016 précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre.

En outre, un chantier reste à ouvrir sur le régime disciplinaire, sur les mesures éducatives de réparation, sur la dialectique entre l'exclusion qui est toujours un échec et l'inclusion qui est toujours pari, prise de risques et espoir.

Pour citer les travaux de Eirick Prairat, nous devons nous questionner ensemble sur les questions qui rendent une sanction éducative par-delà la tradition du recours au vieux invariant anthropologique de l'humiliation, du faire mal, de la mise au travail ou du bannissement.

Si sanction éducative il doit y avoir, alors nous ne devons pas oublier qu'elle s'adresse à un sujet, qu'elle repose sur des actes, qu'elle doit apparaître comme privative et, enfin, qu'elle doit s'accompagner de gestes de réparation. Il y aura là sur cette thématique particulière un chantier à ouvrir.

Dernier espace de préconisations, celui qui aborde les climats et ambiances au sein des structures scolaires, c'est une priorité et nous devons poursuivre le travail engagé par le Pays de rénovation de nos structures scolaires. Beaucoup ont vieilli et ne garantissent plus des pratiques éducatives et scolaires et en conformité. Une attention toute particulière devra être portée à l'hygiène des locaux, en particulier aux sanitaires, lieux devant garantir le respect de l'intimité mais souvent lieux dangereux où s'enregistrent les raquettes, les agressions et les faits de harcèlement.

Les dispositifs d'accueil des élèves éloignés en semaine et durant les week-ends (WEI et PLEI) devront être encouragés, soutenus, théâtre possible de pratiques autour des cultures polynésiennes. Peut-être à même nous devons faire le pari de prévenir certaines violences au sein des communautés éducatives en incluant également les parents dans les espaces de discussion et de construction des dispositifs proposés.

Enfin, nous serons sensibles à la valorisation des expériences réussies, celles qui mettent les jeunes en situation de réussite, de fierté et qui relèvent l'estime de soi. Concours et labels seront organisés, des prix d'excellence seront distribués comme toutes les initiatives qui renforcent le bien-être de notre jeunesse dans les cadres scolaires et élèvent la cohésion dans les groupes et les sentiments d'appartenance.

En outre, au travers de ces six domaines de préconisations, nous espérons que pourra émerger une réelle ré-interrogation de notre ambition éducative en Polynésie et ceci à trois niveaux :

- une ré-interrogation de notre forme éducative tout d'abord, à savoir de l'ensemble des fonctions de notre société se donne pour mission de remplir en ce début de XXI^e siècle dans le pays ;
- en second lieu, nous l'évoquons au travers de l'idée des partenariats à renforcer un travail sur notre système éducatif à entendre comme l'ensemble des instances qui exercent aujourd'hui des missions éducatives en Polynésie (agences gouvernementales, missions communes, associations familiales, congrégations au service de l'État, médias...) ;
- enfin, un travail de reparamétrage dans sa grande diversité de notre forme scolaire actuelle dont nous avons souligné qu'une grande partie des programmes ou encore des moyens dévolus aurait besoin d'être

repensée pour plus d'efficacité, de service, de prévention, d'aide à l'orientation, d'anticipation, de remédiation, de suivi dans l'insertion.

Déjà beaucoup de mesures — je sais, Madame la ministre — ont été prises, des dispositifs ont été mis en place (dont le dossier précédent nous a fait part), des dispositifs proposés et soutenus par le gouvernement qui a l'ambition de s'attaquer à ce chantier transversal aux multiples facettes sociétales et scolaires, social et éducatif, de politique et de développement qui requiert l'engagement de tous. Il s'agit de l'amélioration du cadre de vie dans les établissements scolaires, de l'embellissement des internats, théâtre de rencontres plus sereines entre élèves, collégiens et lycéens venant de différents archipels. Il s'agit de la mise en place de formation *via* la plateforme *M@gistère* de la DGEE. Il s'agit de l'instauration du passeport par le ministre de la jeunesse et des sports. Il s'agit du séminaire organisé sur le bien-être (la semaine du bien-être), de celui proposé sur les stupéfiants. Il s'agit des concours « Stop au harcèlement – Stop aux violences faites aux femmes – Stop à la violence ». Il s'agit du festival de la jeunesse Upa Nui où nombre de délégations ont eu la parole et ont pu s'entretenir avec la représentation politique, sans filtre, sans tabou. Il s'agit de l'accompagnement des PLEI-WEI. Il s'agit de l'organisation de concours d'adjoints d'éducation. Il s'agit du recensement et de la valorisation de toutes ces initiatives d'enseignants, de bénévoles associatifs qui ont mis la jeunesse en mouvement forte, généreuse et solidaire. Un travail foisonnant qui aura sans doute besoin dans les mois qui viennent d'être repensé, coordonné, programmé avec pour les destinataires premiers de nos intentions que sont les jeunes et les familles.

Pour conclure, j'aimerais insister sur un point : notre étude vit un changement, une aggravation, une accélération, et nous ne pouvons pas aborder aujourd'hui ce changement avec des âmes du passé. Il nous faut préparer, averti, lucide, déterminé. En 2027, 2030 au plus tard, notre société de jeunesse, de force et de vitalité aura basculé vers une société du troisième âge, les moins de 25 ans seront moins nombreux que les plus de 60 ans, de surcroît détenteurs de la mémoire des pouvoirs et de la richesse. C'est en fonction de ces bouleversements inéluctables que nous devons nous préparer à ce que notre jeunesse conserve une place décisive et centrale dans la société polynésienne de demain. Nous devons l'aider et ce dès aujourd'hui, sans perdre de temps.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture, pour ceux qui ne l'ont pas lu, et vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura hui raatira.*)

Le président : Merci, merci, Madame la représentante-rapporteuse du dossier.

Madame la présidente.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je ne serai pas longue du tout, mais je voulais effectivement remercier donc les rapporteurs de cette mission d'information ainsi que les membres : donc rapporteuses, nous avons Madame Minarii Galenon et Romilda Tahia et les membres, donc Maeva Bourgade, Augustine Tuuhia et Louisa Tahuhuterani, les remercier et les féliciter pour ce travail. Féliciter aussi Madame la ministre parce que j'ai donc compris dans les interventions qu'il y a des choses qui avaient avancé, mais je pense que vous allez certainement en parler dans votre intervention.

Mais surtout je voudrais donc remercier la mission d'information pour le choix de la couverture parce que lorsque je regarde le dessin qui a été sélectionné, déjà sur le fond, lorsque je lis — parce que je comprends que ça doit être un concours de dessin qu'on a fait pour illustrer la citoyenneté —, alors on a une jeune collégienne qui donne la définition donc de la citoyenneté mais qui s'approche plus d'une définition du vivre ensemble : « On ne peut pas plaire à tout le monde ni aimer tout le monde, mais on peut respecter tout le monde ». Mais au-delà de ça, ce qui me plaît le plus, c'est l'enfant qui a fait ça vient du collège Teriitua A Teriirooiterai de Paea.

Donc voilà. Merci pour le choix de ce magnifique dessin, pour dire encore une fois qu'à Paea on a du potentiel et du talent.

Merci.

Le président : Merci. Nous avons fini avec la discussion générale.

Madame la ministre, vous avez la parole.

M^{me} Christelle Lehartel : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je ne m'attarderai pas ici sur la démarche peu scientifique de cette mission qui vous a quand même demandé beaucoup d'énergie, chères rapporteuses.

Le sujet est trop important pour polémiquer et je ne voudrais pas faire croire à cette assemblée que je sous-estime ce phénomène et que je ne suis pas consciente avec mes équipes des difficultés rencontrées en matière de violence dans les établissements scolaires. Si les chiffres ne montrent pas une accélération, un emballement ou une forte augmentation des faits de violence, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont davantage visibles et ont franchi un seuil de gravité qu'ils n'avaient pas franchi avant la crise Covid.

Avant de revenir sur les préconisations, que nous partageons pour la plupart et qui pour certaines sont déjà en place, je voudrais que notre assemblée soit consciente que l'école peut faire beaucoup mais ne peut pas tout faire. Si les violences dites institutionnelles existent — c'est-à-dire que l'école par son fonctionnement peut être génératrice de violence entre les élèves ou entre les adultes et les élèves —, beaucoup des actes de violence que nous répertorions dans les écoles sont les prolongements de ce qui se passe dans les familles ou dans les quartiers. Une école possiblement génératrice de violence devient victime de violence qui existe dans notre société et qui concerne tout le monde, et en premier chef les familles. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Venons-en aux préconisations de la cinquième partie de ce rapport : elles sont au nombre de six, et quatre concernent directement l'éducation et deux autres plusieurs ministères.

La première préconisation demande des mesures pérennes concernant l'urgence sociale. Ma collègue du ministère du travail et de la solidarité, son vœu le plus cher est de voir aboutir, avant la fin de la mandature, une nouvelle organisation plus efficiente et à dimension humaine adaptée aux problématiques de notre population. Une collaboration active entre la DSFE, la DGEE, le Parquet, le haut-commissariat et le ministère de ma collègue, dans le cadre du conseil territorial de la prévention de la délinquance, permet d'agir au plus près des acteurs du terrain engagés dans cette lutte contre les violences avec la mise en place de nouveaux outils concertés et mutualisés. Ils se réunissent tous les 15 jours.

Au-delà de ces aspects, ma collègue œuvre aussi à la mise en place d'un stage à la parentalité ainsi qu'à la diffusion de nombreuses campagnes de communication pour lutter contre toutes formes de violence.

Pour ce qui concerne l'éducation, des actions sont mises en œuvre et vous en plébiscitez certaines dans votre rapport. Permettez-moi d'insister sur la création cette année du protocole de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire, avec une messagerie Facebook « Stop harcèlement » — vous avez du pu voir toutes ces affiches — qui permet aux élèves de se signaler s'ils n'arrivent pas à en parler dans leurs écoles ou dans leurs établissements.

De la même manière, un séminaire sur le bien-être à l'école a eu lieu dans la première partie de l'année scolaire, avec l'intervention d'experts ayant permis, aux établissements scolaires — et je l'ai dit tout à l'heure — de réserver des temps de réflexion avec leurs équipes pour traiter de cette question du bien-être à l'école.

Concernant les aides d'urgence, je rappelle que les fonds sociaux des collèges et des lycées ont été abondés par le Pays afin de répondre aux familles en difficulté. Et je vous informe — je l'ai dit aussi tout à l'heure — que suite à ma demande lors du dialogue de gestion de novembre dernier avec l'Éducation nationale et ma rencontre avec l'actuel ministre de l'Éducation nationale, les fonds sociaux seront abondés de 20 millions au profit des familles dès cette rentrée scolaire 2023, en passant donc de 78 millions à 98 millions pour la part État, à quoi s'ajoute bien évidemment le complément de 50 millions du Pays. Soit un total de 148 millions de plus des bourses scolaires des aides de la CPS et de la DSFE au bénéfice des familles et des enfants.

Si la deuxième préconisation concerne un meilleur accès aux soins spécialisés à travers les structures partenariales sous la tutelle du ministère de la santé et de la prévention, je tiens tout d'abord à saluer ici aussi le travail extraordinaire de nos psychologues scolaires qui au quotidien accompagnent nos élèves mais aussi lors des événements traumatisants et lors des crises.

Saluons aussi la mise en place, l'année prochaine, du troisième *Margaret's Place* de Polynésie française — vous l'avez cité — dans le collège-lycée polyvalent de Bora Bora en partenariat avec la fondation Marciano.

La troisième préconisation consiste à mettre en exergue le manque de formation des personnels éducatifs et notamment des adjoints d'éducation dont on compte beaucoup de contractuels, et vous avez raison. C'est pourquoi, après des années d'absence de concours de recrutement dans la fonction publique, le gouvernement a réactivé un programme pluriannuel de concours et je me suis attachée à mettre dans les concours prioritaires celui des adjoints d'éducation. Vous le savez, ce concours a commencé cette semaine avec de nombreux centres d'épreuves dans les îles afin de permettre aux jeunes polynésiens d'être candidats et de composer sur leur île ou sur une île proche. Ainsi, pour la rentrée 2023, ce sera 91 nouveaux adjoints d'éducation formés qui vont prendre leur poste sur la durée.

Dans cette même démarche, nous avons récemment éclairci les compétences des communes et du Pays concernant les tatiees dans les écoles. Un guide arrivera bientôt dans les communes. Cette compétence relevant de la commune, nous restons à l'écoute des *maires* comme certains l'ont déjà fait pour les accompagner dans la formation de ces personnels indispensables dans son école. Ils sont au nombre de 14 communes.

Je tiens à vous signaler que mon ministère a obtenu auprès du vice-rectorat — et ça, je l'ai dit tout à l'heure — et de l'INSPE l'accréditation pour ouvrir ici en Polynésie française la formation au concours national de conseiller principal d'éducation. Cette formation doit être investie par nos jeunes étudiants polynésiens, car elle nécessite une connaissance du territoire, une connaissance de la langue et de nos enjeux, notamment en termes de violence et de persévérance et d'accrochage scolaire. Sur ce dernier point, je vous signale qu'à ma demande, il est créé pour la rentrée 2023 — et ça, je l'ai dit aussi — un poste d'inspecteur en charge du contrôle de l'instruction en famille et de la persévérance scolaire.

Pour ce qui concerne la quatrième préconisation, je suis un peu surprise par vos conclusions car nous avons, en 2022, signé un nouveau schéma directeur des formations pour les quatre années à venir avec pour signataires tous les acteurs de la formation tels que l'Université, les enseignants du privé, le SEFI, le RSMA, le CFPA — et tous les autres partenaires car ils sont nombreux —, mais tous étaient là pour signer ce fameux schéma directeur qui consiste à mettre en phase les formations en besoin du Pays. Ce schéma directeur est disponible. En revanche, nous réfléchissons avec ma collègue du ministère du travail et de la solidarité à élargir les modalités de formation en alternance pour la formation initiale. Ce sera un levier important qui répondra de manière plus adaptée à vos préoccupations de la préconisation 4.

Vous avez raison pour la cinquième préconisation concernant l'adaptation des textes réglementaires, notamment l'arrêté 732 qui régit le fonctionnement de nos établissements scolaires du 2nd degré public, ce texte obsolète qui est en cours de finalisation officialisera les conseils de vie collégienne et lycéenne qui existent déjà dans beaucoup d'établissements, mais surtout cette adaptation permettra de réformer

le régime disciplinaire en introduisant des mesures alternatives aux conseils de discipline tels que le sursis, l'exclusion, l'inclusion.

Concernant le cyber harcèlement, ou plutôt l'éducation aux dérives des réseaux sociaux, des actions sont coordonnées avec un demi-poste dédié d'un enseignant et avec un partenariat étroit avec le CEMEA. Ce partenariat a abouti à la constitution d'une excellente exposition itinérante que nous pouvons faire circuler dans tous les établissements de la Polynésie française. J'envisage de doter chaque collège, chaque lycée au moins des îles éloignées d'une exposition permanente afin de faciliter l'accès des élèves à cette ressource.

La sixième préconisation est très généraliste et regroupe plusieurs dimensions. Ne doutez pas, en tous les cas, que j'ai prévu dans le budget 2023 le maintien de la généralisation des WEI et des PLEI qui sont effectivement des dispositifs luttant contre les violences mais aussi favorisant l'accrochage scolaire. De la même manière, vous ne pouvez pas nier les sommes considérables investies dans les travaux et aménagements des établissements scolaires et notamment des internats. C'est au total de près de 9 milliards depuis 2018 de mobilisés pour la modernisation et la rénovation des établissements scolaires. Sans doute que ce n'est pas assez et pas assez vite pour vous, mais je rappelle que nous avons beaucoup, beaucoup de retard en matière de maintenance et de constructions d'établissements scolaires : 10 ans de retard ! Qui peut dans son bilan se prévaloir de la construction de nouveaux internats (Bora Bora, Faa'a, Mahina, Atuona) et la rénovation d'autres (Rurutu, Tubuai, Rangiroa) et la construction de nouvelles structures (le lycée Teva I Uta, le lycée de Bora Bora, le futur lycée de Moorea et le nouvel internat du lycée Diadème). Je tiens d'ailleurs à rappeler que, sans la dotation globale d'investissement de l'État et les fonds de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, nous n'aurions pas pu en faire autant en si peu de temps. Je vous rappelle d'ailleurs que ce n'est plus des internats d'excellence comme cité dans le rapport, mais depuis au moins cinq ans des internats de la réussite éducative de tous, dont font partie les internats de Mahina, de Faa'a, de Atuona et bientôt de celui du Diadème.

Je tiens à me réjouir ici de nouvelles relations que mon ministère partage avec la nouvelle direction de la fédération des APE. Cette nouvelle direction a de nombreux projets, notamment autour de la parentalité qui est un des points de la préconisation 6. Elle a tout mon soutien, celui de mes services, pour faciliter leurs projets.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas l'heure de la polémique mais plutôt de la mobilisation générale — vous le dites — pour renforcer les actions existantes, mais aussi pour proposer — vous l'avez dit —, pour innover, pour créer et soutenir toutes actions émanant des équipes afin de lutter contre les violences intra scolaires et les violences extra scolaires.

Encore une fois, comme je l'ai dit dans mon introduction, l'école peut faire beaucoup mais elle ne peut pas tout faire. Les enjeux sont sociétaux et ils impliquent, ils doivent impliquer certes l'école, mais aussi les familles, les communes, les associations, les services d'aides sociales, familiales et judiciaires.

Je vous remercie à mon tour de votre attention.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Nous avons terminé avec l'examen de nos dossiers du point II.

III) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Maintenant, nous passons au point III : l'examen de la correspondance. Vous connaissez la procédure.

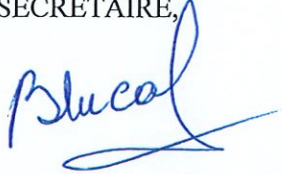
IV) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Avant de clore notre séance, je pense qu'on aura une autre séance qui sera fixée probablement au 9 mars, car il y a un dossier qui doit passer devant la commission des finances et de l'économie demain matin, qui conditionne d'ailleurs la date de la prochaine séance.

Merci bien. La séance est close.

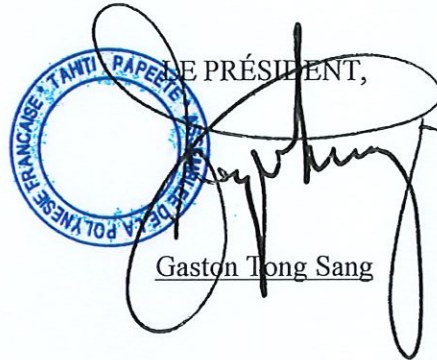
(Il est 16 heures 27 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Béatrice Lucas

LE PRÉSIDENT,



Gaston Tong Sang